



HAL
open science

Pourquoi autant de débats autour de l'écriture inclusive ?

Sandra Misiak

► **To cite this version:**

Sandra Misiak. Pourquoi autant de débats autour de l'écriture inclusive ?. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-03286913

HAL Id: dumas-03286913

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03286913>

Submitted on 15 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
JEAN MONNET**
SAINT-ÉTIENNE

Faculté Arts Lettres Langues

Didactique des langues

Parcours Sociodidactique, contact des langues et des cultures

Pourquoi autant de débats autour de l'écriture inclusive ?

Mémoire de MASTER 2

présenté et soutenu par

Sandra Misiak

sous la direction de Sandra Tomc

Juin 2019

Remerciements

Après presque 30 ans dans l'Education nationale, j'ai vécu ces deux années de Master comme une opportunité de redécouvrir le monde des études et de la recherche. Cette belle parenthèse a constitué une véritable bouffée d'oxygène et m'a enrichi de savoirs et de merveilleuses rencontres. Je tiens à remercier l'équipe enseignante pour sa bienveillance, son soutien et son humanité ainsi que les étudiant.e.s. de ce Master qui m'ont toujours supportée et encouragée et qui sont à l'origine de belles amitiés.

Je remercie également ma famille pour son encouragement et son réconfort permanent ainsi que son avis et son aide.

Enfin, je remercie Marielle Rispaïl qui m'a mis sur le chemin de cette recherche et Sandra Tomc, ma directrice de recherche pour sa patience, ses précieux conseils, sa confiance et ses encouragements tout au long de mon parcours.

SOMMAIRE

Introduction	5
Partie 1 : aperçu historique de la place des femmes	9
Chapitre 1 : la dimension religieuse.....	9
Chapitre 2 : le combat des femmes pour leurs droits à travers le monde et les siècles.....	14
Chapitre 3 : une question vive	18
Partie 2 : les concepts pour penser le genre sur lesquels s'appuie ma réflexion	25
Chapitre 1 : le genre	25
Chapitre 2 : le langage genré	33
Chapitre 3 : la violence symbolique	46
Partie 3 : les étapes de ma recherche	53
Chapitre 1 : hypothèse 1 : la question du rapport femme/ hommes est conflictuelle ..	54
Chapitre 2 : hypothèse 2 : le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans notre société.....	57
Chapitre 3 : hypothèse 3 : les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle à jouer dans l'égalité femmes/hommes	60
Chapitre 4 : questions de retranscription	64
Chapitre 5 : synthèse	66
Partie 4 : que dit notre époque sur la langue et les femmes ?	69
Chapitre 1 : le corpus médiatique	69
Chapitre 2 : les enquêtes-trottoirs et les entretiens semi-directifs : le corpus oral.....	84
Pour ne pas conclure	119
Bibliographie	122
Tables des matières	126

Les origines de ma problématique

Issue d'une famille catholique peu pratiquante, j'ai été élevée dans une période où de nombreuses mères de famille avaient fait le choix de ne plus travailler pour élever leurs enfants. Ma sœur et moi étions dans ce cas : notre mère avait cessé son activité professionnelle dans la confection à ma naissance. Aussi s'est-elle occupée de nous et de la logistique familiale. Bien qu'elle trouvât cette situation logique et cohérente, elle nous a toujours inculqué des valeurs éducatives d'autonomie. Mon père et elle ont toujours été soucieux et attentifs à notre scolarité afin d'accéder à « un bon métier ». Mon père travaillait mais cela ne l'empêchait pas de participer aux tâches ménagères et à notre éducation et c'est ma mère qui gérait le budget. Elle était dans la situation décrite par Serge Proust dans sa conférence de janvier 2018¹ : « *La division de travail et les discriminations de genre* » : son travail de mère de famille n'engendrait aucun échange monétaire, elle était considérée comme inactive (et reste encore aujourd'hui considéré)². J'ai eu 18 ans en 1984 en pleine épidémie de Sida. Cela a alors déclenché des échanges de vues sur l'homosexualité et la bisexualité, pratiques considérées comme déviantes : de véritables péchés pour la religion, des maladies pour la médecine. C'est devenu un sujet à polémique, aux Etats-Unis puis en Europe qui a cependant fait levier dans la prise de conscience des sexualités hors norme. L'engagement des artistes (Line Renaud et le Sidaction dès 1994) pour récolter des fonds pour la recherche médicale montre à quel point le sujet était sensible. Puis je suis devenue enseignante dans le premier degré, j'ai suivi un parcours personnel traditionnel : mariage et enfants. Lors d'échanges avec des amies dans la même situation, nous constatons que nous cumulons un ensemble de tâches hétérogènes : il fallait être performante dans tous les domaines (entretien de la maison, éducation des enfants, logistique familiale et activité professionnelle), ce n'était pas facile mais cela était nécessaire et inhérent à la condition féminine.

Dans le cadre de ma profession, comme de nombreux collègues, j'ai souvent expliqué et justifié les règles d'accord en disant que le masculin l'emporte sur le féminin sans ne me préoccuper ni du sens, ni de la portée de cette maxime apparue sous la Troisième République. Après 30 ans de carrière, j'ai intégré le Master 1 et découvert le terme d'écriture inclusive grâce à mes enseignantes-chercheuses, d'une part, et, d'autre part, par la présentation médiatique d'un manuel scolaire de CE2 édité en écriture inclusive. Cette présentation était accompagnée de témoignages orientés en défaveur de cette pratique. J'ai, dans un premier temps, pensé qu'il

¹ Conférence de 2018 à l'UJM, cycle de 6 conférences : « Regards croisés sur nos vies » autour de 2 thèmes : « les identités » et « sexe et genre ».

² Les comptes nationaux évaluent le travail domestique (particulièrement celui des femmes) à plus de la moitié du PIB

suffisait d'illustrer une leçon sur les accords en précisant que dans ce cas, le masculin était en fait, le neutre. La publication du manifeste : *Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin*³ ainsi que le témoignage d'une collègue sur une radio locale m'ont alors interpellée et ont remis en question mon point de vue. En suivant le débat porté par Eliane Viennot, je me suis rendu compte que le recours au masculin dans les règles d'accord n'était en aucun cas un souci de neutralité, bien au contraire ! Cette règle assez récente dans l'histoire de la langue française (17^{ème} siècle) a été mise au point par quelques linguistes avec l'objectif politique de renforcer la domination masculine. Dans sa conférence⁴, Eliane Viennot explique que ce précepte a rencontré des résistances et des protestations récurrentes. Il faudra attendre la fin du 19^{ème} siècle et l'obligation de l'école primaire pour que cette mesure entre dans les mœurs. C'est ainsi qu'a disparu la règle de proximité en matière d'accord qu'utilisait par exemple Jean Racine en 1691 : « *ces trois jours et trois nuits entières* » ainsi que l'utilisation au féminin de nombreux métiers et de nombreuses fonctions : autrice, doctoresse, administratrice, etc. Cela illustre le fait que les langues évoluent en partie en fonction des usages spontanés au fil du temps mais aussi au gré des décisions politiques qui résultent des rapports de force. Eliane Viennot parle de « *sexisme de la langue française* », Danièle Bousquet et Françoise Vouillot (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) affirment que l'usage omniprésent du masculin ne renvoie pas à des évocations de femmes, les rendant ainsi, au mieux, des « secondes », au pire, invisibles. Le sujet est très vite devenu une polémique à l'automne 2017 en déclenchant des réactions passionnées dans un boom médiatique. L'écriture inclusive est devenue le point de fixation de débats déchainés entre avis divergents.

J'ai alors choisi d'orienter mon travail de recherche autour de ce thème tant il avait ébranlé la vision de ma pratique pédagogique. Je me suis interrogée sur l'apparition tardive de cette remise en question de la langue et sur la place des femmes dans la société à partir des exposés des enseignantes du Master. J'ai effectué des recherches sur ce phénomène pour savoir quelle en était l'origine et s'il était lié à d'autres éléments sociaux plus larges. J'ai réalisé que derrière cette polémique c'est de l'inégalité femmes/hommes qu'il était question. Malgré toutes les avancées portées par les mouvements féministes et les volontés politiques pour lutter contre les inégalités, les femmes ne sont pas encore les égales des hommes. Au-delà du sexe, ma recherche m'a dirigée vers la notion de genre (que je définirai plus loin) et vers son lien à la domination et aux rapports de pouvoir. L'identité de genre distinguée du sexe biologique a

³ Publié par *Slate.fr* le 7 novembre 2017.

⁴ 15 mars 2018, ESPE de Saint Etienne

constitué pour moi un nouvel angle de recherche. J'ai pris conscience que les représentations inhérentes à notre culture sont vecteurs de stéréotypes genrés qui perdurent et reconduisent ainsi des comportements sexistes. Ceux-ci assignent les genres à des rôles binaires prédestinés dont il est difficile de sortir. Depuis dix-huit mois maintenant, je suis particulièrement sensibilisée à ce sujet et je mesure à quel point il est conflictuel et omniprésent dans les médias⁵ (L'Obs n° 2838 du 27 mars 2019). Ainsi, le dernier roman d'Amélie Nothomb s'intitule *Les prénoms épiciènes* (2018), alors qu'il y a encore quelque temps, c'est le terme prénom mixte qui aurait sans doute été utilisé. Des écrits syndicaux, institutionnels ont recours à l'écriture inclusive que je vais également utiliser dans ce travail⁶ : notre Université en a fait le choix aussi, jusque dans ces documents très officiels comme les rapports de thèses. Enfin, la double flexion est employée par des journalistes, des professeur.e.s, pourtant tout le monde n'est pas d'accord, loin de là ! La conjonction de tous ces éléments a fait naître la problématique suivante :

D'où viennent les débats sur l'écriture inclusive et de quelle nature sont-ils ?

Cette étude soumettra à évaluation les hypothèses suivantes :

H1 : La question du rapport femme/homme est conflictuelle.

H2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société.

H3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité hommes /femmes.

Ma recherche aura pour objet de valider ces hypothèses après avoir établi un constat de la situation actuelle.

Après un aperçu historique de la place des femmes à travers la religion, leurs combats pour leurs droits et les circonstances du débat actuel, je définirai trois concepts théoriques -le genre, le langage genré et la violence symbolique- pour penser le genre et mieux appréhender ainsi les éléments qui étayaient mon travail. Puis je présenterai les étapes de ma recherche. J'ai bien conscience de raisonner à partir de paradigmes de recueil et d'analyse qui constituent deux modalités différentes de corpus : orales et écrites, mais néanmoins complémentaires dans le sens où une analyse thématique sera associée à chaque hypothèse. Cette partie favorisera la compréhension des lecteurs.trices à propos de la réponse qu'apporte notre époque sur la place des femmes et sur la langue française : la promotion de l'égalité peut-elle -et pour quelles raisons- passer par la langue ?

⁵ BROUZE Emilie, CERDAN Audrey, RANC Agathe et SCHMITT Amandine (27/03 2019). La révolution du genre. *L'Obs* p.22

⁶ Je vais utiliser les également les nouvelles normes de l'orthographe.

Partie 1

Aperçu historique de la place des femmes

Dès le 19^{ème} siècle, l'expression féminisme entre dans la langue française. Elle correspond à de nombreuses actions pour élargir le droit et le rôle des femmes dans une société sexiste depuis la préhistoire. L'apparition de ce terme est la conséquence de la domination des hommes sur les femmes : le système patriarcal. Le mot système est utilisé ici dans le sens de moyen qui se sert des mécanismes institutionnels et idéologiques pour reproduire cette domination.

La mise en place de ce système est perceptible lorsqu'on étudie l'histoire et les nombreux débats relayés par les médias, je développerai dans cette partie les sources des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.

Chapitre 1

La dimension religieuse

On a pris l'habitude de présenter les religions comme des outils d'asservissement des femmes, on peut en faire le constat, mais on doit s'interroger pour savoir si c'est l'effet d'un principe philosophique ou une instrumentalisation des mâles dominants de l'époque. Des anthropologues (Françoise Héritier) considèrent que les normes patriarcales se sont développées avant l'apparition des premiers monothéistes. La religion serait devenue l'instrument le plus efficace pour appliquer une politique d'autorité masculine en faisant croire qu'il en a toujours été ainsi. Comme dans la langue, devenue outil de pouvoir....

1.1 Les religions du livre

« *Le judaïsme, première des grandes religions monothéistes née dans une société très patriarcale a marqué fermement la coupure, la séparation entre les sexes.* »⁷ Le Christianisme et l'Islam issus du Judaïsme (religions du Livre et du Dieu unique) ont repris cette longue tradition de séparer, d'occulter et de réduire les femmes. Rappelons que les religions du Dieu unique sont apparues dans des sociétés d'abord nomades et guerrières où la richesse des chefs

⁷ BRETEMIEUX, Stéphane. (2005). Les religions, terre promise de la misogynie. *Sciences Humaines Hors-Série spécial n°4* p. 60

de clans se mesurait au nombre de leur femmes et de leurs bêtes. La Bible retentit des exploits du peuple de Dieu grâce à des héros virils qui font triompher le nom de Yahvé. On ne trouve que deux livres sur vingt-quatre consacrés aux femmes (Esther et Ruth) dans la Bible hébraïque où la première femme Eve est la mère des vivants.

Dans le récit initial de la création, Dieu façonne un Adam à son image, mâle et femelle : un homme à deux visages et deux genres qu'il aurait ensuite séparé pour bâtir une humanité à deux sexes distincts. Selon cette vision, la femme est une césure d'un être originel coupé en deux ; elle est donc un autre sujet et non un objet, sorti de l'organisme premier à deux genres. Dans le second récit de la genèse, la femme est seconde, extraite d'une côte de l'Adam mâle. La femme est ici un objet construit, une structure partielle sculptée hors du corps d'un homme complet. Elle est ainsi un bout de son être, subordonnée et dépendante du corps premier masculin. La côte pose d'ailleurs questions : pourquoi la césure ne concernerait qu'un os latéral ? La rabine Delphine Horvilleur⁸ soulève le problème d'une traduction erronée car le terme utilisé en hébreu peut aussi bien désigner le côté que la côte, et traduit par « *la femme a été créée à côté de l'homme et pas à partir de l'homme* », ce qui est cohérent avec le premier récit. La différence de traduction a de lourdes répercussions : la théorisation du rapport homme-femme dans notre civilisation s'est construite au cours des siècles autour du second récit, et repris par le christianisme et l'Islam. Si l'homme a été créé pour contempler Dieu le Père, la femme fut seconde, destinée à servir de compagne et d'aide à l'homme premier. Il a peut-être suffi d'une mauvaise traduction pour qu'il en soit ainsi.

Vivant dans une société juive, Jésus est présenté dans les Evangiles comme bravant les mentalités et la culture de son temps allant vers les pauvres, les femmes, les veuves, les pêcheurs et les prostituées. Dans ces récits, la Vierge Marie, Marie de Béthanie et Marie Madeleine (l'apôtre préférée de Jésus) jouent un grand rôle dans la vie du Christ, l'accompagnant jusqu'au lieu de son calvaire, alors que les apôtres (tous des hommes) ont fui. Mais, dans le christianisme officiel, il n'y a pas de disciples féminins de Jésus : il n'est censé avoir enseigné qu'à des hommes. L'Eglise catholique s'appuiera sur ce principe pour écarter les femmes de la prêtrise. Les Evangiles canoniques dont il est ici question ont été écrits par des hommes. L'apôtre Paul, qui a eu un rôle fondamental dans la construction de l'Eglise véhiculera une misogynie mordante. Pour légitimer l'autorité de l'homme, il rappelle qu'Adam a été créé en premier et que c'est la femme, Eve, qui a été séduite et amenée à transgresser la loi. Le christianisme va développer la doctrine du péché originel (mythe incapacitant ancré dans toutes les consciences),

⁸ HORVILLEUR, Delphine. (2013). *En tenue d'Eve Féminin, pudeur et judaïsme*. Paris : Grasset

la sexualité liée à la procréation qui se traduira par la supériorité du célibat consacré des hommes et des femmes de Dieu. Une culture du soupçon, de la faute, aura pour cible la femme infériorisée, culpabilisée, tentatrice. Elle reste la cause initiale de la chute de l'humanité dans une sorte de désamour avec Dieu qui nécessite sans cesse un rachat auprès du Créateur.

Depuis les années 1930, certaines Eglises protestantes acceptent d'ordonner des femmes pasteures et évêques même si Luther et Calvin n'ont pas été bien tendres avec les femmes. Les études de théologie protestante se sont ouvertes aux femmes dès le début du vingtième siècle dans plusieurs pays d'Europe afin de pallier la pénurie de pasteurs au lendemain de la Première guerre mondiale. C'est une petite révolution même si l'activité du pasteur n'a pas de dimension sacrée comme celle du prêtre catholique car ne recevant pas le sacrement de l'Ordre. Les femmes protestantes seront très investies dans les mouvements féministes autour de 1900 et dans les années 1960 - 1970. On retrouve le même phénomène avec l'arrivée des femmes rabbins dans le judaïsme : il existe aujourd'hui des femmes rabbines reconnues seulement par les courants libéraux.

Chez les Catholiques, la prêtrise et le diaconat restent exclus aux femmes. Depuis la fin du vingtième siècle, c'est un sujet de controverse et de revendications même si les femmes investissent le domaine de la théologie avec une vision très critique du message religieux. En novembre 2008, l'archevêque de Paris est interrogé sur la possibilité pour les femmes de lire la Bible au cours des célébrations. Sa réponse : « *Le plus difficile, c'est d'avoir des femmes qui soient formées. Le tout n'est pas d'avoir une jupe, encore faut-il avoir quelque chose dans la tête* », est considérée comme une offense à l'égard des femmes par Christine Pedotti (éditrice) et Anne Soupa (journaliste)⁹ qui décident de porter plainte devant le tribunal ecclésiastique au nom d'un « Comité de la jupe » réunissant alors treize femmes et douze hommes. Cette association se prononce pour l'égalité femmes/hommes dans l'Eglise où la liste des tâches interdites est longue. L'évêque s'excusera et la plainte sera retirée mais près de cinq cents personnes femmes et hommes, laïcs, religieux et prêtres rejoindront le comité. Deux mots d'ordre définissent sa devise : « *Ni partir, ni se taire* ». La Conférence catholique des baptisé.e.s francophones (CCBF) prendra le relais du comité de la jupe et organise en 2013 un « conclave de femmes » pour débattre de l'avenir de l'Eglise Catholique. A ce jour, la situation n'a guère changé. La forte désaffection des vocations sacerdotales pourra peut-être faire évoluer les choses....

⁹ PEDOTTI Christine, SOUPA Anne. (2010) *Les pieds dans le bénitier*. Paris : Presses de la Renaissance

Les religions ont été établies par des hommes et pour les hommes. Les textes sacrés ont été transcrits, étudiés et commentés par ces mêmes hommes qui pendant des siècles ont eu le monopole de l'accès à l'écriture et à la culture. Les textes religieux énoncent beaucoup moins de règles d'interdiction pour les hommes : elles leur ouvrent plutôt des droits alors qu'elles les limitent pour les femmes.

Le Coran ne fera pas exception. L'Islam naît en Arabie au 7^{ème} siècle dans une société patriarcale où les rapports de domination hommes-femmes existent déjà. Le message coranique qu'Allah livre à Mohamed par l'intermédiaire de Jibrail (l'archange Gabriel) place la femme dans un statut de dépendance et de soumission. Considérée comme la gardienne de la maisonnée et jouant un rôle de conseil auprès de son époux, la femme n'en est pas moins contrainte à l'obéissance. Mais là encore, l'interprétation du texte reste l'apanage des hommes. En effet, dans l'Islam, il n'y a pas de péché originel, ce qui place l'homme et la femme sur un pied d'égalité. Les premières musulmanes, celles qui ont accompagné le prophète Mohamed, étaient des femmes engagées et de savoirs qui vont transmettre la religion sans s'effacer. Sa première épouse Khadija, commerçante et plus âgée que lui, l'a beaucoup influencé et soutenu. Ce n'est qu'après la mort de Khadija que Mohamed est devenu polygame comme les autres hommes de son milieu. La société s'est trouvée écrasée sous le poids des traditions, des coutumes de la société patriarcale qui a transmis des idées contraires à la pensée islamique.

1.2 D'autres spiritualités

La place de la femme dans l'Hindouisme n'est pas plus enviable même si l'Inde a été la première nation moderne à être gouvernée par une femme et où, à l'inverse de nombreuses puissances occidentales, de nombreuses femmes exercent des professions dirigeantes et accèdent au pouvoir. Dans ce pays patriarcal, aux hiérarchies sociales particulières (système de castes), le statut de la femme est aussi critiquable à bien des égards. Les textes fondamentaux de cette religion reposent sur une histoire similaire à celle d'Adam et Eve. Le mérite de la vie revient aux pères : les femmes soumises totalement aux hommes ne sont que de simples contenants. L'Hindouisme préconise une subordination presque totale de la femme à l'homme. Les filles sont élevées dans l'idée qu'elles ont le devoir de servir et satisfaire l'homme. Les Lois de Manu, texte juridique fondateur de la tradition hindoue, précisent que : « *dans l'enfance, une femme doit être soumise à son père, dans la jeunesse à son mari et lorsque son maître meurt, à ses fils ; (...) une femme n'est pas faite pour être libre* ». Elle n'a pas le droit de posséder de biens, elle reste cloîtrée à la maison et reste la victime de nombreux et violents mauvais traitements.

Source de tous les maux et pour éviter qu'elles ne déshonorent leur famille (infériorité, dot, alimentation), on la marie tôt. Veuve, elle devient un être inutile ; l'hindouisme lui propose le Sati : crémation volontaire sur le bucher funéraire de son mari. La loi civile l'interdit mais des cas officiels ont été rapportés jusqu'en 2002. Actuellement, le code civil en Inde a instauré une égalité entre les hommes et les femmes (mariage, divorce, héritage), néanmoins, les situations sont disparates selon les lieux et les femmes gardent encore un statut inférieur.

On pourrait imaginer que le Bouddhisme est différent car dans cette religion tous les êtres sont identiques. Or, la prière la plus répandue des femmes est celle qui consiste "*à prier fort pour renaître homme*" démontre que la place de la femme dans cette religion n'est pas égalitaire. La femme est un individu, pervers, dangereux, et impur. Elle est exclue des lieux sacrés et ne peut faire de pèlerinage en montagne. Les propos négatifs à l'égard des femmes auraient été proférés par Bouddha au bord de l'agonie et ont été consignés dans les soutras ; ils ont fortement influencé la rédaction des codes civils et ont contribué largement au maintien du statut d'inférieure à la femme religieuse ou laïque en pays bouddhistes. Même, s'il existe des nonnes bouddhistes, elles n'ont pas, pour la plupart, la transmission complète : il n'y a pas par les femmes une transmission directe depuis le Bouddha : on est obligé de repasser par les hommes.

On peut constater que, au sein de toute la religion, on trouve une problématique avec les femmes et le féminin en général. Selon Delphine Horvilleur : « *La femme reste l'Autre, celle avec qui on a un problème.* ». Il est évident que la femme est placée à part, en périphérie, dans une volonté de la séparer de la sphère publique. Cette antique servitude est devenue inacceptable. Le manque de connaissance des textes religieux écrits dans un contexte spécifique, des textes philosophiques, littéraires et poétiques retarde l'évolution des mentalités.

A travers les siècles, dans le monde entier, des femmes et des hommes ont élevé leur voix. Les femmes, dans le cadre religieux, ont pu avoir, selon les époques et les confessions religieuses et à des degrés divers des possibilités d'actions et d'expression. Dès la fondation de l'Office des Nations -Unies, les fondateurs de l'ONU appelaient déjà les leaders des grandes religions à reconsidérer la place des femmes. Il appartient désormais aux femmes d'entrer dans un dialogue exigeant d'égal à égal avec les hommes : une sorte de révolution pour rebattre les cartes.

Chapitre 2

Le combat des femmes pour leurs droits à travers le monde et les siècles.

Françoise Héritier¹⁰ explique que, de façon constante, les sociétés humaines des plus « primitives » aux plus développées présentent un même trait organisateur : une hiérarchie des catégories binaires de sexe (femelle/mâle) qui se traduit par ce qu'on appelle la « domination masculine ». Les hommes ont le plus souvent cherché à faire passer les femmes pour plus faibles, inférieures, inachevées pour mieux les exclure.

2.1 Un ancrage préhistorique

Au Paléolithique, les sociétés dépendaient des contraintes économiques et du mode de vie caractérisé par la chasse et la cueillette. Les peuples étaient stables et intégrés au milieu dans lequel ils évoluaient. Les femmes étaient chargées de la cueillette, nourriture essentielle au groupe, les hommes partaient à la chasse activité plus aléatoire hautement valorisée. L'apport économique des femmes était supérieur mais leur statut inférieur : les hommes étaient dépendants des femmes. De plus, beaucoup plus qu'aujourd'hui les hommes avaient le privilège de la force physique : à l'âge de la massue et des bêtes sauvages la supériorité de la force physique était cruciale face à l'hostilité de l'environnement. Et même si les femmes étaient très robustes, les servitudes de la reproduction représentaient un handicap : les maternités répétées absorbaient leurs forces et leur temps. Cependant, elles pouvaient participer à la chasse : la division du travail au Paléolithique est basée sur la coopération. Les statuettes trouvées au cours de cette période importante étaient des figures féminines en pierre en ivoire ou en argile aux attributs sexuels fortement marqués appelées « Déesses mères » que l'on vénérait et qui représentaient la terre du sein de laquelle jaillissent les jeunes poussent.

Le Néolithique va rompre l'équilibre de l'homme avec la nature, de l'homme avec ses semblables ainsi que l'équilibre d'une division du travail entre les sexes qui ne repose pas sur l'exploitation de l'un sur l'autre. A partir de la révolution du Néolithique moyen, avec la découverte du cuivre, de l'étain, du bronze, du fer et l'apparition de la charrue, l'agriculture va s'intensifier : le champ remplacera le lopin de terre grâce à un travail intensif de défrichage. La propriété privée apparaît. L'homme recourt à d'autres hommes qu'il réduit en esclavage. Maître des esclaves et de la terre, l'homme devient aussi propriétaire de la femme : c'est là « *la grande*

¹⁰ HERITIER, Françoise. (2010), *Hommes, femmes : la construction de la différence*. Paris : Le pommier.

défaite historique du sexe féminin »¹¹(p.100). L'invention de nouveaux instruments assure la prépondérance de l'homme et le confinement de la femme dans les travaux du ménage. La transmission du domaine se fait de père en fils. C'est l'apparition de la famille patriarcale. La femme est devenue une « chose » à disposition de l'homme dont il tire prestige et pouvoir. En même temps, on voit apparaître des statuettes à représentations masculines : c'est une reconnaissance du rôle paternel dans la procréation (éclipsant celui des femmes) ce qui va inverser les relations entre les sexes. De plus, Raphaël Liogier¹² cite Priscilla Touraille¹³ et ajoute que :

« Il a été démontré dans plusieurs études de paléanthropologie que la plus frêle morphologie féminine est en grande partie le produit de cette culture de domination. Depuis près de 750 000 ans, à l'époque pré-néandertalienne, bien avant que la morphologie humaine se soit stabilisée, les femmes auraient été systématiquement privées de nourriture carnée. Les hommes cherchaient probablement à se réserver la force symbolisée par la chair animale. L'étréoussse d'épaules des femmes, du thorax, leur taille plus modeste, leur frêle plus ossature et musculature, seraient en partie le lointain résultat de la privation de protéine, surtout au profit des féculents. La situation physique actuelle des femmes, serait donc aussi en partie, sans nier bien sûr la différence génétique, culturellement construite. » (p.76-77)

La situation des femmes dans les tribus de pasteurs nomades était différente. La vie nomade les préserve de l'enfermement, de la distinction entre la sphère du public (réservée aux hommes) et la sphère du privé (réservée aux femmes). Elle les maintient en contact entre elles et les intègre dans les relations.

La question du statut de la femme a également posé problème aux philosophes (des hommes, essentiellement jusqu'au 20^{ème} siècle). Platon place les femmes en position inférieure sur l'échelle des êtres et Aristote renvoie la femme à la matière quand c'est l'homme qui donne la forme. L'anthropologie a montré que les femmes sont, dans une structure sociale, un moyen d'échange (les Sabines Romaines) : on parle ici de valence différentielle des sexes qui se traduit par une plus grande valeur accordée socialement à ce qui caractérise le genre masculin. Les hommes ont réduit la femme à une matière passive dont ils jouissent sexuellement et profitent économiquement. Sappho (-625, -580), poétesse à succès, vivant sur l'île de Lesbos dans un monde autonome, sans homme, annonce déjà des revendications quant à la place des femmes dans la Grèce antique.

¹¹ BEAUVOIR, Simone de. (1949) *Le deuxième sexe* Tome I.

¹² LIOGIER, Raphael. (2018) *Descente au cœur du mâle*

¹³ TOURAILLE, Priscille. (2008) *Hommes grands, femmes petites. Une évolution couteuse. Les régimes de genre comme force sélective de l'adaptation biologique.* Paris : Maison Des Sciences De L'homme

2.2/ Le Féminisme en marche

Contre cette inégalité, des femmes et des hommes n'ont cessé de résister. La grande revendication de l'égalité entre les sexes est tout d'abord une question philosophique posée en France et en Europe au 17^{ème} siècle. Elle deviendra ensuite politique et sociale.

Depuis plus de deux siècles, un mouvement d'émancipation des femmes et de leur montée en puissance dans la vie publique constitue l'un des changements les plus marquants de la modernité. Celle-ci se caractérise par la reconnaissance, chez tous les êtres humains, d'une volonté individuelle souveraine quelles que soient leurs classes sociales, leurs origines, leurs physiques. De là découle le concept propre à la démocratie, de citoyens égaux en droits.

Ce nouveau mouvement social est qualifié de féminisme, terme péjoratif quand on sait que ce terme est un néologisme inventé par les médecins pour désigner la féminisation de certains hommes. L'historienne Yannick Ripa¹⁴ explique que les féministes sont présentées comme des femmes qui veulent se viriliser en s'emparant de ce qui, par nature, appartient aux hommes. Cela constituera, dans une société patriarcale où le pouvoir des hommes n'est pas partagé, l'un des principaux moteurs d'une misogynie et d'un antiféminisme qui perdurent encore. Or, les préoccupations des féministes de la première heure n'étaient pas de prendre la place des hommes mais de revendiquer l'égalité. La Révolution française a proclamé les droits universels de l'homme et a exclu les femmes dans le domaine politique et sur le plan privé. Olympe de Gouges, femme de lettres qui jouit d'une certaine notoriété et qui revient souvent sur l'injustice faite aux femmes, publie en 1791 « *La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ». Son texte percutant a pour but d'appeler toutes les femmes à réclamer leurs droits naturels car elle est persuadée que les femmes ont les mêmes capacités que les hommes. Avec Olympe de Gouges, le mouvement féministe surgit à travers les clubs, les manifestations et la présence féminine dans les tribunes de l'assemblée.

Le Code civil napoléonien a placé les femmes jusqu'en 1938 sous la loi du mari et du père tout-puissant : les femmes ont une destination prévue mais pas de destin choisi. La domination des hommes est alors colportée ou imitée dans toute l'Europe. Elles sont aussi hors de culture et l'analphabétisme des filles s'accroît. Il faudra attendre les lois de Jules Ferry 1881-82 pour que l'enseignement primaire devenu gratuit et obligatoire soit réellement accessible aux filles. Le 19^{ème} siècle est marqué de moments forts d'un féminisme de la femme nouvelle partout en Europe. Il connaît un âge d'or entre 1900 et 1914. L'injustice suscitée par la proclamation du

¹⁴ FOURNIER Martine, (2005). Combats et débats. *Sciences Humaines Hors-Série spécial n°4* p. 6

suffrage dit « universel » alors qu'il n'est que masculin va susciter l'action des suffragettes. Les luttes des femmes vont alors se polariser sur la revendication des droits civiques, civils et économiques leur permettant de sortir du statut de « mineures juridiques » : le droit de vote mais aussi le droit aux études, au divorce ou celui d'ester en justice ou de gérer leurs propres biens. Des répressions s'organisent tuant certaines militantes en Angleterre : l'opinion anglaise va évoluer. En 1918, les femmes anglaises obtiennent le droit de vote : pour la première fois, les problématiques du féminisme investissent le débat public. A plusieurs reprises, entre les deux guerres, les françaises se voient accorder le droit de vote par la Chambre des députés, invalidé à chaque fois par le Sénat. C'est seulement le 21 avril 1944 que les femmes obtiennent le droit de se rendre aux urnes et d'être élues, bien après un grand nombre de leurs consœurs européennes.

2.3/ « Mon corps m'appartient »

L'année 1946 inscrira dans la constitution de la 4^{ème} république le principe de l'égalité absolue entre hommes et femmes. Pourtant, quand la philosophe Simone de Beauvoir publie, en 1949, *Le deuxième sexe* où elle décrit de façon clinique le corps des femmes et décortique les mécanismes de la domination masculine à travers les âges, c'est un scandale mondial ! Par cette formule « *On ne naît pas femme, on le devient* » Simone de Beauvoir deviendra le maître à penser de toute une génération d'intellectuelles américaines, pionnières des *gender studies* (études sur les genres) et son livre deviendra "le petit livre rouge" du mouvement de libération des femmes. Suivra quelques années plus tard le "Manifeste des 343"¹⁵. Cette pétition, signée par 343 femmes, qui déclarent avoir recouru à l'avortement alors sévèrement puni par la loi, est à l'origine de la loi Veil. Yvette Roudy qui inaugurera le ministère des Droits de la Femme de 1981 à 1986 sera signataire du manifeste. Ici, c'est le corps des femmes qui au cœur du questionnement : les femmes veulent désormais disposer de leur corps comme elles l'entendent : pouvoir aimer sans être assignée à faire un enfant : « *Un enfant si je veux quand je veux* ». Cette nouvelle étape de libération constituera la seconde vague de féminisme : maîtrise de la sexualité, liberté de contraception et d'avortement. Les femmes refusent d'être des « femmes objets », revendiquent le droit au plaisir et au désir et la liberté d'aimer en choisissant leur orientation sexuelle. La loi Neuwirth de 1967 légalisera la contraception et le Mouvement de Libération des Femmes, revendiquera avec éclat en 1970 le droit à l'avortement : « *Notre corps nous appartient* ». La loi de 1980 reconnaît enfin le viol comme un crime.

¹⁵ BEAUVOIR, Simone de *Le Nouvel Observateur* n°334 du 5 avril 1971

En 1972, Ann Oakley¹⁶, sociologue britannique, distingue le sexe et le genre. Elle explique, en effet, que masculinité et féminité ne sont pas inhérentes à l'individu mais que ce sont des attributs psychologiques et culturels issus d'un processus social au cours duquel l'individu acquiert les caractéristiques du masculin ou du féminin. Le concept de genre apparaît, on l'appellera en France, pendant de nombreuses années encore, le sexe social.

Le féminisme a acquis une reconnaissance institutionnelle et une légitimité intellectuelle mais il ne s'est pas pour autant mis en veille. Une troisième vague apparaît dans les années 2000. La notion de genre est affinée, la déconstruction des rôles genrés est amorcée. Le débat sur la parité en politique surgit et de nombreuses associations axées sur des revendications plus spécifiques sont créées : les Chiennes de garde, Ni putes ni soumises, Osez le féminisme, Mix cité, Femen, etc. Grâce à internet, aux réseaux sociaux, le féminisme du 21^{ème} siècle dispose d'un fantastique outil de mobilisation mondiale et il s'insère souvent dans un combat politique plus large : la lutte sociale, l'engagement antiraciste et altermondialiste.

Aujourd'hui, malgré les apparences, la reconnaissance de la volonté des femmes n'est toujours pas accomplie à travers le monde. Les femmes se sont battues, et se battent encore, pour leurs droits juridiques, politiques, économiques et financiers ainsi que pour le statut de leur corps à travers des mouvements féministes actifs et controversés qui continuent de dénoncer une hiérarchie des sexes datant de la nuit des temps. Les femmes ont peu à peu eu accès aux études et aux activités traditionnellement réservées aux hommes et sont maintenant présentes, de façon inégale selon les régions de la planète, partout sur la scène publique. Le principe d'égalité entre les deux sexes est devenu indiscutable et de plus en plus soutenu par le droit dans les pays démocratiques. Cependant, l'actualité nous montre encore à quel point le sujet reste brûlant et polémique.

Chapitre 3

Une question vive

3.1/ Les questions vives

Les « questions socialement vives » constituent une thématique née au début des années 2000 avec le travail de deux équipes : respectivement Jean et Laurence Simonneaux et Yves Alpe et Alain Legardez. Ce dernier propose la définition suivante : « *Nous proposons de nommer "question socialement vive" une question qui prend une forme scolaire et qui possède plusieurs*

¹⁶OAKLEY Ann (1972), *Sex, Gender and Society*. San Francisco Harper and Row 1972

caractéristiques. ». **Elle est vive dans la société** : une telle question interpelle les pratiques sociales des acteurs sociaux. Elle est considérée comme un enjeu par la société et suscite des débats qui sont souvent avivés par les médias. **Elle est vive dans les savoirs de référence** (ce à quoi se réfèrent les enseignements et les formations) : il existe des controverses entre les experts des champs disciplinaires et les acteurs des pratiques sociales. **Elle est vive dans les savoirs scolaires** : la question est d'autant plus potentiellement vive qu'elle renvoie à une double vivacité des deux autres niveaux de savoir. Les élèves y sont alors directement confrontés, ainsi que les enseignants qui se sentent démunis pour aborder un type de questionnement étranger à leur modèle pédagogique de référence. De telles questions pénètrent dans le champ scolaire de plusieurs façons : d'abord par l'actualité, ensuite par la demande sociales (des parents, des syndicats, des associations où des intellectuels.elle.s. mobilisées par ces questions) et enfin par l'institution scolaire elle-même lorsqu'elle modifie les programmes. Les questions socialement vives sont donc selon l'actualité, l'avancement de la recherche, les acteurs impliqués, porteuses d'incertitude, de divergences, de controverses, de disputes, voire de conflits. Il apparaît évident qu'une question n'est pas « socialement vive » par nature : elle le devient ou cesse de l'être en fonction des débats qui traversent la société pour avoir un impact sur les apprentissages des élèves. Notons ici l'adéquation de cette thématique récente avec l'objet de ma recherche. En effet, depuis plus d'un demi-siècle, les droits des femmes progressent grâce à un arsenal législatif et réglementaire constamment renforcé, mais les luttes en faveur des droits des femmes restent plus que jamais actuelles.

3.2/ La parité introuvable

Depuis 1944, les femmes se rendent aux urnes de façon croissante mais restent pendant longtemps très minoritaires parmi les élus. Pendant encore 50 ans, la France restera avant-dernière de l'Union Européenne en ce qui concerne la place des femmes dans les assemblées élues. Les organisations féministes ne se saisissent que tardivement de la cause de la représentation politique des femmes. Celle-ci ne deviendra une priorité que dans les années 90. En 1992, a lieu à Athènes le premier sommet européen « Femmes au pouvoir » qui réunit des femmes ministres ou anciennes ministres. Elles adoptent une Charte qui proclame « *Parce que les femmes représentent plus de la moitié de la population, la démocratie impose la parité dans la représentation et l'administration des nations* ». Comme de nombreuses féministes d'Europe, Yvette Roudy, alors députée, se lance dans le combat pour la défense de la parité. Elle signe le manifeste des 577 pour la parité, paru dans *Le Monde* en novembre 1993, mais la

classe politique reste hermétique. Elle réunit alors en 1996 une dizaine de femmes, anciennes ministres de droite et de gauche, pour leur proposer une action commune. Le groupe publie : *Le manifeste des dix* couvert par *L'Express*¹⁷. Celui-ci organise un sondage et révèle que plus de 70% des français leur donnent raison. Alain Juppé et Lionel Jospin seront favorables aux propositions du manifeste. C'est un véritable succès qui sera sans doute à l'origine du déclic des différents partis. C'est en 1999 qu'est adoptée une réforme constitutionnelle qui permet l'établissement de quotas en faveur des femmes. La loi du 6 juin 2000 impose de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste : elle est appliquée pour la première fois lors des élections municipales de mars 2001. A nouveau le sujet fait polémique : de nombreux débats surgissent et opposent paritaires et antis paritaires ; le principe des quotas choque alors que l'absence de femmes ne choque pas. Sa mise en œuvre se fait laborieusement, les partis préfèrent payer des amendes. Depuis, plusieurs lois ont été adoptées pour appliquer l'article 1^{er} de la Constitution : « *la loi favorise l'accès égal des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ». Désormais, les femmes sont bien présentes dans les conseils municipaux, mais peu sont maires. La loi a aussi très bien fonctionné pour les élections régionales. Enfin, les élections européennes sont citées comme les élections exemplaires en matière de parité.

3.3/ Le plafond de verre

Le monde du travail n'est pas en reste : malgré les avancées réalisées, les inégalités persistent et les femmes demeurent victimes de nombreuses discriminations tant dans l'embauche et la mixité des métiers que dans l'égalité salariale. Pourtant, dès 1972, le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi. Son principe est assez simple : tout employeur est tenu d'assurer, pour le même travail, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Entre 1950 et 1980, l'écart salarial a diminué : la généralisation du travail des femmes a banalisé leur emploi, au moins dans certains secteurs, et la scolarisation des filles a élevé le niveau de qualification des femmes. Depuis, le rattrapage se poursuit à un rythme plus lent. Les femmes sont confrontées à un « plafond de verre » qui leur interdit les fonctions dirigeantes et les empêche d'atteindre la pleine égalité salariale. Un grand nombre d'entre elles refusent la compétition à laquelle elles devraient se livrer pour obtenir l'égalité des salaires. L'éducation des jeunes filles (les femmes ne négocient pas leur salaire lors des entretiens d'embauche) et le soin aux enfants toujours inégalement réparti expliquent ce

¹⁷ *L'Express*, le 06/06/1996

phénomène. Force est de constater que quarante ans plus tard ainsi qu'après une dizaine de lois (loi Roudy, loi Génisson, etc.) qui ont rappelé et élargi ce principe, les écarts de salaire ont diminué mais restent considérables (environ 20%) et la situation des femmes sur le marché de l'emploi reste plus fragile que celle des hommes. Le 4 août 2014 est adoptée la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Pour la première fois, un texte aborde l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions. Il a pour enjeu un meilleur partage des responsabilités parentales, laissant aux femmes la possibilité de ne pas interrompre leur carrière pour élever leurs enfants et une obligation pour chaque entreprise de plus de 50 salariés d'établir un diagnostic des différences de salaires ainsi qu'un plan d'action pour y remédier sous peine de sanctions. Mais là encore dans les faits, seules une centaine d'entreprises ont été sanctionnées à ce jour. Au-delà de la législation, ce sont les comportements et les mentalités qui doivent encore évoluer. Le combat continue....

3.4/ La re-connaissance du sexe féminin

Les divers mouvements féministes ont été moteurs d'une révolution sexuelle. Cependant si les petits et grands garçons sont toujours très fiers de leur zizi qui a toujours été bien décrit donc bien connu, c'est plus compliqué pour les filles. Le vagin, le clitoris, les règles restent des sujets de honte qui ont entraîné une grande ignorance du sexe féminin. Le clitoris, organe du plaisir féminin a même été oublié des traités d'anatomie. Cela montre la manière dont le corps des femmes a été sous-estimé par la médecine : le sexe féminin reste un sujet sale, ou peu prestigieux. La recherche médicale a trop longtemps été un monde d'hommes qui ont façonné, par leurs besoins, la compréhension de la sexualité féminine. A la fin du 19^{ème} siècle, on comprend que le clitoris n'a aucune fonction procréative et qu'il peut inciter à la masturbation : on l'oublie ! Dans sa conférence sur France Culture Conférences, la gynécologue et obstétricienne Odile Buisson introduit son propos par les mots suivants : « *Le clitoris est probablement la terreur des Homo Sapiens, car il faut savoir que 130 à 150 millions de femmes ont été excisées dans des conditions épouvantables* » et cela depuis la nuit des temps, en attestent des momies retrouvées excisées. Si on enlève l'organe qui donne du plaisir, les femmes n'iront pas voir ailleurs... Ce n'est qu'en 1998 que l'omerta a été brisée grâce à la dissection par une urologue australienne qui décrit précisément le clitoris. A la rentrée 2017, un manuel de SVT représente correctement le sexe féminin pour la première fois. La connaissance du sexe féminin, au même titre que le sexe masculin, et la reconnaissance du plaisir féminin sont des étapes indispensables à la construction d'une sexualité positive et égalitaire. Ainsi, après des

siècles de tabous, les femmes veulent assumer fièrement leur vérité anatomique, emblème de la nouvelle lutte féministe¹⁸. Les réseaux sociaux voient désormais fleurir des hashtags dédiés à la représentation positive de la zone intime.

Deux médecins norvégiennes Nina Brochmann et Ellen StockkenDahl se sont donné une mission d' « utilité publique » : écrire un livre pour faire jeter à bas les idées fausses où rien ne serait sale ni vulgaire. *Les joies d'en bas* sorti en janvier 2017 a battu des records de vente en Norvège et de traduction à l'étranger (trente-trois à ce jour). Ce best-seller est une révolution. Un an plus tard, la vague s'est amplifiée sur fond de libération mondiale de la parole des femmes.

3.5/ L'affaire Weinstein

Début octobre 2017, le scandale Harvey Weinstein éclate et prend une dimension française quelques jours plus tard avec les accusations de Léa Seydoux, Judith Godrèche, Emma de Caunes et Florence Darel qui s'ajoutent à la longue liste des victimes américaines. Ce mouvement collectif de libération de la parole féminine va dépasser largement le seul monde du cinéma. Sous les hashtags de #MeToo ou #balancetonporc, des dizaines de milliers de femmes racontent les humiliations et agressions du quotidien. Une parole enfin écoutée qui se traduit par des actes : les plaintes pour agression sexuelle ou viol augmentent de 30% ces derniers mois. C'est un mouvement historique dans la lignée du combat pour l'émancipation des années 70. Consentement, désir, séduction, harcèlement : les mouvements hashtag en parlent sans filtre : ça interpelle, ça fascine, ça dérange. Comme toujours, la parole féminine scandalise. Ici, elle bouscule les hommes et fait trembler le patriarcat. Grâce aux réseaux sociaux qui ont été propices à la prise en compte des inégalités et des discriminations, les femmes ont pu s'exprimer massivement et surmonter le tabou de l'humiliation. Il faut maintenant que les lois suivent dans notre société où une femme sur cinq est officiellement victime de harcèlement sexuel au travail, où 8 femmes sur 10 ont peur de sortir le soir, où les filles grandissent avec ce sentiment de faire attention de protéger leur corps et où seulement 1% des violeurs sont condamnés. Un an après, la vague Weinstein a provoqué le départ de nombreux grands talents dans le milieu du cinéma, de la danse et de la musique mais peu de condamnations ont été prononcées. En France, *le Figaro* du 5 octobre 2018 révèle que 53% de français estiment que ce mouvement n'a eu de conséquences ni positives ni négatives. Cependant, un quart des hommes de moins de 35 ans déclarent avoir aujourd'hui une autre perception du harcèlement

¹⁸ ZARACHOWICZ, Weronika. (2018). Le sexe féminin est fabuleux. *Télérama* du 17 au 23 février 2018.

sexuel. Les hommes ressentent un certain malaise. : 38% des hommes reconnaissent avoir remis en question leur comportement vis-à-vis des femmes. Le sociologue Raphael Liogier¹⁹ dans *Le Parisien* parle de crainte de ne plus pouvoir faire de l'humour, d'être tactile ou même de dire ce que l'on pense et rendre l'entreprise de séduction froide et formelle. Gérard Colomb a mis en place des moyens pour prendre en compte ce type de criminalité mais cela reste insuffisant et de nombreuses affaires restent classées sans suite. Aux Etats-Unis, les véritables changements se font attendre : à Los Angeles, les plaintes pour viols et agressions sexuelles ont augmenté de 83% en un an sans qu'un seul dossier ait été déféré à la justice.

3.6/ L'aspect linguistique

La présence de plus en plus massive des femmes dans les sphères publiques, professionnelles et politiques a fait surgir un autre débat : l'égalité femmes-hommes doit-elle passer par la langue ? En 1984, une commission gouvernementale mise en place par Yvette Roudy et présidée par Benoite Groult proposait « *la féminisation des titres et des fonctions* » et du vocabulaire concernant les activités des femmes. C'est la linguiste Anne-Marie Houbedine²⁰ qui coordonne cette étude. Elle est une des premières linguistes en France à se préoccuper de féminisation de noms de métiers après la mise en évidence par des linguistes et des féministes du marquage du sexe dans la langue. L'accueil de la commission a provoqué des controverses portées par l'Académie comme à chaque fois que l'on veut s'en prendre à la langue en France. Pour Anne-Marie Houbedine, les femmes restent dans les représentations essentiellement mères et épouses alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses à exercer un métier souvent nouveau pour elles. Convaincue que l'identité sociale passe par la nomination, elle pense que les femmes doivent être nommées dans leurs métiers par des désignations spécifiques qui les feront reconnaître aussi comme citoyennes et êtres sociaux. Au lieu de les masquer sous le masculin, la féminisation des noms de métiers permet aux filles d'envisager de nouveaux métiers en entendant leurs noms dans les conversations, ou le lisant dans les écrits. De plus, cela indique que notre langue tient compte de nouvelles réalités sociales et peut-être de nouvelles mentalités... En 2017, on constate que le sujet fait encore débat.

Dès 2012, une pétition d'associations réclamait l'accord de proximité et en 2015, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) encourage l'usage des pratiques d'écriture inclusive dans son *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*.

¹⁹ *Le mouvement #MeToo a-t-il rendu les hommes paranos ?* 22 juin 2018

²⁰ HOUBEDINE Anne-Marie (1998), *La féminisation des noms de métiers*. Paris : L'Harmattan

Si certaines de ces réformes s'installent progressivement, elles ne manquent pas de provoquer à chaque fois un tollé. A la rentrée 2017, les éditions Hatier publient un manuel scolaire en appliquant les principes de ce guide officiel²¹, et la polémique s'enflamme à nouveau. Le 26 octobre, l'Académie française s'érige contre "*l'aberration inclusive*" qu'elle qualifie de "*péril mortel*" pour la langue officielle. A la suite de conférences autour de son livre publié en 2014 *Non, le masculin, ne l'emporte pas sur le féminin* où elle retrace le long effort des grammairiens et des académiciens pour masculiniser le français depuis le 17^{ème} siècle, Eliane Viennot a rencontré de nombreux enseignants qui ont témoigné de difficultés croissantes à enseigner cette règle à des enfants qui la remettent en question ou la contestent. Nourrie de ses recherches et de ses réflexions, l'auteure lance et coordonne, le 7 novembre 2017, un manifeste de plus de trois cents enseignants qui déclarent cesser d'enseigner cette « règle scélérate ». Les réactions s'enchaînent et s'accélèrent. Pendant de nombreuses semaines, la presse publiera et publie encore autour de ce débat, de la place des femmes, du féminisme prouvant ainsi qu'il s'agit d'un réel fait de société qui s'en prend au sexisme de façon général : il n'est pas seulement ici question de linguistique, mais également de politique.

Ce débat autour de l'écriture inclusive a suscité une réflexion quant à la place de la femme dans la société au cours du temps. Hommes et femmes vivent dans un monde commun dans lequel persiste une inégalité consternante alimentée par nos cultures, nos comportements, nos croyances. On peut parler ici d'un véritable conditionnement. L'affaire Weinstein a entraîné un véritable déferlement de témoignages qui a dévoilé au grand jour une norme concrètement inégalitaire depuis de nombreux siècles de notre civilisation. L'aspect linguistique, en France, a ravivé les polémiques sur l'inégalité femmes/hommes et ses causes. Nous allons voir dans la partie suivante, à travers trois concepts théoriques, la construction de la bicatégorisation hiérarchisée de notre société.

²¹ Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres, user du masculin et du féminin par l'énumération par ordre alphabétique et par l'usage du point médian, utiliser la double flexion pour désigner un groupe mixte, utiliser des termes épïcènes.

Partie 2

Les concepts pour penser le genre sur lesquels s'appuie ma réflexion

Dans la partie précédente, j'ai présenté le contexte de ma recherche par une approche diachronique de la place et la condition des femmes dans les sociétés.

Afin de répondre à ma problématique, j'ai orienté ma recherche autour de trois notions essentielles qui vont nourrir ma réflexion. La première est, on le verra, un concept récent dans les sciences sociales et humaines : elle concerne le genre. La deuxième consistera en l'étude des conséquences du genre sur le langage puis j'orienterai ma recherche sur un dernier élément : la violence symbolique.

Chapitre 1

Le genre

« *Les hommes ne peuvent pas faire deux choses en même temps, les femmes le peuvent, les filles sont soigneuses, les garçons désordonnés, les hommes savent lire une carte routière, les femmes n'ont pas le sens de l'orientation.* »²² Nous entendons souvent ce type de discours, et la liste n'est pas exhaustive, dans notre environnement. Ces « normes de genre » et stéréotypes paraissent justes et naturels. Ils différencient les filles des garçons, les hommes des femmes sans être remis en question. Ces comportements semblent tellement « naturels »²³ que l'on ne s'interroge pas sur les conséquences des effets de pouvoir et de contrôle qu'ils induisent. Pendant très longtemps²⁴, on a cru, et on croit encore, que les conduites des femmes et des hommes étaient prédéterminées par leur anatomie. Les différences biologiques fixaient les émotions, le parcours de vie, les compétences, les choix professionnels et les rôles sociaux. Mais les études de genre, sur lesquelles on reviendra ci-dessous, ont permis depuis une

²² Stéréotypes issus de l'imaginaire collectif

²³ LAUFER Laurie, ROCHEFORT Florence (2014). *Qu'est-ce que le genre ?* Paris : Payot et Rivages

²⁴ Cf. supra Partie 1, Chapitre 2

quarantaine d'années de poser la question des normes et des inégalités entre les sexes et de remettre en question ces vérités soi-disant immuables.

*Le Petit Robert de la langue française*²⁵ définit le concept de genre comme suit :

- Ensemble d'êtres ou d'objets présentant des caractères communs → concept.
Construction sociale de l'identité sexuelle ; genre et sexe : « L'identité de genre est le sexe dans lequel se reconnaît le sujet ». Distinction entre les genres → genré
- Catégorie grammaticale (milieu du 13^{ème} siècle) : catégorie exprimant parfois l'appartenance au sexe masculin, au sexe féminin, ou aux choses (neutre). En français, catégorie de certains mots (nom, pronom, adjectif, article, participe passé) qui est soit le masculin, soit le féminin et qui est exprimé soit par leur propre forme (au féminin, elle, la, recouverte, son amie), soit par la forme de leur entourage, par l'accord (*le sort, la mort, des manches longues, une dentiste, l'acrobate brune*).
- *Littérature* : Ensemble d'œuvres, catégorie de textes définie par des thèmes et des caractéristiques formelles communes
- *Linguistique*. Chez Martinet, le genre n'est pas considéré comme un monème²⁶ parce qu'il ne fait pas en général, l'objet d'un choix : on ne peut choisir de parler de poire sans choisir en même temps le genre féminin. Non seulement sexe féminin et genre féminin sont deux choses différentes, mais de plus, la même opposition de sexe d'une part, et une opposition lexicale d'autre part : cuisinier/cuisinière.

On voit donc des acceptions grammaticales, littéraires ou sociales se superposer. Mon premier contact avec ce terme a eu lieu comme de nombreuses personnes dans le cadre de ma scolarité par sa définition de catégorie grammaticale qui classe les mots selon deux genres : masculin ou féminin porteurs de modifications morphosyntaxiques.

Le dictionnaire de la linguistique de Georges Mounin²⁷ (1974) précise :

Gram. Catégorie grammaticale fondée à tort quelquefois, sur la distinction des sexes. Ce serait là le genre naturel, qu'on rencontre rarement dans les langues naturelles : cf. le couteau/ la cuillère ; la poire / le coing, etc. Le genre grammatical ou formel, le seul qu'on observe en fait, n'est donc défini que par des caractéristiques formelles et non sémantiques. Alors que certaines langues distinguent aussi un genre animé et un genre inanimé (cf. le russe), les substantifs sont classés en deux genres en français, italien, espagnol ; en trois genres en russe et en allemand, etc.

Ma représentation de ce terme s'est ensuite élargie : le genre féminin et le genre masculin en tant que catégories des êtres en fonction de points communs, ici, le sexe. Les deux termes étaient présentés comme homologues : le genre traduit le sexe (cf. *infra* p. 32). Ce concept correspondait pour moi à une représentation binaire des sexes qui allait de pair avec l'hétérosexualité : les êtres humains sont classés en deux formes distinctes opposées, masculin et féminin, et ont une attirance pour le sexe opposé.

²⁵ Edition 2018

²⁶ On lui préfère aujourd'hui le terme de morphème

²⁷ Presses Universitaires De France, Paris, 1974

En effet, depuis le milieu du 20^{ème} siècle la notion de genre investit le domaine des sciences sociales à l'origine de nombreux travaux. Ce nouveau concept s'attache à montrer que les différences entre les sexes ne sont pas seulement issues de la nature biologique mais aussi, et surtout, d'une construction sociale et culturelle.

1.1/ Les études de genre

1.1.1 Apparition du concept

Le concept de genre (« gender » en anglais) est né aux Etats-Unis dans les années 1970 d'une réflexion autour du sexe et des rapports hommes/femmes. Il a été mis en place pour étudier la façon dont les sociétés pensent, organisent et hiérarchisent la différenciation des sexes et normalisent les comportements sexuels. Il établit des catégories de femme, d'homme, de sexe, de sexualité ainsi que les notions de féminin de masculin, de féminité et de masculinité comme des constructions sociales et non comme des données naturelles intangibles. Son histoire s'inscrit en plusieurs étapes sur une longue durée qui mixe la pensée médicale et psychiatrique des années 1950 et 1960 sur la transsexualité et la réflexion féministe. Il est initialement un concept descriptif. Dans l'Amérique très puritaine des années 1930, l'anthropologue Margaret Mead²⁸ fut la première à engager une réflexion sur les rôles sexuels en combattant la notion « d'éternel féminin ». A partir de ses études de terrain en Océanie, elle souligne le caractère culturel et construit (c'est la grande nouveauté) des identités de sexe : dans certaines ethnies, la passivité et la sensibilité sont des caractéristiques masculines. Elle poursuivra sa démonstration en s'appuyant sur l'observation de la société américaine. Dans *Le deuxième sexe* (1949), Simone de Beauvoir lui emboîte le pas et analyse en Occident du 20^{ème} siècle, les modalités sociologiques, psychologiques, économiques de la hiérarchie entre les sexes et montre l'universalité du rapport de domination (le pouvoir : c'est la deuxième nouveauté) des hommes sur les femmes qu'elle invite à sortir de leur rôle de servante et de mère. Ce livre est devenu aux Etats-Unis un classique du féminisme et le socle fondateur de la réflexion sur le genre.

Dès les années 1950, le psychologue John Money²⁹ qui travaille sur les troubles de l'identité sexuelle des enfants emploie le terme « gender » dans les expressions « rôles de genre » et « identité de genre » pour désigner ce que l'assignation d'un individu à une catégorie et son identification comme garçon ou fille doivent à l'éducation et aux déterminations culturelles. Il fait une analogie avec l'acquisition du langage. En 1964, le psychiatre Robert Stoller reprend

²⁸ MEAD Margaret, (1935). *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*, rééd. Morrow Quill Paperbacks, 1980

²⁹ MONEY John. (1972) *Man and woman, boy and girl: the differentiation and dimorphism of gender identity from conception to maturity*. Johns Hopkins University Press

« identité de genre » à propos de patients intersexes. Il théorise et popularise alors le genre comme un aspect de l'identité sexuelle socialement déterminée par distinction au sexe biologique pour comprendre la séparation chez certains patients entre **corps et identité**.

1.1.2 Genre et féminisme

Les études de genre décrivent et analysent la différence de traitement entre les hommes et les femmes qui vont alors protester pour réduire les inégalités à travers les mouvements féministes. Dans les années 1970, le mouvement féminisme s'affirme à l'échelle internationale. Le terme « gender » sera de plus en plus utilisé. Les recherches consacrées aux femmes, puis au genre se développent et deviennent des sujets d'investigation scientifique au sein de l'Université et de la recherche dans le monde entier.

Dans ce contexte, la sociologue britannique Ann Oakley³⁰ s'interroge sur le déterminisme biologique pour lutter contre la domination masculine et l'exclusion des femmes de la sphère publique. A partir de recherches psychologiques, biologiques, médicales, psychiatriques et anthropologiques, elle renvoie **le sexe au biologique et le genre au culturel**. Elle est également reconnue pour avoir introduit la notion de genre en sociologie.

Le féminisme américain va s'approprier la notion de genre pour étudier le rôle social des femmes dans la société et dans l'histoire : les *woman's studies*. Exporté en France dans les années 1980, le genre fait également l'objet de travaux par les sciences sociales et humaines et on lui a longtemps préféré les expressions de « sexe social » ou « différence sociale des sexes ». Il faudra attendre la fin des années 1980 et la traduction française du travail de l'historienne américaine Joan W. Scott pour introduire le terme genre en France. Terme dont elle se sert comme d'une catégorie qui permet de mettre au jour la façon dont les rapports de pouvoir sont établis par et à travers le genre.

1.1.3 Un problème d'appellation

L'importation du terme genre dans l'espace francophone ne s'est pas effectuée sans controverse. Lors du colloque « Femmes, Féminisme » de Toulouse en 1982, le mot genre est présenté comme une « *technique neuve et délicate* ». Le linguiste Michel Arrivé rappelle que l'article « genre » du dictionnaire *Trésor de la langue française* paru en 1981 « *ne comporte aucune allusion à cet emploi du mot genre dans le sens sexe social* » et conclut que le genre ne peut être en français que la catégorie grammaticale. Or, le terme issu du latin « *genus* » est

³⁰ OAKLEY Ann (1972), *Sex, Gender and Society*. San Francisco Harper and Row 1972

utilisé dès le 12^{ème} siècle et on en trouve des traces dans la langue et la littérature du 19^{ème} siècle. Cette attitude décrit fidèlement les pratiques académiques... Néanmoins, l'acceptation de genre pour désigner la dimension culturelle et **socialement construite des rapports de sexe** se répand en France dans les années 1980-2000. Les résistances apparaissent : la traduction de l'Anglais « gender » en Français se heurte à la polysémie d'un terme employé non seulement en grammaire mais en littérature en art, en biologie et entraîne un risque de confusion qui pourrait la traduction ambiguë. Cette confusion possible pour des raisons linguistiques et culturelles n'est pas propre à la France seule et, de plus, d'autres termes de la langue française présentent cette caractéristique. La question de savoir si le terme genre est recevable est aujourd'hui caduque du fait de l'important essor des travaux autour sur cette notion ces dernières années. On doit à la sociologue Christine Delphy³¹ l'analyse de l'incapacité de la théorie marxiste (l'épistémologie marxiste est influente en France dans les années 1960/1970 dans le champ des sciences sociales) à saisir les rapports sociaux de sexe autrement que sous le prisme de l'analyse des classes sociales. Elle affirme que les rapports hiérarchiques entre hommes et femmes doivent faire l'objet d'analyses spécifiques à l'aide de concepts différents que celui de lutte des classes. C'est une étape importante du champ d'analyse des études de genre qui va se détacher de l'analyse marxiste dominante à travers la création d'un terme nouveau : les classes de sexe. Christine Delphy met le travail ménager, activité non rémunérée de l'espace privée, au centre de la problématique des classes de sexe.

1.1.4 Une nouvelle vision du genre selon Judith Butler

La philosophe américaine Judith Butler, traduite tardivement en France (2005),³² invite à penser le genre et la sexualité à partir des marges. Elle est la théoricienne du mouvement *Queer*³³. Elle s'oppose aux féministes qui définissent les femmes comme un groupe aux caractéristiques communes, renforçant ainsi le modèle hétérosexuel et binaire qui exclut lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles. Elle envisage le genre comme **une variable fluide**, susceptible de changer selon le contexte et le moment. Pour elle, l'identité du genre peut être sans cesse réinventée par les acteurs eux-mêmes. Aujourd'hui, le terme désigne une théorie qui remet en cause toute norme, qu'elle soit de genre ou de sexe. Pour déjouer les identités, les *queers* s'emploient à brouiller toutes les classifications : sexualité hétéro ou homosexuelle, gays,

³¹ DELPHY Christine, (1999). *L'ennemi principal* (Tome 1) : *économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse

³² BUTLER Judith (2005). *Trouble dans le genre*. Paris : La Découverte

³³ DE LA VEGA Xavier (2005). Genre et Identité : Judith Buthler en France. *Sciences Humaines*, n°163, aout 2005, p.10

lesbiennes, transgenre, masculin-féminin... pour insister sur la plasticité du rapport sexe-genre. **L'identité n'est plus une essence mais une performance**, elle est bizarre, inclassable, floue.

La notion de performance est primordiale dans l'œuvre de Butler : elle est au cœur de sa pensée et se retrouve dans ses réflexions sur le discours. Dans *Trouble dans le genre* (2005), Butler développe l'idée que l'on n'est pas homme ou femme mais qu'on performe son genre, qu'on joue à l'homme ou à la femme. L'auteure reprend et prolonge la théorie d'Austin³⁴ (cf. *infra* p. 41) : la performativité du langage. Pour cette auteure, le fait de simplement parler est un acte : « *Je vous déclare mari et femme* ». Butler affirme que le genre est une construction performative. L'expression « C'est une fille ! » ou « C'est un garçon ! » prononcée à l'échographie ou à la naissance, peut être considérée comme un performatif initiatique : c'est une invocation ou une citation ritualisée, une convention de genre qui instaure un processus de « gendérisation » en référence à une norme. Ainsi, l'être humain ne naît pas avec un genre fixe et naturel, mais ce genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes. C'est cette répétition quotidienne qui va stabiliser le genre et servir de base au cadre hétéronormatif et hétérosexiste³⁵ :

« Il ne faudrait pas concevoir le genre comme une identité stable ou lieu de la capacité d'agir à l'origine des différents actes; le genre consiste davantage en une identité tissée avec le temps par des fils ténus, posée dans un espace extérieur par une répétition stylisée d'actes. L'effet du genre est produit par la stylisation du corps et doit donc être compris comme la façon banale dont toutes sortes de gestes, de mouvements et de styles corporels donnent l'illusion d'un soi genré durable. » (2005 p. 265)

Selon Butler, le genre est bien une imitation comme l'est une pratique de travestissement ou de « *drag* ». Les transsexuées, transgénérées et travesties démontrent le côté artificiel construit de « *l'original* » en fonction des normes et des cadres de pouvoir dominants.

Judith Butler remet en question la notion même de sexe en concevant le corps comme le support de l'inscription de la société et de l'histoire. Pour elle, le corps est toujours appréhendé socialement : c'est la culture qui rend le corps accessible et percevable. Elle ne rejette en aucun cas les composantes anatomiques du corps mais soutient que ces aspects biologiques sont perçus à travers une lunette politique, normative et sociale. La lecture du « sexe », des critères qui permettent de départager les hommes et les femmes est une lecture interprétative régie par la culture. En ce sens, le genre et sa catégorisation binaire déterminent le sexe qui est social comme le genre. Butler conçoit à la fois le genre, le « sexe », et l'orientation sexuelle comme

³⁴AUSTIN John Langshaw (1991). *Quand dire c'est faire*. Paris : Points

³⁵ L'hétérosexisme est le système de comportements, de représentations et de discriminations favorisant la sexualité et les relations hétérosexuelles

des constructions historiques et comme des éléments liés artificiellement à des fins politiques et sociales mais qui sont susceptibles d'être transformés :

« Si la réalité du genre est créée par des performances sociales ininterrompues, cela veut dire que l'idée même d'un sexe essentiel, de masculinité ou de féminité – vraie ou éternelle –, relève de la même stratégie de dissimulation du caractère performatif du genre. » (2005 p.266)

Depuis les années 1990 et Judith Butler, le concept de genre a été adopté par la communauté scientifique internationale, ainsi que par l'ONU, l'Union Européenne et la plupart des ONG. Il est désormais un outil d'échange entre le monde de la recherche, les pouvoirs publics et la société civile.

A partir de mes propres recherches sur les nombreuses études de genre, j'ai pris conscience de l'influence des normes sociales, de la culture et de la société en général pour façonner les individus et leurs comportements. Pour moi, les conséquences de ce conditionnement se sont avérées beaucoup plus importantes que prévues...

1.2/ Une catégorisation binaire et hiérarchique du masculin et du féminin.

A partir de ces divers éléments de recherche, on peut définir le genre comme une construction sociale et culturelle existant dans un groupe humain à un moment donné et qui attribue aux hommes et aux femmes des caractéristiques immuables en fonction de leur sexe biologique. Il est aussi un outil d'analyse critique **qui révèle qu'il y a du social dans ce qui paraît naturel** : il met en évidence une stratégie de pouvoir qui consiste à rendre naturel des rapports sociaux dans le but de masquer les phénomènes de pouvoir latents.

Dans le cadre de Université pour toutes de Saint Etienne, Sandra Tomc et Grâce Ronchon³⁶ ont défini le genre comme :

« Un système social, qui crée des « normalités » et des « normes », des hiérarchies, des enjeux de domination. »

L'UJM est engagée dans l'égalité hommes/femmes et ses enseignant.e.s sont à l'origine de nombreux travaux sur la place des femmes. Les cours de Master 1 ont influencé et orienté l'objet de ma recherche. Aussi, la publication du manifeste d'Eliane Viennot³⁷ a pris tout son sens avec les partis-pris pédagogiques de mes enseignantes chercheuses.

Le genre distingué du sexe a permis aux chercheurs.euses de se concentrer sur les **rapports hommes/femmes** dans tous les domaines des sciences humaines et sociales : histoire, sociologie, anthropologie, psychologie et psychanalyse, économie, sciences politiques... Ces études aboutissent au constat que les genres sont discriminés : dans de nombreuses sociétés,

³⁶ Conférence à l'UJM du 31 mars 2018

³⁷ Publié par *Slate.fr* le 7 novembre 2017.

notamment en Occident, le genre masculin et les attributs qui y sont attachés est valorisé par rapport au genre féminin. Pierre Bourdieu parle de « domination masculine » (1998) :

« La domination masculine est tellement ancrée dans nos inconscients que nous ne l'apercevons plus, tellement accordée à nos attentes que nous avons du mal à la remettre en question. Plus que jamais, il est indispensable de dissoudre les évidences et d'explorer les structures symboliques de l'inconscient androcentrique qui survit chez les hommes et chez les femmes. Quels sont les mécanismes et les institutions qui accomplissent le travail de reproduction de l'« éternel masculin » ? Est-il possible de les neutraliser pour libérer les forces de changement qu'ils parviennent à entraver ? »³⁸

Françoise Héritier évoque pour sa part la "valence différentielle de sexe » Pour elle, ce rapport émanerait de la volonté de contrôle de la reproduction de la part des hommes qui ne peuvent pas faire eux-mêmes leurs fils.

« Parce que les hommes n'enfantent pas directement avec leur propre corps, alors que les femmes enfantent des filles et des garçons, ils ont fait en sorte que les corps féminins soient à leur disposition. »³⁹

Ainsi, le genre désigne ce **système de rapports de pouvoir** qui place les hommes dans une position dominante dans un système hétérosexuel.

Les études du genre ne nient pas le fait qu'il existe une différence de sexe entre les hommes et les femmes mais elles veulent comprendre comment cette différence, qui n'est qu'une parmi tant d'autres pour faire de chacun d'entre nous un être unique, a fait l'objet d'autant de détermination. Rappelons également, qu'être homme ou femme selon l'époque ou la région du monde ne renvoie pas à la même réalité. Les chercheurs et les chercheuses désirent mettre à jour les différents aspects et l'histoire de toutes ces variations. En dénaturant les rapports sociaux de sexe ainsi que les normes qui organisent les identités, les corps, les sexualités, les études du genre ont rencontré de nombreux opposants qui engagent une polémique nourrie d'antiféminisme et d'homophobie.

Pour terminer, j'évoquerai Julie Thomas dans sa conférence de février 2018 : *Le genre crée le sexe*⁴⁰ qui explique que la différence du masculin par rapport au féminin n'existe que par opposition, différence et infériorisation par rapport au masculin. Il existe bien **une construction sociale du genre** qui s'exerce continuellement et qui produit la pensée des sexes comme binaires, différents et complémentaires : le genre crée le sexe.

L'enjeu des recherches sur le genre est de taille. Il s'agit à la fois d'un enjeu de société et de mise en œuvre de politiques sociales et publiques. Professeure des écoles, je mesure

³⁸ BOURDIEU, Pierre. (1998) De la domination masculine. *Le Monde diplomatique*, p.24

³⁹ Interview de Michel Rotfus pour Médiapart, février 2016 :

<https://blogs.mediapart.fr/michelrotfus/blog/151117/entretien-avec-francoise-heritier>, consulté en mai 2019

⁴⁰ Conférence du 01/02/18 à l'UJM, cycle de 6 conférences : « Regards croisés sur nos vies » autour de 2 thèmes : « les identités » et « sexe et genre ».

l'importance des enjeux didactiques qui mettent les enseignant.e.s au premier plan pour faire évoluer mentalités et représentations. Les divers apports scientifiques de ces études ont contribué et contribuent encore aux interrogations des stéréotypes et de représentations androcentrées des hiérarchisations et des inégalités restées trop longtemps invisibles avec pour objectif des transformations politiques, sociales, culturelles.

Mon entrée en Master m'a véritablement fait découvrir les nombreuses recherches autour de ce concept et permis de mettre des mots et mieux comprendre des comportements sociétaux récurrents. Sensibilisée par cette recherche, je constate, par une simple observation du monde qui m'entoure, tant social que professionnel, à quel point les hommes et les femmes agissent et interfèrent selon un programme déterminé par leur sexe. Avant cette recherche, j'étais moi-même dans ce cas. Quelques points m'interpellaient bien entendu : l'attribution genrée des couleurs, la répartition des tâches ménagères, l'accès limité aux études techniques et scientifiques pour les filles, mais je n'avais pas pris conscience que le genre fixait des représentations et stéréotypes conventionnels et immuables qui déterminait un rapport de pouvoir. Les débats autour de l'écriture inclusive en sont l'illustration. Une fois encore, rendre les femmes visibles pour ébranler la hiérarchisation et le rapport de pouvoir déclenche de vives controverses. C'est ce que veut mettre en évidence Eliane Viennot dans la publication de son manifeste.

Chapitre 2 **Le langage genré**

Dans un premier temps, ce concept ne concernait, pour moi, que la question du type de répartition des substantifs que permet le genre grammatical. Au fil de mes lectures, j'ai pris conscience que je devais élargir mon cadrage théorique au concept de langage. En effet, plusieurs études⁴¹ développent l'idée d'une corrélation entre le langage et certaines manifestations d'une hiérarchie entre hommes et femmes.

La deuxième puis la troisième vague de féminisme⁴² ont accordé une place importante au langage et aux discours. Les études de genre vont également s'intéresser à la dimension sémiotique du genre et à son rapport au langage. A partir du développement des théories Queer,

⁴¹ Sophie Bailly, Erving Goffmann, Mary Richie-Key

⁴² Les années 70 et les années 1980,2000.

le langage deviendra un élément central de la construction et de l'interprétation du genre et des sexualités. A partir des années 1970 apparaissent, en France, des travaux linguistiques fondateurs centrés sur le genre dans le but de raccrocher le langage aux questionnements sociaux. Il faudra attendre les années 2010 pour que de nombreux travaux de recherche associent linguistique et genre.

2.1/ Le langage genré :

Ce concept, indispensable à ma recherche, se compose de deux termes que le dictionnaire *Le Petit Robert* (édition 2014) définit ainsi :

« *Langage* :

- *Système d'expression et de communication*
- *Fonction d'expression de la pensée et de communication entre les hommes, mise en œuvre au moyen d'un système de signes vocaux (parole) et éventuellement de signes graphiques (écriture) qui constitue une langue.*

Système de signes vocaux ou graphique qui remplit la même fonction

Ling. Ensemble de la langue (système abstrait) et de la parole (réalisations)

- *Façon de s'exprimer*

Usage qui est fait, quant à la forme, de cette fonction d'expression, d'une langue.

Usage de la langue, quant au contenu du discours. »

« *Genré.e* :

- *Distinction entre les sexes.*

(v.1983 ; répandu au début du 21^{ème} siècle) qui repose sur une distinction entre les genres masculins et féminin : une vision genrée de la société. Marketing genré qui segmente l'offre en fonction du sexe des consommateurs. »

Mes lectures m'ont fait ainsi comprendre que le concept de genre était indissociable du genre grammatical. Par exemple, l'utilisation de « petit ou petite » donne une information du genre grammatical et du sexe de la personne qui parle. Il faudra attendre une volonté de reconnecter le langage à sa pratique sociale pour que les deux domaines de genre social et genre grammatical se rapprochent. Dans un article consacré au genre comme trait grammatical, Greville G. Corbette et Anna Kibort (2008) précisent que :

« Presque toutes les langues ont des moyens grammaticaux de diviser leur lexique de noms en classes distinctes. Le genre est un de ces moyens. »⁴³

⁴³ Traduction de Corbett et Kibort (2008): *Almost all languages have some grammatical means of dividing up their noun lexicon into distinct classes. Gender is one such device.*

Le genre est ici un outil parmi d'autres qui permet de trier les substantifs et d'en distinguer des catégories cohérentes.

Dans la langue française, le genre grammatical est un mode de répartition de l'intégralité des noms, qui renvoient à des noms animés sexués aussi bien qu'à des inanimés, en deux classes : les mots dits « féminins » et les mots dits « masculins » dans un mode d'opposition. Il est utile de préciser que le genre n'existe pas dans toutes les langues et peut se manifester de différentes façons. Il construit un mode d'oppositions qui façonne des catégories distinctives que l'on ne peut superposer d'un système à l'autre : il n'est pas universel. Ainsi comme l'a souligné Lucy Michel (2016) dans sa thèse⁴⁴ (p.30), la linguiste Patizia Violi (1987) précise que pour la famille des langues indo-européennes :

« Les principales oppositions utilisées pour la définition du genre grammatical sont, en plus de l'opposition masculin/féminin, l'opposition entre animé et inanimé et personnel/non-personnel (ou humain/non humain). »

Michel Arrivé⁴⁵ (1997) ajoute que :

« Les français et francophones « natifs », comme on dit, sont à ce point habitués à la répartition des noms, de tous les noms, sans aucune exception, entre les deux genres masculin et féminin qu'ils ont tendance à considérer cette répartition des noms en deux groupes comme « naturelle » et nécessaire. » (p.81)

L'auteur suggère ici que l'accoutumance des locuteurs.trices français.es à la bipartition genrée en fait une donnée immuable et irréfutable. Le genre grammatical est présenté comme une qualité inhérente des substantifs : c'est une donnée conventionnelle et un outil de bipartition. Il explique également que :

« Les francophones vivent dans un univers linguistique où les noms sont répartis en deux genres. Ces deux genres sont désignés, traditionnellement, par les adjectifs masculin et féminin, qui font allusion, de façon aussi explicite que possible, à la différence sexuelle. » (p.82)

Ainsi, le genre grammatical, en français est en relation étroite avec l'idée d'une bicatégorisation sexuée, source de nombreux débats et qui va soulever des questionnements pour les linguistes ainsi que des réflexions historiques, culturelles et politiques.

2.2/ Quel effet de la bicatégorisation ?

Dans la langue française, prêter attention à la langue et à la façon dont s'y inscrit le genre grammatical contribue à mieux comprendre un facteur important de la hiérarchie de genre et

⁴⁴ MICHEL, Lucy, (2019, décembre) *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française*, Université de Bourgogne. <https://nuxeo.u-bourgogne.fr/nuxeo/site/esupversions/cf8e80da-c416-4f7b-8d6b-4e2e9c4abeb8>, consulté en mai 2019

⁴⁵ ARRIVE Michel, *Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical* : https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1997_num_141_1_15705 consulté en décembre 2018

les difficultés de sa remise en cause. Les usages langagiers quotidiens produisent et reconduisent la catégorisation et la hiérarchie genrée.

Nous avons vu que le terme genre dans le sens « sexe social » a été adopté tardivement dans la langue française (*cf. supra*). Le linguiste Michel Arrivé en conclut que, dans un premier temps, le genre ne pouvait être que la catégorie grammaticale. Cette idée courante a largement contribué à dénigrer le terme genre au sens de « sexe social ». Après de nombreuses résistances, les travaux linguistiques centrés sur le genre se multiplient. Certains seront considérés comme pionniers : Anne-Marie Houbedine (1998) sur la féminisation et sur l'invisibilisation des femmes et son ouvrage de référence : *La féminisation des noms de métiers* (1998)⁴⁶, Edwige Khaznadar (2007) sur l'héritage problématique des théories de la marque en langue française ainsi que Claire Michard (1999) sur les fondements de la hiérarchisation des genres.

Antoine Meillet, spécialiste en grammaire comparée des langues indo-européennes, émet l'hypothèse dans son ouvrage *La catégorie du genre et les conceptions indo-européennes* (1921) que, dès la préhistoire, l'émergence du genre grammatical en indo-européen viendrait d'abord d'un besoin de distinguer dans les pratiques sédentaires d'élevage les mâles et les femelles. En revanche, en dehors des termes désignant des êtres femelles et mâles, le genre n'avait plus de sens. Il estime ainsi que la catégorie aurait dû disparaître au cours du développement des langues vers plus de rationalité et d'abstraction. Pour exemple, il cite la langue anglaise qui a profité de la destruction totale de la fin du mot où figurait la marque de genre pour écarter une distinction inutile. En revanche, les langues romanes ont conservé une distinction en fin de mot et ont donc maintenu les genres masculin et féminin. Pour lui, le sort du genre grammatical est un fait qui illustre d'une part, l'action qu'exercent sur le développement de la langue la mentalité des sujets parlants et leur degré de civilisation et d'autre part, la puissance du matériel linguistique. Meillet insiste sur les statuts asymétriques des genres masculin et féminin ; le thème du masculin est le principal : il sert pour le neutre, c'est le terme générique, la forme de base. La forme féminine est alors dérivée de la forme masculine et apparaît ici comme un sous-genre à l'intérieur du genre animé. De ce fait, les grammairiens traditionnels ont considéré que le masculin serait la forme de base à partir de laquelle le féminin serait dérivé, entretenant la notion d'un masculin générique dominant. Quelques oppositions se sont manifestées et ont été oubliées par l'histoire, et il faudra attendre les années 1970 pour que des voix s'élèvent contre ce précepte.

⁴⁶ Cet ouvrage a vitalisé les recherches linguistiques sur le genre, *cf. Supra* Partie 1 : le contexte : 3.5 p.23

Ce schéma n'est pas sans rappeler (cf. *supra*) l'histoire biblique de la Genèse dans la version de la naissance d'Eve à partir d'une côte d'Adam et ses conséquences sur la place, le rôle de la femme dans la société et son occultation dans le discours : dans le langage aussi, le féminin est dérivé du masculin. Pourtant, Edwige Khasnadar (1989)⁴⁷ montre, à partir d'une étude de 5 000 substantifs, que dans 90% des cas, le féminin n'est pas dérivé du masculin mais que le féminin et le masculin sont des flexions d'une racine commune (directeur/directrice venant comme direction du radical direct-, fermier/fermière dérivés du nom ferme). Pour elle, les vraies dérivations sont celles qui se terminent par -ette et -esse. Dans un article très éclairant, Ann Coady⁴⁸ (2016) explique que l'Académie Française a justifié par l'origine latine du français la répartition des substantifs ainsi que les accords des adjectifs. Vaugelas⁴⁹ (1647) affirme que :

« *Selon la grammaire latine, le genre masculin étant plus noble, il doit prédominer
2toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble* ».

Un siècle plus tard, grâce au soutien de l'Académie française, la règle se généralise. Le lien entre genre grammatical et social ne laisse aucun doute. Selon le grammairien Beauzée⁵⁰ « *Le genre masculin est réputé plus noble que le genre féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle.* » (1767). Elisabeth Burr⁵¹ (2012) cite également en exemple un manuscrit de grammaire du 15^{ème} siècle où la règle de l'accord de proximité est prescrite. La caution du latin a permis de rendre invisible le rôle de la société dans le maintien du masculin générique.

Lors de sa conférence⁵² Eliane Viennot confirme, quant à elle, qu'au-delà de la règle de grammaire, il s'agit aussi une règle sociale. Elle explique que la langue française est une langue genrée selon le sexe depuis le latin. Elle explicite le point de vue d'André Martinet (1996)⁵³. La répartition en genre des noms d'humains et des êtres animés est rationnelle (« motivée » pour certains linguistes) puisque liée au sexe de la personne ou de l'animal qu'ils désignent. Il apparaît deux solutions pour marquer le genre :

- des oppositions lexicales : cerf/biche

⁴⁷ https://www.persee.fr/doc/linx_0246-8743_1989_num_21_1_1136, consulté en novembre 2018

⁴⁸ COADY Ann, (2016) La construction socio-discursive du masculin générique : discours et contre-discours. In : BAILLY Sophie, Ranchon Grâce, Tomc Sandra (dir), Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme (pp.79-99). Paris : L'Harmattan.

⁴⁹ DE VAUGELAS Claude Favre. (1647) *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris : Versailles : Cerf et fils

⁵⁰ BEAUZEE Nicolas (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris : imprimerie de J. BARBOU.

⁵¹ https://www.academia.edu/4901337/Planification_linguistique_et_feminisation, consulté en décembre 2018

⁵² 15 mars 2018, ESPE de Saint Etienne

⁵³ MARTINET, André (1996) Genre et sexe, *Histoire et grammaire du sens*. Paris : Armand Colin

- deux mots qui se ressemblent car ils ont une racine commune mais une terminologie différente : paysan/paysanne.

Quant à la répartition des noms désignant les êtres inanimés ou les êtres animés non anthropomorphisés (qui ne présentent pas d'utilité immédiate pour l'être humain), elle est en français arbitraire parce que cela n'a pas de sens. Un fauteuil n'a pas de sexe, non plus qu'une casserole. Elle tient à l'inexistence du neutre dans notre langue, et donc à la nécessité de ranger tous ces noms dans l'un ou l'autre genre. Il est donc impossible de connaître le genre d'un mot désignant un inanimé par la seule observation de sa forme : ce sont les termes employés avec lui qui le révèlent (« livre suivant », « phrase suivante ») et seule la connaissance intime de la langue permet de déterminer le genre des inanimés car lié à l'histoire du mot, son origine, son son... Un autre point de vue porté par Jacques Damourette et Edouard Pichon⁵⁴(1968) précise que les hommes ont d'abord distingué le sexe des êtres vivants puis en ont attribué un aux objets inertes par un mouvement anthropomorphisant :

« Les substantifs nominaux [sont, en français] répartis en deux groupes distincts et bien définis. Les uns (chien, évêque, sang, dragon, foin, couvent) sont masculins, c'est-à-dire expriment des substances de sexe masculin ou comparées par la langue à des êtres mâles ; les autres (vie, filles, femmes) expriment des substances du sexe féminin ou comparées par la langue à des êtres femelles. Le répartitionnaire qui établit ces deux groupes a reçu de nous le nom de répartitionnaire de sexuisemblance. »

Les auteurs estiment que le genre en français était bien la preuve de l'importance de la sexualité au sein de la civilisation française. Ces deux auteurs s'intéressent à la manière dont la langue française procède au placement de chaque chose dans la métaphore masculine ou féminine. Ils ont une pensée des sexes et des genres grammaticaux totalement asymétrique qui correspond parfaitement à l'idéologie dominante sexiste. Pour eux, cela permet de comprendre la maxime grammaticale : " *Le masculin, l'emporte sur le féminin*"⁵⁵.

Claire Michard⁵⁶ (1996) affirme elle aussi que le masculin est bien la forme non marquée générique car les femmes sont perçues comme « autres » ; elles ont droit alors à une forme marquée et cela a permis aux hommes de s'approprier les notions d'humanité et de reléguer les femmes au statut d'« humain marqué ». Selon elle, le genre grammatical de la langue française est à la fois symptôme et structure de maintien et de renforcement d'un rapport de pouvoir. Elle parle d'asymétrie constitutive entre genre grammatical féminin (les référents/femelles) et genre grammatical masculin (les référents/humains et les référents/mâles/). Les usages du masculin

⁵⁴ *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la Langue Française : « sexuisemblance du substantif nominal »*

⁵⁵ Manifeste des 314 publié le 7 novembre 2017 cf. *supra* 1.2 p.***

⁵⁶MICHARD, Claire. *Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique* : https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_49_1_2120 consulté en décembre 2018

et du féminin s'appuient et entretiennent cette dissymétrie qui constitue un pilier de la bipartition sexuée et genrée à l'origine de discrimination et de sexisme.

Le discours sur le genre grammatical est aussi marqué par la question de la féminisation des noms : les noms de métier, les titres ainsi que les grades et fonctions. Les évolutions socio-professionnelles des femmes liées à une volonté militante ont engendré de nombreuses polémiques réunissant des arguments linguistiques et politiques. En linguistique, la féminisation correspond à une mise en accord du sexe du référent et du genre grammatical. Elle concerne les substantifs pouvant avoir une forme féminine qui n'est pas encore reconnue par la norme. Jusqu'à très récemment, l'usage standard du français voulait que l'on utilise les noms de métiers au masculin même quand ils sont exercés par une femme. Cela a eu pour effet de rendre le travail des femmes invisible et d'empêcher les jeunes filles de se projeter dans certains métiers. L'usage systématique des noms féminisés est inhérent à l'évolution des mentalités et à l'ordre établi.

Luce Irigaray dans *Sexes et genre à travers la langue* (1990) observe que le discours est sexué. Pour elle, l'une des causes est la domination syntaxique du genre masculin qui a un impact sur la manière dont est évaluée la subjectivité qui se traduit dans le discours. Pour cette auteure, une langue sexuée ne peut qu'engendrer un discours sexué : les différences entre les discours des hommes et des femmes sont donc des effets de langue et de société, de société et de langue. L'une ne peut pas être changée sans l'autre. L'impact des règles sexuées de la langue doit être analysé, étudié afin de faire évoluer cet instrument culturel.

2.3/ Langage et pensée : une relation réciproque.

Le linguiste américain Benjamin Lee Whorf (1897-1941) est reconnu pour ses hypothèses sur la relation entre la langue et la pensée et la cognition. Il reprend et développe la thèse d'Edward Sapir (1884-1939). Celui-ci considérait qu'une langue constitue une certaine analyse de l'expérience, une certaine vision du monde, spécifique qui procure à ses locuteurs une sorte de prisme, une voie de passage obligée : le langage est la traduction, spécifique à une culture donnée, de la réalité sociale. Ce travail de recherche est connu sous le nom « d'hypothèses Sapir Whorf ». Whorf soutient que la structure de la langue conditionne la manière de penser d'un locuteur. Les structures des diverses langues amènent leurs locuteurs à voir le monde différemment : le monde réel « selon l'auteur » n'existe pas vraiment, il n'existe qu'à travers ce que notre langue nous en fournit comme vision. Cette conjecture avait déjà été émise par le linguiste Humboldt au début du 19^{ème} siècle. A partir d'observations sur le terrain des langues

amérindiennes, Whorf sous-entend par exemple, que la conception du temps et de la ponctualité d'un peuple pourrait être influencée par les types de temps verbaux que présente sa langue⁵⁷.

Il conclut que la formulation des idées est influencée par une grammaire propre et diffère dès lors d'une langue à l'autre.

L'hypothèse de Sapir-Worf peut être formulée de la façon suivante :

- la langue conditionne la vision du monde d'une communauté linguistique ;
- la langue pratiquée a une influence sur la manière de réfléchir.

Cette position et son contraire selon laquelle « la culture façonne la langue » ont fait l'objet de nombreuses controverses dans les années 1960 émanant des psychologues Roger Brown et Eric Lenneberg ainsi que des anthropologues Brent Berlin et Paul Kay. Cette théorie rencontrera un regain d'intérêt à la fin du 20^{ème} siècle dans la cadre de travaux expérimentaux montrant que le langage pouvait avoir un effet sur la perception, de l'espace, du temps des émotions.

2.4/ Le tiers inclus

Véronique Perry s'appuie sur les travaux d'Edward Sapir : « *la langue conditionne la vision du monde* » pour sa recherche sur les identités contextuelles de genre en classe d'Anglais.⁵⁸ Le système français fonctionne sur une alternance bicatégorielle masculin/féminin. Ainsi, en l'absence d'une troisième catégorie, le masculin l'emporte sur le féminin⁵⁹ et tient lieu de générique au pluriel et au singulier pour tous les substantifs. La langue anglaise contemporaine possède un système grammatical tricatégoriel masculin/féminin/neutre : cette troisième catégorie dite « neutre » (étymologiquement « ni l'un ni l'autre ») est indépendante des deux autres. Elle permet de parler du « non-humain » sans référence au masculin ou au féminin et de l'humain non-spécifié sans référence obligatoire à la catégorisation binaire de sexe. Véronique Perry affirme que ce troisième genre fonctionne comme un « tiers inclus » qui peut alterner avec le masculin et le féminin pour devenir parfois « neutre » et parfois « épïcène » (exprimant le mixte) ou « autre » en fonction du contexte. L'auteure affirme que la forme linguistique (nombre de catégories) est déterminante sur la pensée qui construit l'analyse du genre et

⁵⁷ Whorf a comparé les structures linguistiques de l'anglais et celles du peuple hopi. Il montre que les structures grammaticales faisant référence au temps et à l'espace sont presque inexistantes dans la langue hopi. Cette formulation implique l'hypothèse selon laquelle ces deux peuples ne conçoivent pas le temps et l'espace de la même manière.

⁵⁸ <https://www.cairn.info/revue-ela-2006-2-page-201.htm>, consulté en janvier 2019 Catégories Ela. *Etudes de linguistique appliquée* 2006/2 (n°142), pp201à214

⁵⁹ Vaugelas, 1647

considère que le troisième genre de la langue anglaise constitue un décentrage par rapport au paradigme bipolaire du genre institué en français.

« Le nombre de catégories classificatoires autonomes est fondamental pour échapper au binarisme et donc à la sélection obligatoire d'une des deux catégories disponibles pour exprimer le générique et le mixte »⁶⁰ (p.127-128)

Dans sa thèse, Véronique Perry conclut en rappelant que le concept de genre s'est constitué contre la pensée binaire pour déconstruire les catégories normatives exclusives (l'une ou l'autre). La structure d'opposition comme la grammaticalité binaire du genre renforce l'institutionnalisation de la domination des uns sur les autres. La domination des femmes en est une des expressions. L'auteure ajoute que l'articulation genre/langage en didactique de l'anglais montre que l'on peut proposer des parcours ciblés pour lier « compétence en genre » et « compétence en communication » pour faire de « la conscience de genre » tout en respectant les exigences du Cadre européen commun de référence pour les langues.

2.5 / « Quand dire c'est faire »

Dans son livre *Quand dire c'est faire* (1970), John Langshaw Austin, philosophe est le premier à étudier le langage non plus dans sa conception de transmission d'informations ou de description vraie ou fausse d'un état de fait (énonciation constative). Sous la notion « d'acte de langage » qui a pour spécificité de produire en même temps l'action qu'il décrit : c'est la parole qui accomplit elle-même l'acte qu'elle désigne. Il distingue sans les opposer deux jeux de langage : le constatif et le performatif. C'est cette problématique des énoncés performatifs qui est explorée dans cet ouvrage⁶¹. Il ouvre une réflexion sur « parler c'est agir », c'est produire le monde. Ces énonciations ne sont ni vraies ni fausses, l'auteur les appelle « phrases performatives » (dérivé de l'anglais « to perform », accomplir, exécuter).

Ainsi, lors d'un mariage le maire dit aux fiancés : « *Je vous déclare mari et femme.* ». Ces quelques mots changent la vie de deux personnes au moment même où ils sont prononcés. La réalité se confond avec les mots. Même phénomène quand le président de l'Assemblée Nationale ouvre la séance en la déclarant ouverte. Le discours performatif est notamment utilisé par les institutions pour produire du droit au même titre souvent qu'un acte juridique. L'auteur cite d'autres exemples :

« Je baptise ce bateau le Queen Elisabeth » comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.

⁶⁰ Thèse de Véronique Perry : *Aspect du genre dans la didactique de l'anglais* (2011), soutenu à Toulouse en 2011

⁶¹ Sous forme de traduction d'une série de conférences données à Harvard

« Je donne et lègue ma montre à mon frère » comme on peut lire dans un testament.

Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées évidemment) [...]. » p. 41

Austin précise ici « *les circonstances appropriées* » : la « réussite » de ces énoncés (ils font réellement quelque chose) suppose certaines conditions de « succès » : seul, le président de l'assemblée réunie peut dire : « *Je déclare la séance ouverte* ». Le locuteur doit avoir un statut et une légitimité pour que ses paroles se traduisent par des actes.

Austin distingue trois activités au sein de l'élocution :

- l'acte locutoire : il s'agit de la production d'une suite de sons ayant un sens dans une langue
- l'acte illocutoire : c'est la production d'un énoncé
- l'acte perlocutoire qui produit des effets (perturbations, changements) au-delà de la simple compréhension de l'énoncé.

Judith Butler dans *Le pouvoir des mots, politique du performatif* (1997) renforce la réflexion d'Austin :

« Ces énoncés font ce qu'ils disent au moment même de l'énonciation ; ils ne sont pas seulement conventionnels, mais aussi « rituels ou cérémoniels ». En tant qu'énoncés, ils ne fonctionnent que s'ils reçoivent la forme d'un rituel, autrement dit dans la mesure où ils sont répétés et, par conséquent, dans la mesure où leur effectivité n'est pas limitée au seul moment de l'énonciation. » (p.23 – 24)

L'insulte peut être ainsi considérée comme un acte performatif. En effet, celui ou celle qui veut insulter, veut blesser, déstabiliser, abaisser la personne à laquelle elle s'adresse et c'est bien trop souvent efficace. Les mots « salope, pute, poufiasse, etc. », « sale pédé », « sale arabe, noir, juif, ... » engendrent peur, colère, incompréhension, méfiance : ils changent physiquement la personne insultée et ont ainsi une valeur d'action réelle.

Judith Butler⁶² s'efforce d'apporter des éléments de réponse à un questionnement sur les conséquences des mots qui nous blessent et l'instauration de mesures destinées à pénaliser certains types de performatifs pour réprimer les « discours de haine », ainsi que les discours offensants et injurieux. La violence verbale des discours racistes, sexistes et homophobes a un effet performatif évident : ces propos contribuent à instaurer, répandre et consolider une vision infériorisée de certaines catégories de personnes. Le langage est ici considéré « *Principalement comme une puissance d'agir – comme un acte et ses conséquences.* » (p. 29). Judith Butler s'inspire de la distinction de Austin et montre comment l'injure verbale est un acte

⁶² BUTLER, Judith. (2004). *Le pouvoir des mots politique du performatif*. Paris : Amsterdam.

perlocutoire : elle engendre un ensemble de conséquences. Cela me rappelle une expérience personnelle. J'ai travaillé pendant une année scolaire complète dans un dispositif rattaché à la fois à l'Education Nationale et à l'hôpital que l'on appelle les classes thérapeutiques. Cette structure s'occupe d'enfants qui ont des graves troubles psychiatriques. Le professeur Berger, responsable à ce moment-là, disait toujours qu'il valait mieux une fessée que certains mots....

Après avoir découvert ce concept de langage genré à partir des définitions basiques des dictionnaires puis l'avoir approfondi en prenant connaissance de l'avis les chercheurs spécialistes, je suis en mesure proposer ma propre synthèse personnelle et d'expliquer dans quel sens je vais personnellement l'utiliser dans mon travail.

Le langage genré nécessite, pour une meilleure compréhension, d'être considéré d'un point de vue historique. Prêter attention à la façon dont s'inscrit le genre grammatical dans la langue française donne lieu à une prise de conscience d'un facteur important de perpétuation de la hiérarchie de genre et des difficultés de sa remise en cause. Le langage genré crée une asymétrie entre genre grammatical féminin et genre grammatical masculin bien trop souvent considérée consubstantielle à la langue française. Les usages langagiers produisent et reconduisent une bicatégorisation hiérarchisante des êtres humains en privilégiant le « mâle ». Le français est une langue à deux genres qui pousse à recourir au genre masculin comme générique et le genre féminin devient une catégorie spécifique. Il s'agit bien ici d'un principe de domination masculine que l'on retrouve dans « *le masculin l'emporte sur le féminin* ». Cette formule a rendu les femmes invisibles dans des ensembles collectifs et a introduit une ambiguïté référentielle. Les termes « masculin » et « féminin » transmettent une sexualisation de notre vision du monde. L'examen des usages de la langue et des faits linguistiques explique le maintien de l'organisation sociale des rapports de sexe. Le système grammatical à deux termes impose un système de classement constant contraignant et inégal qui s'appuie sur une prétendue loi de « nature » qui maintient les inégalités.

Cependant, ce système n'est pas immuable, le Français aujourd'hui évolue : les formes de féminin pour les noms de métiers sont de plus en plus utilisées, la double flexion ainsi que l'écriture inclusive, innovante au regard de l'histoire de la langue, ont fait leur apparition. L'écriture inclusive permet de conjoindre les formes de masculin et de féminin et remplace les formes génériques⁶³.

⁶³ Cf. *Supra* Partie 1, Chapitre 3, 3.5 p. 23

2.6/ Les effets destructeurs de la violence verbale : du mot aux maux

Contrairement à la violence physique⁶⁴, la violence verbale ne laisse pas de trace visible mais ses effets peuvent être tout aussi dévastateurs. Au sein de la famille, d'un couple, dans la rue ou à l'école, elle est la violence la plus fréquente et ne laisse pas insensible. Insultes, injures, moqueries, préjugés, rumeurs et harcèlement ne touchent pas la peau mais s'immiscent en dessous et peuvent engendrer des blessures ravageuses. La violence verbale ne se résume pas à des gros mots ou à un énervement lorsque le comportement de l'autre nous agace. Plus subtile que la violence physique, elle est plus pénétrante car elle touche un point faible et implique ainsi une stratégie de cruauté. Souvent, sous couvert d'humour, les insultes sont banalisées mais répétées elles sont perçues comme une attaque. Dans le cadre de violence conjugale, les insultes, les menaces, les interdictions, les ordres, les sarcasmes et éclats de voix ont pour but de créer de la tension, de l'insécurité et de la peur, traduits par des problèmes comportementaux, émotionnels et physiques. C'est une forme de violence psychologique qui généralement commence avant les coups. On peut parler de manipulation psychologique, de viol de la conscience personnelle de l'estime de soi.

La notion de violence verbale émerge dans les années 1990. Les recherches de Béatrice Fracchiola, Claudine Moïse, Christina Romain et Nathalie Auger⁶⁵ reposent sur des situations concrètes et réelles dans la sphère privée comme dans la sphère publique, dans les milieux institutionnels (école, prisons, etc.), dans la rue, les transports en commun, les mouvements sociaux, etc. Ces auteures décrivent et comprennent les discours en situation afin d'analyser la construction interactive du sens dans des interactions conflictuelles. Leurs analyses prennent en compte l'ensemble des interventions des interactants dans l'échange conflictuel et non des énoncés isolés verbalement violents. Ces auteures ont modélisé les phénomènes de violence verbale en distinguant deux grandes formes :

La première est intentionnelle (voulue et recherchée par le locuteur) ; elle est constituée de trois types de violence verbales :

- la violence verbale fulgurante avec un objectif de domination
- la violence verbale polémique avec une visée vexatoire

⁶⁴ Cf. chapitre 3 : La violence symbolique

⁶⁵ *Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives* (2013), <https://journals.openedition.org/sejed/8157> consulté en janvier 2019

- la violence verbale détournée avec de volonté de manipulation et de harcèlement : les échanges coopératifs sont feints et ambigus.

La seconde forme est non intentionnelle (non visée comme violente par l'énonciateur mais comprise comme telle par le récepteur) ; elle se présente sous deux aspects :

- les malentendus non décelés
- les réactions pathogènes constitutives de violence verbale très fulgurante.

Claudine Moïse constate que l'émergence de la violence verbale est profondément liée à la transgression des normes (institutionnelles, individuelles, communautaires, familiales...) qui régissent la vie en société et qui, de ce fait, varient d'une culture à l'autre. La tolérance des récepteurs n'est pas identique. L'analyse des discours de l'humour vexatoire, en particulier, interroge sur la question de la limite car ils font rire au détriment d'individus et peuvent faire subir de la diffamation, des accusations voire de la propagande de haine. Les mots sont parfois équivalents à des coups violents, utilisés comme des outils de manipulation et de contrôle.

L'évolution de la société est profondément liée à l'évolution de la langue. Les mouvements féministes militent depuis le début du 20^{ème} siècle pour converger vers un équilibre social, politique et économique entre les hommes et les femmes. L'histoire nous montre à quel point la langue a été un outil de pouvoir et de contrôle dans cette inégalité de genres. Depuis une vingtaine d'années, les travaux de recherche contribuent à une prise de conscience de ce phénomène. Sophie Bailly⁶⁶ précise que : « *Les études du rapport sexe - langue mettent en lumière les mécanismes discursifs de la transmission des savoirs et le rôle de langage dans la pérennisation des structures sociales* » (p.214). Le chemin à parcourir est encore long et la mobilisation doit se poursuivre afin de faire évoluer les mentalités et les outils telle la langue à leur disposition.

⁶⁶ BAILLY, Sophie (2008). *Les hommes, les femmes et la communication. Mais que vient faire le sexe dans la langue*. Paris : L'Harmattan.

Chapitre 3

La violence symbolique

« Nul n'est plus arrogant à l'égard des femmes, agressif et dédaigneux, qu'un homme inquiet de sa Virilité. »⁶⁷

Le premier chapitre a mis en évidence la bicatégorisation hiérarchisée des sociétés. De nombreux travaux ont montré que le genre a établi et établit encore un rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes. Le mot pouvoir est lourd de sens dans le contexte de ma recherche.

*Le Petit Robert*⁶⁸ en donne la définition suivante :

➤ *« Possibilité d'agir sur quelqu'un quelque chose → autorité, empire, puissance. Les champs des possibilités d'action sur une personne sont divers, et l'un d'entre eux est la violence. L'actualité nous montre que ce phénomène est un familier persistant de notre présent.*

La violence faite aux femmes est restée longtemps sous-estimée malgré son ampleur. Elle constitue pourtant une véritable pandémie qui concerne toutes les sociétés, toutes les cultures, toutes les couches sociales. »

Dans ce chapitre, je vais centrer ma recherche sur un concept lié au pouvoir : la violence.

3.1/ La violence : un acte physique.

En préambule, définissons ce terme à partir du *Petit Robert* :

➤ *« Force brutale pour soumettre quelqu'un : brutalité. Acte, mouvement de violence. »*
« Acte par lequel s'exerce cette force : sévices, maltraitances, violences sexuelles. »

*Le dictionnaire de sociologie*⁶⁹ de Gilles Ferréol donne la définition suivante :

➤ *« Recours à la force physique en vue de porter atteinte à l'intégrité des biens ou des personnes. Différentes formes : symbolique (Pierre Bourdieu), anomique (Albert Hirschman), stratégique et non pas nécessairement irrationnelle (Lewis Coser). Problème de la « montée aux extrêmes » (Hobbes, Machiavel)*

La violence est un sujet qui a été occulté pendant longtemps par la sociologie. Dans un contexte où ce phénomène persiste et s'intensifie dans notre présent, la sociologie ainsi que de nombreuses disciplines voisines (anthropologie, histoire, sciences politiques) y consacrent de plus en plus de recherches. La psychologie, la biologie et même les neurosciences contribuent à ce que ce phénomène devienne un sujet essentiel :

« Tant que les femmes et les filles, qui forment la moitié de la population de la planète, ne vivront pas à l'abri de la peur, de la violence et de l'insécurité quotidienne, il nous

⁶⁷ DE BEAUVOIR, Simone. (1949). *Le deuxième sexe, Tome 1* p. 29. Paris : Gallimard

⁶⁸ Edition 2018

⁶⁹ 3^{ème} édition, 2004 Hatier

sera impossible de prétendre vivre dans un monde juste et égal. » — António Guterres,
Secrétaire général de l'ONU

Encore aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues et dévastatrices dans le monde. De par le silence, le sentiment de honte qu'elle génère, elle reste la violence la moins déclarée alors que ses conséquences sont désastreuses tant d'un point de vue physique et sexuel que d'un point de vue psychologique. Elle englobe des formes telles que :

- la violence d'un partenaire intime (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide)
- la violence sexuelle et le harcèlement (viol, actes sexuels forcés, avances sexuelles non désirées, abus sexuels sur enfants, mariage forcé, harcèlement dans la rue, harcèlement criminel, cyber-harcèlement)
- le trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle)
- la mutilation génitale féminine
- le mariage précoce

Mes recherches sur la hiérarchisation et les rapports de genre m'ont permis de mieux comprendre l'ampleur de la violence masculine et sa persistance dans toutes les classes sociales de la société moderne. Beaucoup d'hommes croient encore que leur femme leur appartient et qu'elle doit se soumettre à leur volonté. Depuis les années 1990, les études sur la violence faite aux femmes se sont multipliées dans le monde et en 1994, la « *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* » est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle définit la violence à l'égard de femmes comme :

« Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

En France, malgré tout l'arsenal juridique permettant de sanctionner les différents actes de violence, 109 femmes sont mortes en 2017 sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint soit deux femmes par semaine. Aux Etats-Unis, une femme est battue par son partenaire toutes les quinze secondes, au Bangladesh près de la moitié des femmes ont subi des abus physiques de la part de leur conjoint⁷⁰. Le 25 novembre 1960 en République Dominicaine, trois sœurs sont

⁷⁰ <https://www.journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes> consulté en janvier 2019

assassinées alors qu'elles manifestaient pour leurs droits⁷¹. Elles sont devenues des symboles du combat pour éradiquer la violence à l'égard des femmes. Les Nations Unies choisiront cette date pour célébrer la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. La couleur orange sera retenue pour cet événement qui, malheureusement, ne parviendra pas à attirer l'attention de la communauté internationale. Et en 1991, l'ONU propose 16 journées d'action contre les violences faites aux femmes qui sont une campagne internationale du 25 novembre au 10 décembre (Journée des droits humains). L'actualité sociale de la France au cours de cette année a largement supplanté cette campagne.

Je n'avais pas perçu l'importance de la violence dans la rue. Ce sont mes garçons âgés d'une vingtaine d'années, qui m'en ont fait prendre conscience. Ils connaissent de nombreuses jeunes filles qui ont été brutalisées notamment dans la rue et les transports en commun. Ils affirment que de nos jours, une jeune femme ne peut se promener seule dans notre ville. Je ne me souviens pas de ce sentiment d'insécurité quand j'avais moi-même leur âge : la situation reste très préoccupante malgré de nombreuses mesures gouvernementales⁷².

3.2/ Le viol

Le viol constitue une violence dramatique et révoltante plus particulièrement imposée aux femmes. Derrière le célèbre slogan « *Mon corps m'appartient* » qui a contribué à la légalisation de l'IVG en 1975 se cache une signification plus profonde de cet énoncé féministe. De tous temps le corps des femmes a été exploité, accumulé ou échangé par les hommes comme un capital. La femme est devenue « une chose » à disposition de l'homme : il en tire prestige et pouvoir. Il peut jouir d'elles sexuellement, (tirer du plaisir de leur corps), laborieusement (tâches domestiques) et symboliquement (les faire admirer en société). La virginité assure dans ce contexte, une possession plus complète. Le fantasme de la virginité est loin d'être révolu même si ce n'est plus le prérequis social qu'il a été. Le droit de cuissage qui, au Moyen Age offrait la virginité au seigneur avant le futur mari, a malheureusement laissé quelques traces.

C'est le Code Pénal napoléonien de 1810 qui introduit l'interdit des violences sexuelles dans la loi et en 1980, la législation définit pour la première fois le crime de viol. La loi du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Elle a pour objet de mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les agresseurs. Car c'est là que le bât blesse... Lors d'une séance de questions au gouvernement le 21 novembre 2017,

⁷¹ *Le monde*, 24 novembre 2010

⁷² Pour exemple : plan national de lutte contre le harcèlement dans les transports.cf. *L'Obs* du 09/07/2015

Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, revendique :

*« Les femmes ne sont jamais responsables d'aucune des violences qu'elles subissent...
Il est temps que cesse cette banalisation que j'appelle la culture du viol. »*

Dans son essai *La culture du viol* (2017), Marlène Schiappa déplore les chiffres sur le viol (une femme sur 10) et leur répétition. Elle expose et s'insurge contre les mécanismes de la « culture du viol » qui « *excusent, dédramatisent, légitiment voire encouragent, érotisent et/ou valorisent les rapports sexuels sans consentement [...].* » (p.13). Elle explique que c'est Internet qui a permis de libérer la parole des femmes. Les témoignages diffèrent mais présentent trois points communs : dans la majorité des cas, pas de plainte déposée, un sentiment la honte et de culpabilité. Une jeune fille violée m'a expliqué qu'elle n'avait pas porté plainte car les questions pleines de sous-entendus, les réactions des services de police et des services médicaux font naître un sentiment de culpabilité.

Cela procure un certificat de garantie aux violeurs : « *tant que les victimes auront honte et culpabiliseront, les violeurs violeront* » (2017, p.26). La hiérarchisation genrée permet aux hommes de penser qu'ils ont le droit de décider si les femmes ont envie d'un rapport sexuel ou pas ou de décider que leur consentement n'a pas d'importance. C'est encore la culture sociale qui légitimise cet acte. Le titre du chapitre 2 : « *On apprend aux filles à éviter d'être violées plus rarement aux garçons à ne pas violer* », illustre que la responsabilité d'éviter un viol incombe aux filles et aux femmes par le biais de l'éducation. Les garçons et les hommes ne sont pas concernés... Notons là encore, une terrible conséquence de la hiérarchisation des genres.

En état de guerre, le viol rompt la lignée pour mieux anéantir l'adversaire. Il est, de plus, un but pour atteindre l'honneur d'hommes ennemis à travers le corps de « leurs » femmes, une méthode de torture pour faire parler, un mal nécessaire pour tenir le coup... Les statistiques montrent que le viol perdure aujourd'hui . En France, l'Etat renforce son arsenal législatif pour que les femmes soient prises en charge dans de meilleures conditions, sans jugement afin de mieux les aider à surmonter cette épreuve et pouvoir arrêter et punir les violeurs. Force est de s'accorder avec Raphael Entoven quand il écrit dans l'introduction de l'ouvrage de Marlène Schiappa :

« Le viol commence (et se prolonge) avec l'excuse. C'est-à-dire avec l'oubli d'une évidence : quels que soient les caractères, les circonstances, les situations sociales et les cultures en présence, le viol est un crime absolu dont l'auteur est inexcusable, et dont la victime est innocente. » (p.11)

3.3/ La violence symbolique

Ce concept est défini par *Le lexique de sociologie*⁷³ :

➤ « *Imposition de choix culturels arbitraires (et souvent implicites) qui permettent à ceux qui les édicte de maintenir ou de renforcer leur pouvoir. La violence symbolique est légitimée par le recours à l'idéologie. Pour Pierre Bourdieu, elle est un élément fondamental de la reproduction des inégalités sociales, car elle permet à certains groupes sociaux (ceux qui maîtrisent le champ culturel) d'imposer à tous leurs propres choix, leurs propres représentations sociales.* »

Dans *Le dictionnaire de la pensée sociologique*⁷⁴, on peut trouver dans l'article consacré à Pierre Bourdieu :

« *La « violence symbolique » l'effet de censure inhérent à tout acte tendant à imposer des significations.* »

Le concept de « violence symbolique » est au cœur de la sociologie de l'éducation proposée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron à partir des années 1960⁷⁵. Originellement construit pour penser l'action pédagogique comme « *imposition, par un pouvoir arbitraire, d'un arbitraire culturel* », ce concept va prendre une place centrale dans l'œuvre du sociologue Pierre Bourdieu pour devenir l'élément essentiel de sa sociologie de la domination.

La violence symbolique sert à légitimer la domination. Bourdieu affirme qu'elle est le principe d'efficacité de toute obéissance. Pour lui, elle constitue un ensemble de signes dont l'émission contribue à faire passer une domination établie sur un rapport de forces pour naturelle donc justifiée. Ce processus de banalisation de la domination permet de légitimer et reconduire l'ordre existant. Cette forme de violence n'est pas instantanément assimilable : elle ne laisse pas de trace. Elle est plus subtile que la violence physique car invisible. Elle agit en utilisant des voies discrètes qui échappent à l'intelligence et à la conscience et génère des effets beaucoup plus durables que ceux produits par la violence physique. En effet, elle installe une soumission plus fiable parce qu'elle a pénétré les structures cognitives du dominé par des voies inconscientes qui échappent au filtre de l'intellect. Bourdieu explique que cet ancrage mental conduit l'individu à acquérir un ensemble de dispositions corporelles adaptées à son champ d'activité ainsi qu'aux structures sociales qui l'entourent :

« *Les dominés appliquent des catégories construites du point de vue des dominants aux relations de domination, les faisant ainsi apparaître comme naturelles.* »⁷⁶ (p.55)

⁷³ Christine Dollo, Yves Alpe, Jean-Renaud Lambert, Sandrine Parayre, Edition 2017

⁷⁴ Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui, Bernard Valade, Massimo Borlandi, 2005

⁷⁵ BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude. (1964). *Les héritiers*. Paris : les éditions de Minuit

⁷⁶ BOURDIEU, Pierre. (1998). *La domination masculine*. Paris : éditions du Seuil

Par un processus d'incorporation, le pouvoir symbolique investit le corps, forge et façonne les dispositions du corps et de l'esprit pour des structures sociales. Le langage, les codes de conduite, les règles sociales que Bourdieu appelle « *l'habitus* » sont intégrés dans la tête et dans le corps et résultent d'un long apprentissage. Ils développent un « sens pratique » qui devient une seconde nature inconsciente. L'individu est situé dans un univers social particulier et l'univers social est inscrit en lui. Cet apprentissage devenu invisible est mis à jour quand l'individu se retrouve dans un milieu social qui n'est pas le sien. Pour être conforme, la personne doit agir en contrôlant consciemment ses gestes, attitudes et façons de penser. Ainsi pour beaucoup d'élèves l'école est un milieu très décalé de leur contexte de vie. Bourdieu a consacré une grande étude au milieu scolaire et il n'hésite pas à dire dans son ouvrage *La reproduction*⁷⁷ qu'il contribue à pérenniser l'ordre social établi.

La violence symbolique s'exerce ainsi avec la participation, la complicité des dominés à leur propre soumission. Le rapport de soumission obtenu au moyen de la violence symbolique est le résultat d'une acceptation machinale et passive qui prend sa source à l'intérieur de structures de perceptions conditionnées à l'avance. Pour illustrer les effets de la violence symbolique, Bourdieu évoque le cas de la domination masculine : l'inégalité des rapports de genre est le résultat d'une construction sociale qui a fait passer comme « naturelle » la position seconde de la femme dans la société. Les structures de domination sont :

« le produit d'un travail incessant (donc historique) de reproduction auquel contribuent des agents singuliers (dont les hommes avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique) et des institutions, familles, Eglise, Ecole, Etat. » (p.55)

L'auteur attire l'attention sur l'importance de la violence symbolique qui, pour lui, fait l'essentiel de la domination masculine :

*« La logique paradoxale de la domination masculine et de la soumission féminine, dont on peut dire à la fois, et sans contradiction, qu'elle est **spontanée et extorquée**, ne se comprend que si l'on prend acte des **effets durables** que l'ordre social exerce sur les femmes (et les hommes), c'est-à-dire des dispositions spontanément accordées à cet ordre qu'elle leur impose. »⁷⁸ (p.59)*

Ce concept a permis l'analyse des rapports sociaux de sexe. Bourdieu expose la violence symbolique, « *une douce violence* », comme un modèle général de domination et la domination masculine comme un cas particulier de ce modèle. L'adoption et l'incorporation du point de vue dominant par les femmes, une image dévaluée, négative, serait difficile à comprendre sans

⁷⁷ BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude. (1970). *La reproduction*. Paris : les éditions de Minuit

⁷⁸ *Idem* 74

ce concept qui met en lumière le sens de domination : c'est porter en soi-même ce qui vous détruit. Il met en garde le lecteur contre une interprétation réductrice de l'adjectif symbolique :

« En prenant « symbolique » dans un de ses sens les plus communs, on suppose parfois que mettre l'accent sur la violence symbolique, c'est minimiser le rôle de la violence physique et (faire) oublier qu'il y a des femmes battues, violées, exploitées, ou, pis, vouloir disculper les hommes de cette forme de violence. » (1998, p.54)

Bourdieu fait remarquer que les dominants sont, eux aussi, prisonniers de leur domination. L'état d'homme implique un devoir être qui dirige ses pensées et ses pratiques comme une nécessité logique : il ne peut pas faire autrement, sous peine de se renier. Le privilège masculin impose aux hommes de devoir affirmer leur virilité en toute circonstance pour se sentir à la hauteur et ne pas perdre la face. La virilité doit être validée par les autres hommes pour ne pas « se voir renvoyer dans la catégorie féminine des « faibles », des « mauviettes », des « femmelettes », des « pédés », etc. » (1998, p.78). La virilité valide l'utilisation de la violence (vengeance, viols, humiliation) pour sauver son honneur.

Les études de genre ont utilisé les concepts de Bourdieu pour démontrer la construction sociale et historique de la hiérarchisation des sexes. De nos jours, en 2019, les travaux de Pierre Bourdieu, en particulier ses concepts *d'habitus* et *de violence symbolique*, sont entrés « dans le sens commun » des recherches en sociologie. De plus, le statut des femmes, au moins dans les sociétés occidentales, a évolué. Dans la vie professionnelle et publique, dans les nouveaux rapports familiaux, les changements sont manifestes. Cependant, une simple observation de notre environnement montre la force implacable de nos « *habitus* » de sexe. On peut s'interroger sur les moyens de vaincre la violence symbolique, les conditions de son efficacité n'étant pas inscrites au plus profond de notre corps.

Partie 3 :

Les étapes de ma recherche

Je me propose d'expliciter les moyens mis en place pour répondre à ma problématique de recherche. Le terme débat (comme l'indique sa racine latine *battuere* signifiant battre, frapper, rosser) suggère des interactions entre les individus qui souhaitent échanger des points de vue en exposant leurs idées. C'est sur cette base que l'on peut prendre connaissance des idées, des représentations, des pensées d'un échantillon d'une société. Ma recherche consiste à essayer de comprendre pourquoi une « simple » modification de l'écrit a pu engendrer des réactions aussi vives dans notre pays.

Pour rappel, ma problématique est la suivante :

D'où viennent les débats sur l'écriture inclusive et de quelle nature sont-ils ?

L'étude soumet à évaluation les hypothèses suivantes :

H1 : La question du rapport femme/homme est conflictuelle.

H2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société.

H3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité femmes/hommes.

Il me paraît nécessaire, avant de continuer, de faire un détour par la définition du mot méthodologie. *Le Petit Robert 2014* définit le mot méthodologie :

- « *Étude des méthodes scientifiques, techniques (subdivision de la logique). → épistémologie. Méthodologie des sciences expérimentales, de l'enseignement des langues.*
- *Abusif : Manière de procéder, méthode. »*

Pour ma part, je vais expliquer ma manière de procéder pour faire mon enquête autour de l'écriture inclusive et des remous dans la société française.

Afin de rejeter ou de valider les hypothèses précédentes pour mon sujet de recherche, je me fonde sur des corpus de nature différente : un corpus spécifique pour chacune des hypothèses. J'ai bien conscience de travailler des paradigmes de recueil et d'analyse qui sont de deux modalités différentes : orales et écrites, corrélés et complémentaires dans le sens où il y aura une analyse sémantique et thématique accompagnera chaque hypothèse et où cette double analyse aura pour objet d'apporter une réponse à la problématique initiale.

La validation de ma première hypothèse relative au conflit actuel autour de la question hommes/femmes passera par une analyse thématique et sémantique d'articles de presse

recueillis au cours de ces six derniers mois. C'est ainsi à travers son aspect médiatique que je veux mettre en lumière le débat social.

Dans un corpus secondaire pour l'hypothèse 2 j'ai réalisé une enquête trottoir avec trente-deux personnes pour mettre en évidence l'inégalité entre les hommes et les femmes tant dans la langue que dans la société.

Pour examiner ma dernière hypothèse tendant à prouver le lien indissoluble langue/société, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec cinq personnes : hommes et femmes d'âge et de statuts différents dont un.e enseignant.e pour avoir une ouverture didactique.

Ces deux derniers recueils explorent un côté réflexif qui va se faire sur les personnes interrogées et autorisent une grande liberté de parole. Grâce à sa préparation en amont, l'entretien semi-directif permet également de rebondir sur les réponses des enquêtés pour mieux approfondir. Je développerai ci-dessous les choix esquissés en introduction de ce chapitre.

Chapitre 1

Hypothèse 1 : la question du rapport femmes / hommes est conflictuelle

1.1 La méthode d'enquête

Pour vérifier ma première hypothèse, j'ai choisi de faire reposer ma recherche sur un corpus documentaire. Au cours des deux premiers mois de mon Master 1 (dans les cours d'intervention didactique et de sociolinguistique), l'équipe enseignante a plusieurs fois fait allusion à l'écriture inclusive et à son lien avec la place des femmes dans la société. Dès la parution du manifeste d'Eliane Viennot⁷⁹, j'ai décidé d'orienter mon travail de recherche sur ce thème. J'ai alors réuni des documents de la presse écrite. Je me suis rendue plusieurs fois dans des maisons de la presse et j'ai mis mon entourage à contribution. Ma professeure, Marielle Rispaïl m'a également donné des informations quant à la parution de certains articles dans les hebdomadaires et mensuels du moment. J'ai, dans un premier temps, réuni onze articles dans les journaux sur une période de cinq mois : de novembre 2017 à mars 2018. J'ai mis à profit la période pendant laquelle le sujet a été mis en avant par tous les médias.

Par la suite, la résonance médiatique sujet s'est atténué. J'ai donc concentré mon recueil sur la période où cette thématique était fortement débattue et propice à des textes générateurs plus

⁷⁹ Manifeste des 314 : « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (*Slate.fr*, 7 novembre 2017)

riches pour ma recherche. Je noterais que cette démarche demande d'être en permanence au plus près de l'actualité et demande une grande vigilance et se révèle très chronophage.

Mes références sont de types écrits, je vais ainsi procéder à une étude de données existantes (de traces). Cela consiste en un travail particulier car le corpus existe, ma présence n'a aucune influence sur ces traces écrites médiatiques : il n'y a pas de relation entre le/la chercheur.e et le phénomène étudié puisque non produites par lui.elle. Cette étude non réactive est l'une des premières méthodes que Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt⁸⁰ appellent « observation ». Cette étape « *comprend l'ensemble des opérations par lesquelles le modèle d'analyse est soumis à l'épreuve des faits, confronté à des données observables. Au cours de cette phase, de nombreuses informations sont donc rassemblées.* » (p. 202), elle reste essentielle dans toutes recherches en sciences sociales.

1.2 / Choix du corpus

Tableau n °1 : choix du corpus d'articles de presse		
Le Monde	9/11/17	P1 : Après l'écriture, la grammaire « inclusive »
	21/11/17	P2 : L'écriture inclusive, objet de clivage
	23/11/17	P3 : Edouard Philippe dit non à l'écriture inclusive
L'Express	14/11/17	P4 : Ecriture inclusive : « Les inégalités sont entretenues par le langage »
	20/11/17	P5 : Comment un manuel scolaire a propulsé l'écriture inclusive dans le débat ?
Libération	5/11/17	P6 : Une langue à « démasculiniser » plus qu'à « féminiser »
	14/11/17	P7 : Inclusif.ve.s ?
La Croix	22/11/17	P8 : La langue peut-elle faire avancer l'égalité ?
Le Pèlerin	23/11/2017	P9 : La grammaire dans tous ces états.
L'Obs	09 au 15/11/17	P10 : Ecriture inclusive : que disent les écrivain.e.s ?
Sciences Humaines	Mars 2018	P11 : Jusqu'où féminiser la langue française ?

J'ai recueilli tous les articles que j'ai trouvé en kiosque ou conseillés par un tiers. Mes premiers articles sont ceux du journal *Le Monde* et de *Libération* car ils ont été parmi les premiers de la presse nationale à traiter ce sujet (début novembre). Pendant le mois de novembre 2017, je suis allée régulièrement sur le net consulter la presse. L'article de *L'Express* m'a paru important car il traitait du manuel scolaire paru en septembre 2017 qui avait déjà déclenché quelques polémiques⁸¹. Au surplus, il concernait directement ma profession. L'article du *Monde* du 23 novembre 2017 met en évidence la position du gouvernement français sur l'écriture inclusive.

⁸⁰ Séminaire n°2 du 06/02/19 animé par Marine Totozani, Quivy R, Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*

⁸¹ Article P5 *Comment un manuel scolaire a propulsé l'écriture inclusive dans le débat ?* cf. tableau n°1

Il me paraissait également intéressant de savoir comment était traité le sujet dans des magazines à sensibilité catholique (*La Croix, Le Pèlerin*). Quant à l'article de *L'Obs*, il expose clairement les avis divergents de huit intellectuels français⁸². J'ai alors arrêté mon recueil de corpus, jusqu'à la parution de la revue *Sciences Humaines* de mars 2018 qui a publié un article très synthétique faisant office, pour ma recherche, de bilan historique et linguistique.

J'ai pris le soin de sélectionner mes articles en tenant compte des différentes orientations politiques et religieuses des journaux afin de comparer les points de vue. Il s'agit d'un corpus issu de ma vie et de mon entourage représentatif selon moi du paysage médiatique de la période concernée. Je pense que l'étude de ces textes d'obédience et d'orientation variées me donnera quelques indications sur les débats en cours et leur teneur.

1.3 Choix de l'analyse

Pour la rédaction de mon analyse, je peux catégoriser mon corpus en deux grandes parties :

- Quels sont leurs points communs ?
- Pourquoi ils s'opposent ?

Ma problématique, fil d'Ariane de l'analyse, interroge l'origine des débats et polémiques. Je dois donc comprendre et trouver des causes qui sont à l'origine des débats et leur nature : sociale, culturelle et politique. A partir de chaque article, je vais chercher les éléments du débat : sur quoi les gens ne sont-ils pas d'accord ? Quels sont les arguments de conflits ?

Je vais ainsi dégager des thématiques illustrées par différents exemples du corpus de presse et qui s'actualiseront avec les débats. Je classerai les thèmes répertoriés selon leur fréquence (par ordre décroissant) puis je procéderai à une analyse qualitative.

⁸² Les extraits de cet article seront accompagnés des initiales du nom de leur auteur.e afin de faciliter leur repérage

Chapitre 2

Hypothèse 2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans notre société.

2.1 La méthode d'enquête

Comme précisé précédemment, mon analyse va s'appuyer sur des corpus de nature différente et l'hypothèse 2 repose sur des enquêtes trottoirs. J'ai choisi ce mode journalistique de recueil d'informations pour son côté « léger » sur le plan méthodologique et aléatoire quant au choix des personnes. Ces enquêtes ont l'avantage d'être très brèves et j'ai pu constater que le temps était un argument pour obtenir une réponse favorable à ma sollicitation. J'avais déjà eu une première réflexion sur la réalisation de cette enquête trottoir l'an passé lors de la rédaction de l'avant-projet⁸³. J'avais envisagé, en effet, d'interroger des personnes à la boulangerie de mon quartier. Cela avait deux avantages : je connaissais bien les responsables de ce commerce qui ne m'auraient en aucun cas empêché de réaliser mes enquêtes et je voyais régulièrement les clients. De plus, en fin de matinée, la fréquentation de ce lieu est dense et hétérogène. Cette situation ne me mettait pas mal à l'aise. Puis les choses ont évolué. Je fais partie d'un club de running d'une cinquantaine d'adhérents de tous âges. Nos sorties du samedi favorisent les échanges, l'ambiance est conviviale et sympathique et les participant.e.s régulier.e.s J'ai évoqué plusieurs fois, ma reprise d'études et son programme et cela a éveillé la curiosité des membres du club du samedi matin. J'ai ainsi reconsidéré ma méthode d'enquête car j'avais à portée de main, avec ce club, un échantillon diversifié, tant par l'âge que la situation professionnelle, de la population.

2.2 Choix des enquêtés

2.2.1 Une population lambda

Ma nouvelle réflexion sur la méthode d'enquête de l'hypothèse 2 a simplifié mon recueil. Ainsi, après une sortie dans le Pilat, j'ai sollicité les membres du groupe de running qui ont répondu très favorablement et j'ai pu interroger 7 personnes. J'ai ensuite profité de l'opportunité de certains moments conviviaux : ma coiffeuse et une cliente, trois amis.e.s. de mon fils aîné que je connais depuis longtemps, ainsi que deux voisins. Cette démarche a été très simple pour moi, le fait de connaître les gens a facilité les choses. Les enquêtés.e.s. ont accepté de répondre à

⁸³ Avant-projet de Master 1 : *Pourquoi autant de débats autour de l'écriture inclusive*, soutenu le 2 mai 2018 encadré par Sandra Tomc

mes questions avant même de connaître le sujet de ma recherche. En revanche, après l'interview, ils.elles m'ont interrogé sur l'objet de ma recherche et beaucoup d'entre eux ont été à la fois surpris.e.s et intéressé.e.s et parfois même préoccupé.e.s par la pertinence de leurs réponses.

Tableau n°2 : enquête micro-trottoir, corpus non enseignant.			
H2 : Ce débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société.			
Micro-Trottoir Non Enseignant	Sexe	Age	Profession
MT NE1	F	24	Directrice de centre culturel
MT NE2	M	24	Infirmier
MT NE3	M	28	Etudiant
MT NE4	M	61	Retraité/coach sportif
MT NE5	M	53	Responsable logistique
MT NE6	M	58	Agent immobilier
MT NE7	M	62	Retraité
MT NE8	F	52	Kiné
MT NE9	F	38	Secrétaire de direction
MT NE10	M	40	Conseiller en prévention des risques professionnels
MT NE11	F	43	Secrétaire administrative
MT NE12	F	54	Coiffeuse
MT NE13	M	41	Technicien dans industrie chim
MT NE14	F	24	Pilote/instructrice ULM
MT NE15	M	29	Menuisier/Ebéniste
MT NE16	M	35	Employé de maison indépendant

10 hommes et 6 femmes constituent cet échantillon dont l'âge varie de 24 à 62 ans.

2.2.2 Mes collègues enseignant.e.s.

Ma double posture de professeure des écoles/étudiante a favorisé une réflexivité autour des accords grammaticaux et, tout particulièrement, de la maxime apparue sous la troisième république : *Le masculin l'emporte sur le féminin*. La publication du manifeste a aussi nourri une remise en question de ma pratique pédagogique. J'ai pensé que les professeurs.e.s. des écoles avaient été, comme moi, interpellé.e.s par la publication du manifeste. Aussi, ai-je choisi

d'ajouter à mon corpus des enseignant.e.s. du premier degré. Cela s'est passé la dernière semaine de l'année scolaire, début juillet 2018, dans une école de 9 classes de Réseau d'Education Prioritaire (REP+) à Saint Etienne. Mon poste de remplaçante me permet de connaître de nombreuses équipes enseignantes dont celle-ci. J'ai profité des pauses méridiennes et des récréations pour interroger mes collègues. Tous ont répondu favorablement à ma demande. Il faut reconnaître qu'à ce moment du calendrier scolaire, les enseignant.e.s sont assez détendu.e.s. J'ai pu recueillir les avis de seize personnes dont douze dans cette école. Trois autres ont eu lieu au cours du mois de juin dans mon école de rattachement à Saint-Priest et un lors de mon stage d'intervention didactique à l'école de la Cotonne, fin mai. L'analyse permettra de vérifier l'impact du manifeste sur un échantillon de professeur.e.s.

Tableau n°3 : enquête micro-trottoir, corpus enseignant.		
H2 : Ce débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société.		
Micro-Trottoir Enseignant.e	Sexe	Age
MT E1	M	36
MT E2	F	35
MT E3	F	55
MT E4	F	54
MT E5	F	53
MT E6	F	39
MT E7	M	38
MT E8	M	40
MT E9	F	55
MT E10	F	34
MT E11	M	49
MT E12	F	37
MT E13	M	51
MT E14	F	58
MT E15	M	38
MT E16	M	39

Cet échantillon est représenté par 9 femmes et 7 hommes. La fourchette d'âge s'étend de 35 à 58 ans. Notons que l'éventail des âges sont équivalents dans les 2 tableaux.

2.3 Choix des questions

Les questions étaient les suivantes :

- 1) *Que pensez-vous de la règle de grammaire : le masculin l'emporte sur le féminin ?*
- 2) *Pensez-vous qu'il s'agisse seulement d'un problème de grammaire ?*

La première question a un lien direct avec le manifeste. Elle donne le cadre, plante le décor. La formulation « *le masculin l'emporte sur le féminin* » est connue de tous, elle est inhérente à notre scolarité. Je n'ai d'ailleurs rencontré aucun obstacle de compréhension. La deuxième question fait le lien entre la règle de grammaire et la société : est-ce que cette formule est le reflet du rapport hommes/femmes de notre société ?

2.4 / Quelle analyse ?

Après plusieurs relectures de mes corpus enquête micro-trottoir et entretiens semi-directifs, j'ai dans un premier, recherché les propos utiles pour H2, à savoir : les enquêté.e.s établissaient-ils un lien entre la règle de grammaire et la place de la femme dans la société ? Est-ce que la langue pouvait promouvoir l'égalité ? J'ai ensuite résumé ces extraits par des mots clés que j'ai regroupés. J'ai pu ainsi à nouveau dégager des thèmes illustrés par différents extraits de mes corpus oraux que je vais corrélérer à mes concepts et à des sous-concepts qui n'apparaissent pas dans ma recherche théorique. Je pourrai ensuite procéder à une analyse qualitative.

Je dois reconnaître que cette deuxième analyse m'a posé quelques problèmes. Je n'arrivais pas à déterminer la méthode que j'allais utiliser. Je ne faisais pas le lien avec H1. Ma directrice de recherche m'a apporté éclaircissements et précisions et c'est la notion de mots-clés qui a fait levier.

Chapitre 3

Hypothèse 3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle à jouer dans l'égalité femmes / hommes.

3.1 La méthode d'enquête

L'hypothèse 3 sera analysée à partir d'entretiens semi-directifs.

*Le Petit Robert*⁸⁴ définit l'entretien comme

➤ « Action décharger des paroles avec une ou plusieurs personnes ; sujet dont on s'entretient. »

D'un point de vue scientifique, l'entretien est une méthode de recherche et d'investigation, de production de données pour la recherche, d'aide à orienter autrui, ou de soin (thérapie)⁸⁵ qui implique un processus fondamental d'interaction et de communication. L'enquêteur.trice cherche à obtenir des informations variées, sur les comportements, les représentations, etc. Il s'agit d'une étude effectuée dans un environnement réel, une approche exploratoire qui vise à construire un objet théorique et parfois à mettre à jour certaines explications ou discours sur cet objet. Ce type d'outil de recherche vise à analyser, expliquer, comprendre l'opinion, la perception, le comportement dans un contexte, une situation spécifique. Quivy et L. Van Campenhoudt, précisent que cette méthode permet :

« L'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences. » (2011)⁸⁶

Le questionnaire, qui sera un guide tout au long de l'entretien, est élaboré à priori ainsi que la sélection des interviewé.e.s. J'ai choisi cinq personnes de mon entourage en fonction de leur âge et de leur genre pour avoir un échantillon hétérogène, représentatif de la diversité de la société. J'ai précisé à chaque fois le statut respectif de la chercheuse et de la personne interviewée notamment en termes d'anonymat et de marge de liberté dans ses propos.

L'entretien semi-directif se caractérise par le fait qu'il laisse à l'interviewé.e la possibilité d'exprimer plus largement, de développer son point de vue. Les questions posées favorisent la liberté des réponses. L'enquêteur.trice, grâce à des questions ouvertes, peut relancer pour encourager la parole et demander de plus amples informations sur le thème de la recherche. Il/elle recentre, de plus, les réponses pour ne pas s'écarter de sa thématique et réoriente, relance les enquêté.e.s par le biais de questions, si celui.celle-ci n'y vient par lui.elle même au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible. Le questionnaire est ouvert, constitué de questions que l'on ne posera pas forcément toujours dans le même ordre et sous la formulation prévue :

« Il s'agit d'amener la personne interrogée à s'exprimer avec un degré de liberté sur les thèmes suggérés par un nombre restreint de questions relativement larges, afin de laisser le champ ouvert à d'autres réponses que celles que le chercheur aurait pu explicitement prévoir dans son modèle d'analyse. Ici, les questions

⁸⁴ Edition 2014

⁸⁵ Blanchet, P, Chardenet P, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures* (2^{ème} édition) p.129

⁸⁶ Van Campenhoudt, L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales-4e Edition*. Vu sur le site <https://arlap.hypotheses.org/8170> consulté en janvier 2019

restent donc ouvertes et n'induisent ni les réponses, ni les relations qui peuvent exister entre elles. »⁸⁷ (p. 232)

J'ai choisi cette méthode pour la réflexivité qu'elle fait naître chez les enquêté.e.s et la souplesse d'interaction qu'elle suppose. De plus, l'entretien semi-directif favorise un véritable échange au cours duquel l'interviewé peut exprimer ses perceptions, ses interprétations ou expériences avec un maximum de sincérité. Les questions sont plutôt un prétexte à l'échange que des passages obligés de discussion.

3.2 Choix des enquêté.e.s

Je vais à présent présenter mon échantillon de personnes interviewées. J'ai choisi ces personnes selon leur âge, leur genre et leur profession pour avoir un échantillon diversifié de la société. Leurs différences est un atout dans le champ de l'étude pour structurer ma réflexion. Les personnes interrogées faisaient partie de mon cercle d'ami.e.s . A chaque, fois, j'ai présenté la situation comme une contribution à mon sujet d'étude pour valider mon Master 2 et je n'indiquais pas le thème de mon travail. Ces entretiens se sont très bien passés, nous étions installé.e.s dans un cadre tranquille propice à l'échange. La durée de ces entretiens varie de 7 à 28 mn, le plus long étant celui de mon amie d'enfance.

Tableau n°4 : corpus entretien semi-directif				
H3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité hommes /femmes.				
PRENOM	SEXE	AGE	PROFESSION	LIEU
R	F	76	Retraitée (PE)	Chez moi
O	M	40	Conseiller commercial	Chez moi
P	M	40	PE Directeur	Dans son bureau
C	F	22	Elève infirmière	Chez moi
D	F	54	Responsable d'un cabinet d'assurance	A son domicile

Tous les entretiens et les enquêtes trottoirs ont été enregistrés à l'aide de mon téléphone portable pour une retranscription fidèle. Cet objet du quotidien sait se faire oublier et évite les situations de gêne.

3.3 Choix des questions

⁸⁷ Blanchet, P, Chardenet P, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures* (2^{ème} édition)

Les questions posées étaient les suivantes :

- 1) *Avez-vous entendu parler de l'écriture inclusive ? (Dans le cas contraire, je montre un exemple comme le livret d'accueil de l'université).*
- 2) *Le masculin, l'emporte sur le féminin, qu'est-ce que cela évoque pour vous ? (Je peux montrer le livre d'Eliane Viennot ou des titres d'articles)*
- 3) *On dit que la langue reflète la société, qu'avez-vous à dire sur le rapport homme/femme dans notre société ?*
- 4) *Que pensez-vous de expressions : une femmelette, une pédale une tarlouze, elle est bonne, regarde comme elle s'habille cette sale pute, cette homme politique c'est une vraie salope, cette fille c'est un bonhomme, etc.*
- 5) *Pensez-vous que la langue a un rôle dans l'égalité homme/femme ?*
- 6) *Est-ce que l'école a un rôle à jouer ?*
- 7) *Pensez-vous que les façons de parler des jeunes vont changer à l'avenir Est-ce qu'on va continuer à dire : tarlouze, elle est bonne, etc. ?*

La première question est introductive. Elle a un rôle majeur car elle doit présenter l'objet de l'entretien et permettre d'engager la personne interrogée dans une dynamique de conversation. J'utilise ainsi dès le début de l'entretien le terme d'écriture inclusive. Cela me permet de savoir si le sujet est connu de mes interlocuteurs. En effet, même s'il est très présent dans les médias, est-il pour autant connu de tous ? Et dans ce cas, que représente-t-il dans l'esprit de mes interlocuteurs.trices. J'ai ainsi prévu de montrer un exemple (livret d'accueil de l'Université) dans le cas contraire.

J'enchaîne ensuite sur la formule de grammaire à la tête du manifeste pour recueillir les représentations et conceptions du sujet. Le mot « évoquer » est choisi car il entraîne une réflexion et une prise de recul, voire de conscience, amplifié par la première question.

La troisième question se réfère à la première hypothèse et à la deuxième en donnant la possibilité à l'interlocuteur de faire le lien entre la formule de grammaire, la place et le rôle des hommes et des femmes dans notre société.

Les expressions péjoratives et vulgaires citées en exemple dans la question 4 vont me permettre de mesurer l'importance de l'impact de telles formulations qui insistent encore quant aux rôles attribués aux genres. Cette question se rattache aux hypothèses 1 et 2.

J'oriente ensuite, avec la question 5, la réflexion de l'interviewé. e sur la convergence entre la langue et l'égalité entre les hommes et les femmes : la troisième hypothèse. Je souhaite ensuite connaître les idées et représentations sur le rôle de l'école dans l'égalité hommes/femmes grâce

à la question 6. Quant à la dernière question elle interroge sur l'évolution de la langue et de la société.

3.4/ Quelle analyse ?

Je vais procéder de la même façon que celle précisée en 2.4 p. 60. Voici le tableau récapitulatif que j'ai constitué à partir des extraits, regroupés en mots-clefs et reliés aux concepts.

Tableau n°5 : mots-clefs pour l'analyse de H2 et H3		
Mots -clés génériques	Mots-clés des entretiens	
Norme et transmission : Concepts 1, 2, 3	Norme grammaticale à dissocier de la condition des femmes Norme qui facilite → on a pris une décision. Changement nécessaire La langue ça évolue lentement La difficulté pour lire Le masculin c'est le neutre	Hypothèses H2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société. H3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle à jouer dans l'égalité.
Domination/violence : Concept 3	Influence de la formulation de la règle Domination, lutte et poids du passé Comparaison/opposition L'insécurité dans la rue. L'homophobie	
Coutumes, traditions et environnement social : Concept 1	Le langage est différent selon le milieu social (influence) Performativité : répartition des tâches selon la différence physique : traits de caractères genrés Influence la culture, de l'éducation	Concepts <i>1/ Le genre</i> Etudes de genre Catégorisation binaire et hiérarchique <i>2/ Le langage genré</i> Effet de la bicatégorisation Langage et pensée (Sapir- Whorf) Le tiers inclus Quand dire c'est faire Violence verbale <i>3/ La violence symbolique</i> Acte physique Viol Violence symbolique
Prise de conscience et évolution : Concepts 1 et 2	Conscientisation Le rôle de l'école Le malaise des hommes Le langage n'est pas suffisant pour promouvoir l'égalité	

Chapitre 4

Questions de retranscription

4.1/ Les transcriptions

Une fois les discours enregistrés (trente-deux enquêtes-trottoirs et cinq entretiens semi-directifs), il a fallu les transformer en observables et passer de l'audible au visible, donc de l'oral à l'écrit. J'ai donc eu recours à la deuxième phase de construction du corpus, à savoir la transcription des données orales.

Cette activité demande une grande concentration, un environnement silencieux et de beaucoup de temps. Sa finalité est de permettre l'analyse par la transformation de données orales recueillies en données écrites. Cet écrit répond à une codification atypique. (Il contribue à analyser une réalité saisie de manière partielle, à travers des choix). Il ne peut se substituer à l'oral car la fluidité du discours et les sons sont déformés par le découpage des mots à l'écrit. Cependant, le chercheur ou la chercheuse doit retranscrire son corpus le plus fidèlement possible en explicitant ses partis-pris même si le chatolement de la parole humaine est intraduisible à l'écrit.

4.2 /La codification des données

La transcription ne suffit pas. Il faut aussi reconnaître les éléments du corpus, pouvoir s'y référer pendant la rédaction et faciliter l'accès du lecteur au corpus total qui se trouve dans les annexes. Voici les choix que j'ai effectués à cette fin. Les codes retenus dans ma recherche pour le corpus oral sont précisés comme suit :

- La suppression de la ponctuation et des majuscules
- La notation des tours de parole et leur numérotation
- L'identification des interactants par l'initiale de leur prénom
- L'indication des pauses et les chevauchements de paroles : le signe / est adopté pour restituer les alternances entre prises de paroles et silences. Utilisé seul, ce signe désigne une reprise de souffle dans un flux de paroles. Sa répétition // ou /// indique une pause plus longue.
- L'allongement d'un son d'une syllabe est signalé par des petits points....
- La restitution de certains évènements non verbaux est indiquée entre parenthèses
- Le point d'interrogation est conservé, il signale l'intonation montante de la question.

Voici un extrait d'une micro enquête pour illustrer mes codes :

4 E14 : alors qu'est-ce que j'en pense que le masculin il l'emporte sur le féminin ? // et ben... qu'est-ce que ça me fait ça ? /// comment / ben qu'il y a trop de masculin // c'est pas équitable

5 S : en grammaire ?

6 E14 : en grammaire c'est surtout que quand t'as un garçon et 17 filles tu vas pas mettre le féminin // je trouve que c'est pas égalitaire /

1 S : qu'est-ce que tu penses de la formule de grammaire la règle de grammaire le féminin l'emporte sur le féminin ?

Dans un souci de précision, j'ai choisi de procéder à la retranscription totale de mes données.

J'ai également laissé subsister les propos tels qu'ils ont été formulés par leurs auteur.e.s.

Chapitre 5 : Synthèse

Dans un souci de clarté, je récapitule sous forme de tableau, ma recherche empirique.

Tableau n°6 : récapitulatif de la méthodologie		
Hypothèses	Données à recueillir	Modalités
H1 La question du rapport homme/femme est conflictuelle.	Articles de presse	Le Monde : P1 9/11/17 P2 21/11/17 P3 23/11/17 L'Express : P4 14/11/17 P5 20/11/17 Libération : P6 5/11/17 P7 14/11/17 P8 La croix , 22/11/17 P9 Pèlerin 23/11/17 P10 L'OBS du 09/11/17 P11 Sciences Humaines , mars 2018
H2 Les débats autour de la langue sont un reflet de ce qui se passe dans la société.	Enquête trottoir	2 corpus : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignant.e.s, fin d'année scolaire, pendant la récréation ou la pause méridienne ➤ Non enseignant.e.s après une sortie running : <i>1/Que pensez-vous de la règle de grammaire : le masculin l'emporte sur le féminin ?</i> <i>2/Pensez-vous que c'est seulement un problème de grammaire ?</i>
H3 Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité hommes/femmes.	Entretiens semi-directifs	5 personnes hommes et femmes, public hétérogène dont un.e enseignant.e pour avoir une ouverture didactique : <i>1/Avez-vous entendu parler de l'écriture inclusive ? (Dans le cas contraire, je montre un exemple comme le livret de la fac).</i> <i>2/ Le masculin, l'emporte sur le féminin, qu'est-ce que cela évoque pour vous ? (Je peux montrer le livre d'Eliane Viennot ou des titres d'articles)</i> <i>3/ On dit que la langue reflète la société, qu'avez-vous à dire sur le rapport homme/femme dans notre société ?</i> <i>4/ Que pensez-vous de expressions : une femmelette, une pédale une tarlouze, elle est bonne, regarde comme elle s'habille cette salope, cette homme politique c'est une vraie salope, cette fille c'est un bonhomme, etc.</i> <i>5/ Pensez-vous que la langue a un rôle dans l'égalité H/F ?</i> <i>6/ Est-ce que l'école a un rôle à jouer ?</i> <i>7/ Pensez-vous que les façons de parler des jeunes vont changer à l'avenir ?</i> <i>Est-ce qu'on va continuer à dire : suggestions ?</i>

Une fois effectuées les opérations du traitement des données, je dispose d'un double corpus, oral et écrit, classé et identifiable par les codes de référence qui préserve également l'anonymat des enquêtés. Ces dispositions étaient nécessaires pour aborder la phase d'analyse des données.

Partie 4 :

Que dit notre époque sur la langue et les femmes ?

L'étape suivante de mon travail va consister à présenter mon analyse empirique. Il s'agit d'une entreprise d'explicitation dont l'objet principal est d'identifier et de comprendre les moyens mis en place pour recueillir des observables judicieux afin de répondre à la problématique de recherche suivante :

D'où viennent les débats sur l'écriture inclusive et de quelle nature sont-ils ?

A la problématique de recherche correspondent plusieurs hypothèses liées à l'égalité femmes/hommes dans la société. Dans quelle mesure l'écriture inclusive peut-elle apporter des réponses au rôle de la femme dans la société et peut-elle le faire évoluer ? Les hypothèses sont codées respectivement H1, H2, H3 :

H1 : La question du rapport femme/homme est conflictuelle ;

H2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société ;

H3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité femmes/hommes.

Les hypothèses H2 et H3 ont été mises à l'épreuve du terrain grâce à la construction d'un dispositif décrit dans la partie méthodologie. La partie 4 a pour but d'apporter une réponse à la problématique à travers l'analyse de corpus de natures différentes.

L'objectif de ma recherche est de comprendre quelles sont les causes de la multiplicité de débats autour de l'écriture inclusive et leur origine. Pourquoi ce sujet ne fait-il pas consensus ? Le mot « nature » qui apparaît dans la problématique renvoie au point de vue social, culturel et politique. Nous verrons successivement la façon dont le sujet est abordé par les médias et les hommes politiques et traité de mes propres enquêtes et entretiens.

Chapitre 1

L'analyse du corpus médiatique

Je me suis, dans un premier temps, concentrée sur l'hypothèse H1. A partir du corpus médiatique présenté dans la partie précédente (1.2), j'ai procédé à une analyse littéraire afin de

dégager les thèmes abordés dans les différents articles de presse. J'ai ensuite listé les expressions, les mots se référant à chaque thème en choisissant de consacrer une fiche par thème. J'ai pu alors classer mes fiches par ordre d'importance en termes de fréquence⁸⁸. Le tableau suivant les présente de cette même façon.

Tableau n°7 : liste des thèmes relevés dans le corpus médiatique (Classés par ordre d'importance en termes de fréquence)
Thème 1 : Les résistances au changement
Thème n°2 : Le poids du passé, l'histoire
Thème n°3 : Les bienfaits et les complications
Thème n°4 : Ce débat est récent dans l'histoire de la langue
Thème n°5 : la lutte contre l'inégalité : l'opposition hommes / femmes
Thème n°6 : Les représentations
Thème n°7 : La diversité : que se passet-il dans les autres pays (francophones)

Procédons maintenant à l'analyse thématique et sémantique. Celle-ci -ci a pour but de tester et éprouver H1. Elle se rapporte à un corpus de 10 articles (cf. Annexes pp. 3 – 35)

1.1/ Les résistances au changement

Je n'ai pas été surprise quand j'ai découvert que ce thème était le plus cité. Seul, l'article P4 ne l'aborde pas.

La nouveauté fait peur : elle change les habitudes et peut ainsi déstabiliser car elle remet en cause nos acquis, nos savoirs, nos représentations. Depuis l'enfance, nous intégrons des règles que nous appliquons scrupuleusement « *parce que c'est comme ça* ». C'est la norme :

P1 : « *Difficile d'occulter la norme surtout si l'on doit préparer nos élèves à un examen* ».

P10 (HC) : « *Le pourquoi - parce que – c'est comme ça* »

Le Premier ministre, Edouard Philippe insiste en utilisant le terme « se conformer » :

⁸⁸ Bardin, Laurence (2009). *L'analyse de contenu* (2^{ème} édition). Paris : PUF

P3 : « Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme. »

Jean- Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale est aussi catégorique :

P3 : « tous les documents utilisés par les élèves, ceux donnés par les enseignants, seront écrits selon la grammaire en vigueur. »

Sortir de la norme en vigueur, dans le cadre de l'écriture, a pour conséquence la mise en difficulté voire l'inintelligibilité. Aussi, les institutions et plus particulièrement l'école ne peuvent s'en écarter.

P2 : « Alors que nos élèves ont un mal fou à respecter les accords dans la phrase, on devrait leur imposer une difficulté supplémentaire d'écriture et gêner considérablement leur accession à une lecture fluide. »

Quelques enseignants ont décidé de « désobéir » et de ne plus respecter les règles d'accord actuelles, ils ont choisi de ne plus appliquer ni enseigner cette norme :

P8 : « Depuis, ils ont été sévèrement rappelés à l'ordre par leur ministre de tutelle. »

Une autre résistance est liée à l'esthétisme de la langue :

P7 : « Toujours cette intolérance sommaire des militants, en permanence prêts à sacrifier le beau au bien. »

Ou encore :

P10 (P.J) : « *Ecrivaine, c'est laid* », l'esthétisme dernier refuge du sexisme. »

P6 : « Il exhortait l'Education nationale à interdire l'écriture inclusive une « dénaturation de la langue française » à ses yeux. »

Changer l'écriture, c'est l'abîmer, la dénaturer.

Parfois, la résistance est liée à une caractéristique particulière qui ne rejette pas en bloc l'écriture inclusive dans son intégralité :

P7 : « Mais il est une proposition à laquelle tout défenseur de la langue française doit s'opposer avec la plus grande énergie : le point médian »

Dans cet article, c'est le point médian qui est remis en cause. On le voit aussi dans :

P8 : « Mais l'emploi du point médian ne s'est pas généralisé »

Certaines expressions soulignent cette résistance :

P6 : « *Frilosité* » ou encore P10 (M.D) : « Mais l'usage résiste ».

Rendre les femmes visibles dans l'écriture s'oppose à l'esprit de la langue :

P10 (M.L) : « D'où cette affaire de « l'écriture inclusive » qui entend imposer un systématisme bisexué, souvent contre l'esprit même de la langue. »

L'utilisation des guillemets montre que l'auteur souhaite souligner de façon ironique voire méprisante le terme « écriture inclusive ». Il utilise, de plus, l'expression « cette affaire » pour l'introduire et montrer qu'il ne prend pas cela au sérieux. Pour lui, c'est plus qu'une résistance, c'est une lutte :

« On voit par-là l'absurdité de ces guerres de lisières ».

Notons dans cette partie que les arguments les plus divers sont prétextes à ne rien vouloir changer aux règles en vigueur dans l'utilisation de la langue écrite.

1.2/ Le poids du passé

La langue, au cours de l'histoire a subi de nombreuses modifications ou influences. Nous verrons dans cette partie que ces mutations ne sont pas toujours le fruit du hasard. Les débats autour de la langue mettent en lumière une réelle volonté idéologique d'invisibiliser les femmes dans la langue, volonté qui marque une autre source de désaccords nourrissant la polémique.

L'article P10 (HC) aborde le contexte religieux cité en première partie (*cf. supra* p. 9) :

« [...] Dès le premier chapitre du premier Livre écrits par les Ils contre les Elles »

P10 (PJ) : *« Après tout, ce ne serait pas la première fois que, dans son histoire, la langue française en se livre à des mises au point, on n'a fait que ça au 17^{ème} siècle. »*

« C'est embêtant, la langue est chargée d'histoire, l'histoire n'est pas toujours sympathique. »

L'évolution de la langue apparaît comme une intention politique et idéologique. L'article P10 nous en précise le contexte :

P10 (MD) : *« Depuis le latin, on pratiquait l'accord de proximité. Ce n'est qu'au 17^{ème} siècle, pour des raisons idéologiques, que la règle a été édictée. »*

« Il faut donc savoir quel monde on veut au 21^{ème} siècle. »

Les auteur.e.s expliquent que la langue française n'a pas toujours suivi les règles que l'on connaît actuellement. Ils vont alors également apporter des éléments explicatifs. Dans son manifeste du 7 novembre 2017 (*cf. supra*), Eliane Viennot met au clair la règle d'accord : *« le masculin l'emporte sur le féminin »* et son application massive par la généralisation de l'école primaire obligatoire. Cinq articles du corpus reprennent cet éclaircissement : P1, P2, P5, P6, et P9.

P7 : *« Tous les phénomènes délibérés de masculinisation ont été pensées au 17^{ème} siècle. »* (Eliane Viennot)

P1 : *« Beauzée pour qui en 1767 « Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. ». »*

« *Qu'un trait patriarcal se reflète dans la langue, cela n'a rien d'une nouveauté.* »

P2 : « *La primauté accordé au masculin au 17^{ème} siècle.* »

P7 : « *L'argument historique, lui, semble essentiel et notamment la connaissance du contexte qui a vu émerger l'accord sur le masculin au détriment de l'accord de proximité employé jusque-là.* »

P10 (CD) : « *Depuis 1634, la grammaire et le Dictionnaire, l'évolution de la langue sont sous protection de l'Académie française.* »

Ces extraits précisent clairement aux lecteurs les causes et conséquences de la règle que nous avons tous entendue dans notre scolarité sans aucune explication. Cela nous a permis d'écrire en suivant la norme orthographique :

P10 (H.C) : « *le pourquoi – parce que – c'est comme ça* »

Les articles procèdent ainsi à une mise à plat de ce principe intégré depuis notre plus jeune âge :

P7 : « *Le masculin l'emporte sur le féminin, nous rabâche-t-on dès l'enfance* »

Le verbe « rabâcher » souligne la répétition et l'insistance de ce principe tout au long de notre scolarité. Un extrait de P9 rebondit sur l'histoire de la langue pour faire le lien avec l'écriture inclusive :

« *L'utilisation du point médian n'est-elle pas, aussi, une défense et une illustration de la différence sexuelle qui nous corsète depuis le 17^{ème} siècle ?* »

Notons qu'un bon nombre d'auteurs argumentent leur parti pris favorable à l'écriture inclusive en s'appuyant sur ce changement grammatical imposé par les académiciens :

P1 : « *Cette règle d'un autre âge.* »

« *La « règle scélérate » est d'autant moins nécessaire qu'elle est récente.* »

P10 (XP) : « *Ecrivain.e.s et enseignant.e.s rappellent que la domination masculine est récente -du 17^{ème} siècle-.[...].* »

« *[...] ignorer désormais cette règle d'un autre âge.* »

P10 (C.D) « *La féminisation des noms de métier, de grades, des titres et fonctions n'est pas toujours reconnue par les gardiens de l'usage.* » (L'auteure fait référence aux académiciens.)

En revanche, pour d'autres journalistes, moins nombreux, cette norme d'accords doit rester immuable et n'a aucun lien ni conséquence sur l'invisibilisation de la femme dans la langue :

P10 (HC) : « *Voilà, quelqu'un qui ne sait pas qu'en bon français, le masculin l'emporte sur le féminin.* »

« *Ils jouent depuis des millénaires la tragicomédie du primat du phallus.* »

Quoi qu'il en soit, la langue française est liée à ses grands auteurs que l'on n'hésite pas à citer comme référence. Mais ici, ces éminents personnages ne sont pas concernés par ces modifications académiques :

P9 : « *Faut-il réformer la langue de Molière ?* »

P10 (C.D) : « [...], *l'invocation de l'œuvre de Rabelais.* »

Le poids du passé alimente, de façon importante, la polémique sur la langue et la place des femmes. Les différents articles ont permis de rendre intelligibles les arguments historiques du Manifeste à l'ensemble des lecteurs.

1.3/ Les bienfaits et les complications de l'écriture inclusive.

Les auteurs s'expriment sur les conséquences de l'écriture inclusive et les arguments s'opposent. Ce nouveau point de désaccord se présente de façon dichotomique entre les bienfaits et les complications de cette réforme linguistique.

1.3.1 Les complications

La première concerne nos jeunes élèves :

P2 : « *Alors que nos élèves ont un mal fou à respecter les accords dans la phrase, on devrait leur imposer une difficulté supplémentaire d'écriture et gêner considérablement leur accession à une lecture fluide.* »

La difficulté énoncée est ici double puisque les propos de la personne interrogée abordent à la fois l'écriture puis l'oralisation. Cette interrogation est reprise dans P5 et P10 :

« *Je pense que c'est compliqué de l'enseigner à l'école.* » (Marlène Schiappa fait allusion au point médian.)

P10 (P.J) : « *Grosse difficulté : comment passer de l'écrit à l'oral ?* »

Une autre difficulté est soulevée autour de la lecture à voix haute :

P10 (P.J) : « *Le vrai problème commence avec le pluriel [...].* »

Un extrait de P5 expose un avis très tranché :

« *Cette intempestive prolifération des .e et des .s est absurde car elle est doublement illisible : dès qu'on dépasse les deux occurrences par paragraphe, le texte ralentit automatiquement la lecture en accrochant l'œil par une succession de protubérances grotesques.* »

Le point médian est à nouveau ici un obstacle à la lecture puisqu'il la ralentit et détourne l'attention du lecteur. En plus d'être absurde et grotesque, la modification de la syntaxe peut même faire évoluer les représentations à l'opposé de son objectif initial :

P10 (P.J) : « *L'écriture inclusive risque d'être associée à tout ce qui est rasoir.* »

Le questionnement s'étend à la littérature :

P10 (C.D) : « *Le point médian difficile en terrain littéraire* »

P7 : « *Joli débat... Et la littérature ? Faudra-t-il rebaptiser quelques romans ? Les Possédé.e.s de Dostoïevski.* »

A-t-il seulement été question une seule fois de reprendre toute la littérature dans un objectif d'égalitarisme ? Ici, la préoccupation se rapporte à la difficulté de lire et plus particulièrement à la lecture à voix haute.

1.3.2 Les bienfaits

Je constate que la fréquence d'apparition de cet item est équivalente à l'item précédent. Dans cette période polémique transitoire l'écriture inclusive constitue tout d'abord un outil de réflexion :

P1 : « *[...] ouvrir la discussion.* »

P7 : « *Le fait même de l'expliquer aux élèves contribuera à changer les choses.* »

P10 (C.D) : « *La règle de proximité peut changer les mentalités.* »

D'autres points de vue sont plus précis car ils s'appuient sur des expériences concrètes :

P8 : « *de fait, des expériences menées dans le passé ou à l'étranger montrent que les changements opérés sur la langue ont eu une influence sur la parité.* »

« *[...] Ces changements dans la langue ont en retour fait naître des demandes sociales nouvelles.* » (Eliane Viennot)

« *Le fait de féminiser les noms de métier augmente le nombre de candidatures féminines à des fonctions où les hommes sont traditionnellement surreprésentés. De même, utiliser le langage inclusif favorise les discussions sur l'égalité réelle dans l'entreprise.* »

Ici, le lien est fait entre la féminisation des noms de métier et des fonctions et l'écriture inclusive : c'est une continuité dans la lutte contre les inégalités. C'est une étape indispensable pour changer les représentations sociales :

P8 : « *L'usage d'un langage inclusif suscite davantage de représentations féminines.* »

Les partisans et opposants de l'écriture inclusive s'affrontent autour du point médian qui, malgré toutes les difficultés qu'il semble susciter contribue à une réflexion quant au rôle de la langue dans les inégalités entre les femmes et les hommes.

1.4/ Un débat récent

Ce point est attaché à celui du poids historique abordé en 3.1.2. La réforme de la langue ne fait surface que depuis une trentaine d'années. Le manifeste d'Eliane Viennot précise que la réforme proposée par les Académiciens du 17^{ème} siècle a mis de nombreuses années avant de s'imposer par le biais de l'école obligatoire. Avec les controverses autour de l'écriture inclusive, ne serions-nous pas dans une situation analogue ?

La première démarche officielle autour de ce sujet a eu lieu dans les années 1980 comme le rappelle P5 :

« Le premier combat pour la féminisation de la langue est la revendication d'une féminisation des fonctions et des métiers dans les années 1980. »

Ainsi que P6 :

« Au milieu des années 80, le gouvernement de Mitterrand, sous l'impulsion de la ministre en charge des Droits des femmes, Yvette Roudy, se fend d'une circulaire encourageant la féminisation des noms de métiers... [...]. Dès lors, les avancées vers un langage plus égalitaire se feront au prix d'âpres débats, voire de combats. »

P8 : *« Ces travaux faisaient suite à la loi du 13 juillet 1983 promulguant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les entreprises. »*

On voit ici l'apparition pour la première fois d'un document officiel. Le verbe « se fendre » souligne l'obligation de cet acte de la part du gouvernement de l'époque. La place des femmes dans la société évoluait et l'Etat a été obligé d'en tenir compte et de s'adapter. Soulignons que les mots « âpres débats et combats » font déjà leur apparition. Des tentatives plus ponctuelles sont également relatées :

P4 : *« Outre le fameux, travailleurs, travailleuses d'Arlette Laguiller, la première occurrence que j'ai notée remonte à 2002, lors d'un discours de Robert Hue, alors candidat à la présidentielle, qui s'adresse à « celles et ceux qui vivent dans notre pays » ou encore à ses « concitoyens et concitoyennes ». Au cours des dix années suivantes, l'idée s'est diffusée. »*

Petit à petit des initiatives se dessinent :

P1 : *« Déjà, en 2012, une pétition en ce sens avait fait grand bruit. »* (L'auteure évoque les règles d'accords.)

La presse présente également une instance créée par le gouvernement de Jean Marc Ayrault en 2013 : le Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes (HCE) :

P3 : *« Un cap avait été fixé avec la publication d'un « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe ». »*

P2 : « *Il y a 2 ans, le Haut Conseil à l'égalité rendait public son « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. » »*

P4 : « *Il faut reconnaître au Haut Conseil à l'Égalité son mérite et son rôle. »*

A partir des extraits suivants, nous entrons dans le vif du sujet :

P10 (X.P) : « *C'est un manuel scolaire qui a mis le feu aux poudres. »*

P5 : « *[...] La publication d'un manuel scolaire respectant les principes du Haut Conseil de l'Égalité »*

P9 : « *Hatier souligne qu'il a juste appliqué les recommandations du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, publié en novembre 2015 per le HCE. »*

Cette thématique met en relief la nouveauté de ce sujet dans l'histoire. Elle est abordée par la presque totalité des articles. La préoccupation de l'Etat quant à la féminisation de la langue ne commence qu'en 1984.

1.5/ La lutte contre l'inégalité : l'opposition femmes/hommes

La lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes n'est pas récente. Par exemple Olympe de Gouges, qui, en pleine Révolution publie sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791), pour dénoncer la domination masculine. L'article P6 y fait d'ailleurs allusion :

« *Dès la Révolution française, [...], des femmes militent pour inverser cette tendance. »*

L'émancipation des femmes et leur montée en puissance dans l'espace public entamées voici deux siècles avec les mouvements féministes ont donné lieu à des avancées progressives. Aujourd'hui, beaucoup de femmes estiment que rien n'est définitivement acquis : le débat autour de la langue en est la parfaite illustration.

P1 : « *La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes passe-t-elle par un changement de règle de grammaire ? »*

P10 : « *dernier refuge du sexisme »*

Il est important de remarquer que ce thème est abordé par l'ensemble des articles du corpus. L'écriture inclusive a relancé les débats sur l'égalité.

P2 : « *A l'heure où la mobilisation s'amplifie contre les violences faites aux femmes, interrogeons-nous, aussi, sur le rôle du langage dans l'infériorisation des femmes. »*

P4 : « *Un levier pour lutter contre les inégalités entre femmes et hommes. »*

« *Il faut donc intervenir sur cette dimension, si l'on veut faire progresser l'égalité »*

P7 : « *[...] diviser la population, déclencher une sorte de guerre civile sémantique. »*

P8 : « *Le combat sur la féminisation de la langue* »

P5 : « *La querelle est lancée, cristallisée autour du point médian.* »

Le combat peut être mené pour une cause inverse :

P9 : « *contre ces combats « féministes »* »

De nombreuses expressions du champ lexical du mot guerre sont utilisées :

« *Champ d'affrontement* », « *Résistance machiste* », « *convention d'engagement* », « *le combat sur la féminisation de la langue* » et les mots de la famille de militer sont également nombreux.

La lutte contre l'inégalité femmes/hommes poursuit son chemin et les revendications des femmes se font jours dans de nombreux pays de la planète. En France, en 2017, c'est la langue qui est au cœur des préoccupations.

1.6/ Les représentations liées à la langue

L'évolution des mentalités passe nécessairement par une déconstruction des représentations. Celles-ci sont hétérogènes : une fois encore, les points de vue s'affrontent car pour tout un chacun la vision du rôle de la langue s'appuie sur ses représentations. Trois angles différents sont exposés. Le premier, et le plus important en termes de quantité, concerne l'immutabilité de la langue : celle-ci ne peut pas changer sous prétexte d'être mise en danger. « *« péril mortel » pour le français* », prononcé par les Académiciens est cité dans les articles P1, P3, P5 et P10. Rappelons que ce sont les membres de cette institution créée en 1635 qui ont masculinisé la langue française et qui affirment en 2017, qu'apporter des modifications à notre langue, c'est la mettre en danger : ce qui est tout à fait paradoxal.

Viennent ensuite des arguments plus rationnels qui concernent la compréhension et enfin, la notion de neutre représentée par le masculin.

La langue n'a aucun statut dans l'évolution de la société :

P1 : « *[...] Mais faire la chasse à la domination du masculin n'est pas le rôle de la langue !* »

Danielle Sallenave, académicienne, expose un avis plus nuancé :

P9 : « *Une langue est un bien commun. Il ne faut pas la modifier brutalement au risque de ne plus se faire comprendre et la rendre illisible.* ».

Le mot brutalement laisse entendre qu'un changement peut être envisageable mais tout en douceur...

A l'opposé de ce point de vue, des auteurs.e.s. sont convaincu.e.s. que la langue n'est pas figée : elle suit l'évolution de la société :

P2 : « *Parce que la langue a évolué et continuera de le faire.* »

Maurice Druon, en 1990 affirmait déjà :

P6 : « *La langue étant une chose vivante, il faudra recommencer le travail dans 30 ans, sinon même avant.* »

P7 : « *Elle change tout le temps.* »

P2 : « *Parce que la langue a évolué et continuera de le faire.* »

P9 : « *La langue est un organisme vivant et sensible aux évolutions de la société.* »

Enfin, la langue est partie intégrante de la société et de son évolution :

P10 (ML) : « *Une langue a son histoire, ses respirations, son allure, elle est créolisable.* »

La dernière représentation aide à comprendre l'opposition à la visibilisation du féminin. En effet, la langue française ne comportant que deux genres, le masculin est ainsi associé au neutre, ou, plus particulièrement, à l'humain.

Pierre Jourde dans P10 explique que :

« *Lorsqu'on dit « écrivain » indifféremment pour un homme ou une femme, on emploie un nom masculin censé être neutre.* »

L'adjectif censé donne l'illusion que l'emploi du masculin équivaut à un genre neutre.

P2 : « *Cette langue prétendue neutre.* »

P3 : « *Dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes.* »

Les représentations guident la vision du monde qui nous entoure. On le voit encore ici, le rôle de la langue n'est pas conceptualisé de la même manière pour tous les intervenants, ce qui nourrit la polémique.

1.7 / La diversité : que se passe-t-il dans les autres pays francophones ?

Soulignons déjà les propos de Sam Bourcier (Marie-Hélène Bourcier pour l'état civil) qui, à l'instar de Judith Butler⁸⁹, s'oppose à catégoriser les êtres humains en deux genres. Il.elle

⁸⁹ Cf. partie concepts p. 29

affirme que la grammaire est performative et qu' il est impossible en France d'être reconnu par l'état civil par son nom social, celui que s'est choisi l'auteur.e. Aussi, dans P10, il.elle explique :

« [...] le nom social est en vigueur depuis 2009 dans les universités brésiliennes. »

En termes de langage d'autres pays francophones nous ont largement précédé.s. Au Québec, la visibilisation des femmes dans la langue est moins récente et elle aujourd'hui parfaitement intégrée.

P8 : « *Que ce point fasse encore débat en France amuse d'ailleurs les Québécoises et les Québécois qui ont dans ce domaine quelques décennies d'avance.* »

« [...] et aujourd'hui, au Québec, la féminisation des noms de métiers est entrée complètement dans les mœurs. »

En effet, le Québec a abordé la question dans les années 1960 :

P9 : « *Créée en 1961, l'Office québécois de la langue française recommande, par exemple, l'usage des termes « plombière, « agente de maîtrise », « homme de ménage ».*

La Belgique a également féminisé les fonctions et noms de métiers :

P8 : « *En Belgique un décret de 1993 oblige à décliner les noms de métiers.* »

Les usages d'autres pays permettent de prendre du recul et d'en dégager les avantages :

P8 : « *De fait, des expériences menées dans le passé ou à l'étranger montrent que les changements opérés sur la langue ont eu une influence sur la parité.* »

On peut constater que le débat apparait tardivement en France. L'expérience québécoise montre que l'évolution de la langue peut se faire facilement au gré des changements sociétaux pour progresser vers à la parité.

1.8/ Le bilan de cette analyse : mon hypothèse H1 est-elle validée ?

Changer des règles en vigueur depuis plus de deux cents ans pose une réelle difficulté. Les habitudes que l'on intègre depuis notre plus jeune âge sans nous poser de questions nous offrent un cadre sécurisant et uniformisant : notre langue nationale est identique à l'écrit pour toutes. Remettre en question ces règles, c'est sortir de notre zone de confort. Aussi, les arguments les plus divers sont mis en avant afin que cette norme reste intangible. Notre Premier ministre insiste sur son respect afin de ne pas être pénalisé dans le cadre de concours ou de rajouter des difficultés aux jeunes lecteurs.trices en devenir. C'est ici une volonté politique contre le changement. Je constate, par ma profession, que l'apprentissage de la lecture est délicat et, effectivement, je pense que le point médian pourrait accentuer la difficulté. Mais rien

n'empêche d'utiliser la double flexion. Les programmes insistent sur la tolérance, l'égalité, les droits de chacun ; ce sont des valeurs civiques abordées dès l'école primaire. Je pense qu'à partir du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}), le thème de l'écriture inclusive pourrait être une entrée en matière très adaptée.

L'argument esthétique est aussi soulevé : changer c'est rendre laid, c'est déformer, abîmer. Pourtant, quand la règle d'accord a été mise en place au 17^{ème} siècle, le problème ne s'est pas posé et malgré des résistances, elle s'est imposée grâce (ou à cause) de l'école publique beaucoup plus tard. L'évolution est donc possible mais elle s'étale dans le temps. Les résistances évoquées dans ces articles sont des prétextes voire des excuses pour ne rien modifier, c'est-à-dire ici, pour occulter les inégalités entre les femmes et les hommes.

Pourtant dès 2015, sous le quinquennat de François Hollande, la publication du *Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe* a été présenté par une cinquantaine d'interventions pédagogiques dans la fonction publique dont l'Education nationale sans susciter pareil tollé. C'est la parution d'un manuel scolaire (sous un nouveau gouvernement) écrit en appliquant ces conseils pour une communication égalitaire qui a « mis le feu aux poudres ». Dès lors que le sujet concerne l'école où les règles de la langue française sont apprises et donc transmises, les réactions ne se font pas attendre. Le prétexte de la difficulté au changement constitue un excellent tremplin aux polémiques et désaccords.

Mon contexte ainsi que mes concepts de genre et de langage genré illustrent et expliquent la bicatégorisation des genres féminins/masculins selon une hiérarchie où le féminin est second par rapport au masculin. Les académiciens du 17^{ème} siècle ont rebondi sur l'inégalité déjà en place dans la société pour l'étendre à la langue. C'est une démarche idéologique pour invisibiliser le féminin dans la langue : « *le masculin étant le genre le plus noble* ». Ainsi, cette règle, « *que l'on nous rabâche* », nous donne un guidage orthographique mais contribue à la hiérarchisation des genres. La moitié des articles de mon corpus médiatique précise davantage et insiste sur l'origine « *de cette règle d'un autre âge* ». Je ne connaissais pas moi-même ce contexte historique et je me rappelle le malaise que je pouvais ressentir face à la jubilation des petits garçons lorsque l'on énonçait cette règle. Le point fort de ce débat est qu'il a mis en lumière le fondement de ce principe tout en déclenchant des controverses. La porte est ouverte pour une nouvelle vision du rôle de la langue dans la lutte contre les inégalités.

En observant plus attentivement les opposants aux changements, on constate qu'il s'agit d'une population très conservatrice, en particulier, les Académiciens « *gardiens de l'usage* » qui

pendant deux cents ans n'ont pourtant accueilli que huit femmes dans leurs rangs et n'ont toujours pas validé les noms de métiers féminisés.

Alain Bentolila (P2) émet également quelques réserves à l'écriture inclusive. En effet, ce linguiste a orienté sa recherche sur l'illettrisme des jeunes et des adultes avant de se spécialiser dans l'apprentissage de la lecture et du langage chez l'enfant : cela nous éclaire quant à ses réticences. Ce point de vue est partagé par Marlène Schiappa actuelle Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et qui porte la « Grande cause du quinquennat » du Président de la République Emmanuel Macron, l'égalité femmes-hommes. Je constate que le principal obstacle à l'écriture inclusive est le point médian. Ce n'est pas l'idée même de démasculiniser la langue puisque la féminisation des noms de métiers fait son chemin ainsi que l'utilisation de mots épiciènes et de la double flexion. Je retrouve d'ailleurs dans mon corpus d'entretiens cet argument d'inconfort de lecture pour les adultes : c'est une question de pratique et d'habitude. Les « *frilosités* » proviennent aussi de la peur de généraliser cette écriture à tous les écrits, romans y compris. Deux articles évoquent la langue de Molière (P9) ou de Racine (P8) alors que ces deux grands auteurs de la littérature française ne sont pas contemporains de « *la règle scélérate* ». Il n'est pas question, également, d'aujourd'hui de réécrire la littérature en écriture inclusive. En revanche, elle a désormais toute sa place dans les écrits quotidiens, officiels ou non. Pour ma part, alors que depuis plus d'un an je lis régulièrement des textes avec ce mode d'écriture, je ne rencontre plus aucun souci de compréhension.

Le Québec a été sensibilisé à ce phénomène dès les années 1960 par la recommandation de féminiser les noms de métier. C'est aujourd'hui une pratique courante qui ne dérange personne. Ainsi, preuve est faite que la langue peut changer, comme la société. L'expérience québécoise atteste que l'évolution de la langue influence la société en particulier dans la parité. Ces deux phénomènes sont ainsi indissociables et interdépendants : la langue évolue comme la société et la société se reconfigure grâce aux modifications linguistiques.

Les causes du débat sont aussi en lien avec les représentations. J'ai choisi ne pas aborder ce concept dans ma partie théorique. Je considère, en effet, qu'il concerne les diverses problématiques des recherches en sociolinguistique et sociodidactique. *L'Abécédaire de sociodidactique* de Marielle Rispaïl en propose la définition suivante :

« En psychologie E. Durkheim (1858-1917) et S. Moscovici (1961)), il s'agit de la perception ou de l'image mentale que l'on peut avoir au sujet d'un objet, d'une personne, d'une langue ou d'une situation. La représentation peut être positive ou négative en fonction de la société dans laquelle évolue le sujet. »

Les termes de perceptions et d'images mentales soulignent le côté subjectif de ce concept. Dans le cadre de mon sujet, les avis s'opposent quant aux représentations liées de la langue : immuable/évolutive ainsi que sexiste/sans lien avec la bicatégorisation hiérarchisée. L'immuabilité et son absence de lien avec la place des femmes sont l'apanage des pensées conservatrices. Il est intéressant d'observer les avis nuancés ; la langue peut évoluer lentement mais doit tenir compte de la société. Finalement, rien n'est figé.

J'étais jusqu'à l'an passé convaincue par l'utilisation du masculin au sens du neutre. Pour moi, comme pour R dans mes entretiens, le masculin était équivalent à « l'être humain ». Ce sont les polémiques qui m'ont permis de réaliser qu'il n'en était rien et je me suis rendu compte que je n'étais pas la seule dans ce cas. Mon âge me permet également de constater que la langue et plus particulièrement le langage se transforme au fil du temps.

Les articles mettent en lumière la lutte constante des femmes pour être reconnues égales aux hommes. Les mots « lutte, violence, oppression, s'opposer, résistance, terreur, bataille, putsch, pouvoir, défendre, décolonisation » illustrent ce conflit. La question du rapport femmes/hommes est complexe, divergente et contrastée pour des raisons idéologiques, politiques et sociales. Mes concepts me permettent de comprendre et analyser ce débat médiatique. La presse aborde désormais les problèmes de genre et de binarité⁹⁰. Le sujet est loin d'être clos.

Quel résultat pour ma première hypothèse ?

L'analyse du corpus médiatique a soulevé les nombreux éléments qui ont fait, et font encore, débat et pour lesquels il n'y a pas consensus. Les thèmes dégagés, plutôt nombreux, nourrissent la polémique. Ma première hypothèse intitulée : *La question du rapport femme / homme est conflictuelle* est ainsi validée selon les analyses et les résultats que j'ai obtenus. Je ne suis pas particulièrement surprise mais je le déplore. Certes, lorsque des nouveautés bousculent les conventions, elles dérangent et sont rejetées. Cependant, elles créent un questionnement, engendrent échanges et réflexions qui laissent présager des transformations plus ou moins lentes. Les mentalités n'ont pas encore évolué, le masculin qui l'emporte est encore ancré par notre héritage judéo-chrétien.

⁹⁰ L'Obs n°2838 du 27 mars au 3 avril 2019 : *NI fille ni garçon. La révolution du genre*

Chapitre 2 : Les enquêtes-trottoirs et les entretiens semi-directifs : le corpus oral.

A l'instar de la démarche conduite dans mon corpus médiatique, j'ai recherché dans mon corpus oral des thèmes génériques, supports de l'analyse de mes enquêtes trottoirs et entretiens semi-directifs pour tester et éprouver H2 et H3. Après plusieurs lectures du corpus, quatre grands axes d'analyse, que je vais relier à mes concepts, sont mis en exergue.

Tableau n°8 : liste des thèmes relevés dans le corpus oral

La norme et sa transmission
La domination, le pouvoir, la violence
Coutumes, traditions et environnement social
Prise de conscience et évolution

2.1/ La norme et sa transmission

2.1.1/ Définition du concept de norme

Le concept de norme, déjà mis en évidence dans les articles de presse, ne fait pas partie de ma recherche théorique. Cependant, avant de commencer l'analyse, je vais le présenter brièvement. La définition du *Larousse* en ligne précise que :

- *Règle, principe, critère auquel se réfère tout jugement : se fonder sur la norme admise dans une société*
- *Ensemble des règles de conduite qui s'imposent à un groupe social.*
- *Linguistique :*
 - 1 Systèmes d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue si on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. (La norme se confond alors avec le « bon usage »).*
 - 2 : moyenne des divers usages d'une langue à une époque donnée.*

Je trouve intéressant de rajouter que ce mot vient du latin « norma » : équerre, règle. Ainsi, une norme désigne : « *une règle à suivre qui permet de régler certaines conduites ou activités* »⁹¹. Ce concept reste difficile à définir car :

⁹¹ <http://lesdefinitions.fr/norme> consulté en avril 2019

« Il amalgame une acceptation descriptive et une acceptation prescriptive⁹². Si la norme peut être vue comme le résultat d'une modélisation de pratiques rendant saillantes leurs régularités statistiques, il n'y a souvent qu'un pas à franchir pour que cette modélisation soit considérée comme l'idéal auquel doivent tendre lesdites pratiques, et pour que les régularités décrites deviennent des règles prescrites. »

Ce terme a acquis son statut scientifique dans les années 1960 et 1970 dans le champ de la sociolinguistique puis s'est élargi aux approches sociales. L'encyclopédie Universalis en ligne précise que les normes sociales *« sont dérivées de valeurs partagées par tout ou partie de la société »* et déterminent alors les rôles et les attentes qui conditionnent les interactions entre les individus. L'encyclopédie explique que le sociologue Emile Durkheim a montré qu'il existe des normes à l'intérieur d'un groupe donné qui indiquent à ses membres comment s'habiller, se saluer, se parler, etc.

Cet ensemble de notions constituera un support pour l'analyse qui suit.

2.1.2 / La norme linguistique dans mes corpus

La norme linguistique est liée, entre autres, à l'application de règles pour faciliter et uniformiser les écrits d'une langue. Je retrouve ce concept dans les enquêtes trottoir et les entretiens. Respecter une règle rassure et guide. La formule *« le masculin l'emporte sur le féminin »* est encore une fois une référence normative d'écriture que l'on connaît depuis l'enfance et que l'on ne remet pas particulièrement en cause : c'est une norme prescriptive⁹³. Cette idée est partagée par huit personnes. En voici quelques exemples :

4 E5 : *« je vais dire que comme je l'ai appris comme ça c'est une règle pour moi qui est naturelle d'un point de vue grammaire [...] je l'ai appris comme ça comme tout le monde je l'applique bêtement je réfléchis même plus c'est devenu presque automatique »*

8 E5 : *« au niveau de la grammaire moi je le fais naturellement parce que moi, j'ai été élevé comme ça »*

9 E6 : *« je pense que c'est une notion présente dans la langue française depuis belle lurette et que du coup ça a pas changé depuis de nombreuses années »*

2 E16 : *« le masculin l'emporte sur le féminin de toute façon c'est ce qu'on a toujours appris ben à l'école »*

On retrouve ici la notion de simplification : une règle est conçue pour simplifier la langue et on a dû faire un choix. En effet, bien que la formulation de la règle soit contestable, une langue a besoin d'être uniformisée pour être apprise de la même manière par toutes. Son apprentissage est facilité par la mise en place d'un standard qui donne les mêmes références à toutes.

24 R ajoute que : *« c'est une technique pour faire un accord exact c'est tout »*

⁹² <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/193-norme> consulté en avril 2019

⁹³ HOUBEDINE, Anne-Marie. (2005). *L'imaginaire linguistique*. Paris : L'Harmattan

2 E12 : « depuis des années les élèves ils l'intègrent parce que c'est une règle comme celle du pluriel et pour moi je mets ça sur le même plan »

16 O : « c'est juste une règle de grammaire »

2 E15 : « je pense qu'il s'agit d'une norme pour moi ça tient plus à la loi qu'à la réalité ... je fais appliquer ça parce que bon on me l'a toujours appris comme ça »

La formulation n'est pas problématique si elle ne concerne que la grammaire, à condition toutefois de faire la part des choses :

6 E1 : « si elle reste sur de la pure grammaire OK »

Il n'est pas douteux que pour les personnes interrogées, le masculin l'emporte sur le féminin constitue une règle à appliquer, c'est comme ça, on ne peut la remettre en cause. Nous l'apprenons, nous l'intégrons et la transmettons de générations en générations. C'est ici l'Ecole, lieu puissant de transmission des normes qui dispense cette règle d'accord afin de respecter « le bon usage » de la langue française. La règle, c'est le repère qui dicte l'écrit :

4 E4 : « si on ne tient pas à ce que chacun fait un peu comme y veut c'est un peu embêtant pour les enfants [...] mais en tant que personne ça me gêne »

2 E6 : « ça permet aux élèves d'avoir une notion fixe pour ne pas se tromper »

12 E16 : « après c'est vrai qu'en grammaire c'est comme ça enfin c'est la règle il faut bien choisir un des deux »

20 R : « de toute manière il faudra bien choisir quel accord on choisit »

22 D : « il fallait bien choisir à un moment »

Pour certaines personnes interrogées, la règle de grammaire est établie mais elle est à dissocier de la condition de la femme.

6 E9 : « il faut se mettre d'accord sur une règle et je pense qu'en orthographe on peut se mettre d'accord là-dessus mais que dans la vie de tous les jours c'est pas ça »

C'est sur ce point que se distingue le corpus enseignant.e.s de celui de non enseignant.e.s. Pour ces derniers, la règle de grammaire (« c'est de la connerie », « c'est une connerie parce que les femmes sont largement égales aux hommes ») n'a pas de lien direct avec la condition de la femme : d'autres actions sont à mener pour atteindre l'égalité. Le corpus enseignant.e.s. insiste sur la règle du Français ; il est chargé d'apprendre et de faire respecter les règles orthographiques et grammaticales. Le corpus médiatique a soulevé ce problème de transmission de la règle de grammaire ou de transgression : les enseignant.e.s qui n'ont pas enseigné la règle d'accord actuelle ont été rappelés à l'ordre. La transgression – c'est-à-dire la violation de la règle grammaticale- n'affecte aucun enseignant.e du corpus. En revanche, cette interrogation a

nourri une réflexion quant aux conséquences de la formule en général et de sa portée sur les élèves en particulier.

2 E13 : *« alors c'est vrai que ça fait polémique parce que chaque fois qu'on en parle, les garçons y se sentent de plus en plus costauds »*

7 E13 : *« quand je te dis ça c'est que ça dévie sur les relations entre enfants ça va plus loin que la grammaire »*

Les extraits suivants insistent sur l'injustice du choix de cette norme :

2NE14 : *« c'est pourri il y a aucune raison quand on regarde de façon grammaticale il y a pas de raison que ça soit le masculin qui l'emporte »*

2 E10 : *« c'est une règle arbitraire pas forcément juste »*

4 E14 : *« il y a trop de masculin c'est pas équitable »*

Il est clair qu'ici, le mot l'emporte favorise les stéréotypes et comportements genrés.

2 E1 : *« c'est un contexte de langue mais je le prendrai avec beaucoup plus de pincettes de nos jours vu le contexte du moment »*

6 E5 : *« je vais leur parler de l'accord mais je dis pas qu'il l'emporte sur le féminin je fais attention maintenant »*

2 E8 : *« on s'est rendu compte de l'importance que pouvait avoir cette formulation dans la vie de tous les jours [...] à cette formule la qui pouvait finalement avoir des répercussions assez importantes sur les idées et la façon de penser de chacun »*

C'est lorsque l'on invite des personnes à réfléchir sur cette norme grammaticale qu'elles se rendent compte de ses conséquences et ainsi, de l'intérêt de la modifier.

4 E6 : *« c'est pour ça que pour moi elle a plus lieu d'être quoi il faudrait trouver une nouvelle règle »*

10 E2 : *« je vois pas pourquoi le masculin ça a toujours été comme ça mais que ce n'est pas parce que ça a toujours été comme ça que ça doit rester comme ça »*

16 E2 : *« ça mériterait d'être changé »*

Ces exemples montrent que l'on peut enseigner cette règle tout en remaniant sa formulation : le mot « l'emporte » entretient le rapport de pouvoir genré. Il est désormais nécessaire de revoir cette tournure à défaut de changer la règle car la langue évolue comme la société. Dans l'enquête trottoir, une seule personne a fait allusion au changement de règle d'accord : c'est un étudiant de M2 sensibilisé, lui aussi, par sa formation universitaire :

2 NE3 : *« J'ai étudié ça l'année dernière en M1 heu que ça évolue avec le temps / il y a une époque le féminin quand il y avait plus de filles elles prenaient le dessus »*

Sans évoquer clairement l'accord de proximité, il a bien conscience que la règle n'a pas toujours été celle que l'on connaît et qu'il est ainsi possible de changer une norme.

Deux personnes, NE7 et NE12, affirment que les femmes sont égales aux hommes. Cette affirmation pose question. Parle-t-on seulement ici de capacités physiques et intellectuelles ? Cette égalité remet alors en cause les différences genrées de traitement. Le premier témoin fait allusion à la course à pieds et donc aux capacités et non aux considérations sociales. Le

deuxième témoin est catégorique sur l'égalité totale. Selon eux, il n'y a pas de différences entre les deux sexes, la question du genre ne devrait pas se poser, y compris en grammaire.

Le thème de la difficulté de l'écriture inclusive ressurgit dans les deux corpus :

2 NE1 : *« et pas forcément facile sachant que par rapport aux enfants ils ont déjà du mal avec tout ce qui est grammaire orthographe etc. et du coup je trouve que l'écriture inclusive même moi j'ai du mal donc ça risque d'être compliqué / mais que après ça se réfléchit »*

L'avis n'est pas tranché, l'écriture inclusive qui rend visibles les deux genres peut complexifier l'écriture et la lecture mais il faut désormais l'envisager.

14 D : *« je trouve ça complètement inconfortable pour la lecture »*

La nouveauté et le manque d'habitude déstabilisent, les changements sont envisageables mais vont s'inscrire dans la durée :

88 R : *« je pense que pour changer non pas une habitude mais quelque chose qui est vraiment ancré faut au moins trois générations / ça se fait pas du jour au lendemain / trois générations une qui va commencer à en entendre parler une qui essayera et il faut bien une troisième pour que ça se concrétise va »*

La langue comme la société varie dans le temps 18 R : *« c'est une question de mode ça »*

Les règles d'accord actuelles ont, elles aussi, rencontré des résistances et ont mis une centaine d'années à s'imposer. Cependant, force est de constater qu'aucun enseignant.e ne fait allusion au *Manifeste* d'Eliane Viennot ni à l'historique de la règle d'accord. Et cela m'a beaucoup surpris. Le métier d'enseignant.e est une véritable mission qui demande un investissement important très chronophage. Aussi, très concentré.e.s dans leurs activités pédagogiques et administratives, les professeur.e.s n'ont pas eu encore l'opportunité de prendre part au débat, de réfléchir à l'évolution de l'écriture qui n'est pas encore inscrite dans les programmes et qui nécessite une importante réflexion supplémentaire. De plus, l'avis très tranché du Premier ministre qui a rejeté très vite l'écriture inclusive a certainement contribué au détachement vis à vis de cette polémique. Je pense également que l'argument de la difficulté supplémentaire pour les élèves n'a pas favorisé le questionnement.

Enfin, l'idée du masculin neutre, c'est à dire qui représente l'être humain, est aussi présente dans les deux corpus :

36 R : *« oui mais le mot homme est très souvent pris au sens d'humanité / aux droits des humains quand on parle de l'homme dans les droits de l'homme c'est pas le droit de monsieur parce qu'il a un sexe particulier c'est le droit des êtres humains le droit de tout le monde »*

38 R : *« je trouve qu'on chipote / tout le monde comprend bien quand on dit les droits de l'homme c'est ça peut être opposé aux droits des enfants mais certainement pas aux droits de la femme les droits de l'homme c'est les droits de l'adulte quelque part »*

A travers les mots : *« tout le monde comprend bien »* R exprime une représentation courante transmise elle aussi de façon récurrente : le terme d'homme correspond à tous les adultes, quel

que soit leur sexe... Olympe de Gouges, dès le 18^{ème} siècle avait compris qu'il n'en était rien et l'a payé de sa vie.

18 D : « *ça me choque pas de ...que le masculin l'emporte ça m'a jamais choqué/ non qu'on parle au masculin pour englober l'ensemble* »

Ici aussi, l'humanité est représentée par le masculin, c'est évident, il fallait bien choisir... En revanche pour C, l'entretien engendre une interrogation et fait le lien avec l'écriture inclusive afin de redonner la place au féminin dans la langue.

18 C « *moi je m'étais jamais vraiment posé la question // enfin pourquoi quoi heu... // pourquoi c'est pas l'inverse ? surement que c'est une manière de simplifier mais heu.../ pourquoi on mettrait pas au féminin ? c'est pour ça oui ça du coup heu le truc inclusive* »

Je retrouve dans un entretien, une allusion au *répartitoire de sexuisemblance* présenté par Damourette et Pichon (cf. *supra* : le langage genré p. 38)) :

20 P : « *Il y a des mots qui sont sacrément importants pour la société et qui sont féminins pour le coup je sais pas je pense à liberté laïcité fraternité d'ailleurs tous les mots qui euh surplombent notre drapeau* »

Pour P, la devise nationale concerne des noms au féminin, ce n'est peut-être pas un hasard... La langue française ne comporte que deux genres, aussi pour simplifier il a fallu faire un choix. C se demande désormais pourquoi on a choisi le masculin. La norme sociale explique ce choix.

2.1.3 / Les normes sociales

Ces normes, souvent assimilées à des valeurs (cf. définition) déterminent les rôles et comportements de chacun. Les concepts de genre et de langage genré présentés dans la deuxième partie me permettent d'appréhender et d'interpréter les deux corpus quant aux comportements des femmes et des hommes et leurs représentations dans la société. Le thème générateur est celui de la différence physique. Hommes et femmes ont des caractères sexuels différents et cela crée, dans l'imaginaire collectif, une dichotomie comportementale qui se transmet au cours du temps. Le concept de genre l'explique clairement : on enferme les individus dans une sorte d'identité. Pour la grande majorité de la population, tous publics confondus, la question des différences entre les sexes ne se pose pas vraiment : elles sont nombreuses et importantes⁹⁴, assignant alors des rôles sociaux différents (le genre). En biologie, la distinction est assez fallacieuse car les comportements sont issus d'interactions complexes entre l'inné et l'acquis. Pour exemple, Nicolas Mathevon cite la taille qui dépend à la fois de la génétique et du contexte (alimentation, hygiène de vie, etc.). Il explique, également qu'en moyenne la différence entre les hommes et les femmes est assez faible ; elle est cependant vraie pour la plupart des traits morphologiques et anatomiques. En revanche, s'il y a des différences,

⁹⁴ Conférence de Nicolas Mathevon du 22/01/2019 à l'UJM : *La différence des sexes : qu'en dit la science ?*

notre perception en est exagérée : elle n'est pas rationnelle. L'apport de l'expérience a été considérable pour les caractères cognitifs. Grâce aux progrès récents des neurosciences et des moyens technologiques d'investigation (IRM), on sait désormais que le cerveau de l'embryon et du bébé à la naissance dont la structure est à peine ébauchée est le même⁹⁵(seule une petite zone impliquée dans les fonctions de reproduction, l'hypothalamus, diffère) qu'il soit celui d'un garçon ou celui d'une fille. Cela signifie que les connexions entre les neurones vont s'établir à partir du moment où le bébé interagit avec le monde qui l'entoure. Selon le sexe de l'enfant, ce bain environnemental sera différent créant alors des connexions différentes. Ce sont les normes sociales qui interfèrent sur la plasticité cérébrale. Les comportements, les idées et donc les représentations se construisent en fonction de notre environnement. Malgré les avancées scientifiques, l'idée de cerveaux différents, norme subjective⁹⁶, diffusée largement par les médias, reste vivace au 21^{ème} siècle.

On même vu apparaître des écrits qui auraient pour but de comprendre les comportements différenciés des femmes et hommes, de voir à quel point ils sont complémentaires⁹⁷. Ces livres très populaires contribuent encore à diviser, compartimenter les genres :

4 E15 : *« ben d'un point de vue social les hommes sont toujours dominants quoi c'est pas forcément juste/ les femmes ont tendance à être de plus en plus à être au niveau des hommes mais c'est pas vrai dans beaucoup de choses dans les salaires c'est pas vrai en politique il y a plein de domaines ou c'est pas vrai c'est vrai que c'est pas normal »*

4 NE1 : *« je dirais que non parce qu'aujourd'hui l'homme prend plus de place dans la société que la femme on n'a pas encore la parité et ça serait pas mal que ça arrive »*

Ici, les interviewé.e.s. parlent des inégalités de genre sans préciser pourquoi. Les extraits suivants insistent sur la différence liée à au sexe et cela constitue un véritable tremplin à la sexuation, à la performativité.

58 R : *« mais on n'empêchera pas les gens du moment dire qu'il y a deux sexes différents on peut pas empêcher qu'il y ait soit des comparaisons soit des oppositions / c'est pas la même chose on peut pas parler de la même manière d'un homme et d'une femme et dans tous les domaines »*

62 R : *« l'homme et le femme sont différents/ qu'est-ce que tu veux / alors on accepte par exemple dans les sports / on acceptera qu'au lancer de poids un homme envoie là je connais pas les poids je suis pas sportive mais je sais que le poids à envoyer par l'homme est supérieur à celui de la femme [...] / on l'accepte dans le sport et on l'accepte pas dans la vie courante »*

R s'appuie sur le domaine du sport pour exemplariser ses propos. On peut en effet constater que les divers records sportifs restent l'apanage des hommes (vitesse, lancer, endurance, etc.).

⁹⁵ Laufer Laurie, Rochefort Florence (2014), *Qu'est-ce que le genre ?* Paris. Payot et Rivages

⁹⁶

⁹⁷ Gray, John (2003) *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*, Paris. J'ai lu.
Par exemple l'homme n'est pas fait pour range ses affaires, en revanche la femme remplit à merveille cette fonction.

Le milieu sportif reste un modèle de misogynie : l'équitation, la voile, la course automobile et le korball sont les rares sports où les épreuves sont mixtes.

96 R : *« de toute manière la place de la femme dans la société ne sera jamais la même que la place de l'homme »*

104 R : *« ça peut pas être une égalité parfaite parce qu'on est différent / la différence inclut une modification »*

R a vu depuis les années 1950 l'évolution des droits sociaux de la femme la conduisant à relativiser l'égalité : pour elle le plus important est fait, même s'il subsiste encore des inégalités salariales injustifiées. Mais quoi qu'il en soit, la différence physique bloque l'accès à une égalité parfaite :

48 P : *« est-ce qu'il y a des différences euh y en a qui sont physiologiques »*

49 S : *« oui biologiques/ »*

50 P : *« voilà biologiques »*

Encore une fois, les différences anatomiques sont mises en avant. C relativise les inégalités de genre mais explique que la notion de différence entre les hommes et les femmes lui a été transmise dans son milieu familial :

4 E6 : *« si le masculin l'emporte sur le féminin c'était dû à la supériorité on va dire des hommes dans la société »*

90 D : *« il y a des hommes il y a des femmes on n'est pas fait de la même manière on n'a pas les mêmes résistances on n'a pas les mêmes attentes »*

P rebondit sur l'expression « c'est un bonhomme » qu'il ne connaissait pas pour évoquer les jeux « imprudents » de son épouse lorsque qu'elle était enfant. Il est clair que ses activités ne correspondaient pas à son genre et l'expression « garçon manqué » confirme la performativité.

36 P : *« ma femme et particulièrement quand elle était enfant donc elle était un peu casse-cou et on lui disait que c'était un garçon manqué »*

Cette expression est une représentation très conscientisée, elle peut même être un élément valorisant comme le sous-entend D :

32 D : *« tu as bien fait de dire cette femme c'est un bonhomme // on aurait pu penser que..., c'était dévalorisant et en fait...//non il peut y avoir le même // le rapport inverse peut-être pas avec autant d'images mais euh... »*

Alors que dans le cas opposé, traiter un homme de femmelette, c'est réducteur :

32 D : *« cet homme c'est une femmelette // la femme elle est plus faible on va dire que l'homme donc pour caractériser quelqu'un qui n'est pas forcément viril une femmelette euh...je trouve ça pas forcément péjoratif »*

R en est très consciente de notre « conditionnement » dès la naissance :

86 R : *« y a rien à faire ils sont quand même sexés dès qu'ils sont nés »*

Les trois derniers extraits soulignent à quel point la norme sociale cadre et structure la conduite à tenir. Le sexe confère des caractéristiques physiques qui instaurent un processus de « gendérisation » en référence à une norme. Les normes sociales, règles partagées par une société, assurent des effets performatifs qui forcent à avoir un comportement collectif et qui donnent du sens à nos usages.

Malgré les avancées scientifiques les représentations et stéréotypes genrés, transmis par notre environnement social et familial, restent très présents. C'est la science qui apporte des preuves rationnelles, mais les récentes découvertes des neurosciences ne sont pas encore suffisamment vulgarisées et diffusées pour déconstruire les représentations et remettre en question les normes subjectives. Je pense qu'ici le rôle de l'école est primordial pour transmettre, entre autres, ces avancées scientifiques et faire ainsi évoluer les mentalités.

2.2/ Coutumes, traditions et environnement social

Cette thématique repose sur les concepts de genre et de langage genré. En effet, les coutumes et traditions familiales et sociétales sont ancrés dans notre culture depuis longtemps. Elles font partie de notre patrimoine construit au fil des générations. Chaque être humain évolue en fonction des valeurs familiales inculquées par son éducation. Cependant, les valeurs de la société cadrent le développement de chacun en lui attribuant des caractéristiques.

2.2.1 / L'impact des coutumes des traditions

Les deux corpus citent des exemples des rôles genrés dans notre société. Pour E2, E4, E6, E10, E14, E15, NE1, NE2, NE3, NE4, NE8, NE10, NE14, NE15 (presque la moitié du corpus enquête micro-trottoir) le lien entre la formule de grammaire et la bicatégorisation hiérarchisée ne fait aucun doute. Dans les familles traditionnelles les rôles et comportements genrés sont considérés comme naturels et transmis à leurs descendants :

26 C « *on voit de plus en plus changer mais c'est vrai que c'est pas non plus // je sais que moi j'ai été éduqué comme ça* »

12 E2 : « *c'est certainement parce qu'à l'époque // ça devait être enfin les hommes qui étaient plus forts que les femmes* »

Ici, c'est le poids du passé qui a été transmis :

6 NE2 : « *bon après c'est historique comme je vous dis / ça nous ramène à la royauté aux hommes qui ont des droits et aux femmes qui n'en ont pas* »

6 NE4 : « *c'est toujours le problème du masculin sur le féminin qui date d'avant Jésus Christ* »

4 NE8 : « *c'est un problème de machisme* »

Rappelons ici que la définition du mot machisme correspond à une idéologie fondée sur l'idée que l'homme domine socialement la femme. Cette tendance reste d'actualité :

4 E15 : « *il y a aussi pas mal d'hommes qui continuent à se considérer un petit peu comme le supérieur chef de famille qui travaille la femme à la maison [...] dans le quartier de Montreynaud les gamins ils le disent tous quoi l'homme travaille et la femme s'occupe des enfants de la cuisine et tout quoi* »

8 E15 : « *que depuis maintes et maintes générations on donne une importance au masculin et moindre sur un genre féminin* »

2 E13 : « *donc c'est une vieille tradition qui remonte à loin* »

4 NE 10 : « *en français c'est comme ça on a l'habitude de parler prioritairement avec du masculin sur le féminin* »

Le contexte historique resurgit ici : la place de la femme est déterminée depuis le Néolithique comme inférieure et subordonnée à l'homme. Le mot « habitude » sous-entend la répétition, la reproduction d'actions et activités genrées sans en être conscient : « *c'est comme ça, j'ai été élevé.e comme ça* » et qui, par conséquent, se transmettent comme une coutume et font partie de la culture :

84 R : « *il y a une chose qui évolue aussi qui est bien c'est dans le domaine du jeu autrefois systématiquement effectivement les petites filles comme tu dis elles avaient leur dinette tout ce qui concerne la maison les garçons ils avaient le camion de pompier ou la grue* »

R utilise le verbe « évolue », elle conscientise parfaitement le fait que dès l'enfance, on assigne les individus à un rôle en adéquation avec leur sexe. Elle a pris du recul : c'est la première étape pour faire changer les choses.

86 R : « *quand je lui ai, proposé de lui tricoter de la layette j'avais de la laine chez moi je lui ai montré elle a automatiquement éliminé le bleu parce qu'elle sait que c'est une fille [...] mais ça reste ancré dans l'inconscient le rose pour les filles le bleu pour les garçons* »

90 R : « *tiens ça me ramène quand j'ai eu Michel bon nous remontons à cinquante-cinq ans / ma mère venait le garder dans la journée mais souvent c'est Jean qui s'en occupait alors ma mère enfin Jean vous allez pas changer ce bébé c'est pas un travail d'homme* »

Le terme « travail d'homme » correspond ici à un travail plus noble que celui de changer un bébé :

94 R « *tous les travaux qui demandaient de la force étaient faits par les hommes les femmes s'occupaient / on peut pas dire qu'elles étaient inactives / elles s'occupaient de la basse-cour/ ma grand-mère moi je me souviens bien de ça elle désherbaît elle taillait [...] mais c'est pas elle qui bêchait le jardin* »

C'est ici la force des hommes (donc la différence anatomique) qui distribue les rôles dans la famille et l'activité agricole.

C intervient à nouveau pour évoquer le poids de son éducation :

22 C : « *dans le milieu de travail en tout cas voilà je trouve que ça évolue mais pas encore assez donc voilà la femme est un peu mise de côté ou alors voilà pour eux la* »

femme ça doit être la mère au foyer elle peut pas devenir chef d'entreprise elle peut pas donner des ordres à des hommes »

26 C : *« c'est la femme qui obéit et / c'est l'homme qui prend les décisions qui heu...avec cette image du père de famille qui heu...c'est le chef d'une famille c'est la femme qui va s'occuper des enfants qui travaille pas c'est l'homme qui ramène l'argent à la maison [...] je sais que moi j'ai été éduqué comme ça »*

La transmission n'est pas sans conséquence sur les représentations et, inversement, C qui est étudiante, constate qu'elle entend régulièrement l'expression suivante : *« bah toi de toute façon tu peux pas le faire t'es une femme »*, elle exemplifie ses propos avec le bricolage. L'ordre social est ici pérennisé comme l'affirme Bourdieu (*cf. supra*)

D estime que ses représentations sont liées à une éducation « ancienne » ce qui laisse entrevoir une évolution des mentalités mais pour elle, le genre détermine les rôles (95 S 96 D). Elle aborde également la transmission culturelle inhérente à chaque société :

72 D : *« si on parle des gens qui viennent du Maghreb où la femme elle vaut rien du tout / et ben automatiquement dès qu'ils sont petits il y a que le garçon il y a que le mâle qui compte / ben fatalement après tu as ce regard qui se perpétue »*

94 D : *« il y a des choses quand même qui sont plus féminines à faire que d'autres voilà bon après... / c'est peut-être que je suis de l'ancien temps »*

Ces extraits mettent en évidence l'importance et l'influence de l'éducation et de la transmission des valeurs : l'environnement familial nous inculque des codes de conduite, des rôles à tenir pour être conforme aux attentes de la société. Un exemple à l'opposé de ce qui vient d'être cité renforce l'idée de la transmission :

4 E15 : *« moi par contre à la maison c'est pas enfin c'est pas le cas parce que moi j'ai pas été élevé comme ça aussi j'étais plus jeune quoi / mes parents d'abord ils travaillaient tous les deux donc ils se partageaient les tâches »*

Les différences de comportement, de langage sont souvent des marques identitaires sources d'incompréhension, voire de discrimination.

2.2.2 / Le langage et l'environnement social

Les entretiens indiquent que le langage varie selon son réseau social. Les propos sont apparus à partir des questions sur les mots « grossiers » et péjoratifs qui ont été connotés comme du langage « des quartiers », des « banlieues » :

32 R : *« un gamin des banlieues n'écrira pas comme un enfant du seizième arrondissement de Paris je pense qu'effectivement il y a une influence du milieu social »*

R enseignante retraitée sait à quel point le milieu familial et social impacte le développement des enfants, en particulier pour les apprentissages :

54 R : « je pense qu'on est en train de se rabaisser au point de vue expression en incluant beaucoup de ces expressions que j'appelle des expressions de banlieue le terme banlieue étant peut-être péjoratif / là on peut me reprendre là-dessus parce que dans les banlieues il y a pas que des gens de bas niveau et sans culture mais pourquoi mettre en avant ces mots qui justement sont quand même relativement vulgaires »

26 P : « ben on les entend régulièrement / j'ai pas l'impression moi de les entendre dans mon milieu mais peut-être que je suis dans un milieu un peu privilégié je sais pas en tout cas mes enfants ne l'emploient pas »

50 D : « elle est bonne/ mais bon (souffle) ça se dit // dans les gens autour de moi j'entends pas des formules comme ça je veux dire c'est dans un certain c'est des (souffle) /// dans les quartiers bizarres »

Pour C, ce sont les parents, donc le milieu familial, qui façonnent, entre autres, la manière de s'exprimer et de se comporter.

60 C : « après c'est aux parents de...bien montrer comment on veut que l'enfant parle comment on a envie qu'il se comporte »

Les mots et expressions insultantes : « sale pute », « elle est bonne » sont des marqueurs sociaux de la « banlieue, des quartiers » très violents pour O, P et D qui ne les entendent pas dans leur environnement. Seule, C confirme que ces expressions sont dans la rue :

38 C : « le problème c'est que je l'entends moi aussi personnellement / déjà, j'ai peur de sortir de chez moi »

Le langage est un marqueur social : il fait partie de l'identité d'un groupe, P, comme beaucoup de parents remarque que son fils, adolescent, adapte son langage au contexte dans lequel il se trouve. C'est l'effet de groupe qui distribue de nouvelles normes et modifie langage et comportements :

18 P : « j'ai un adolescent qui a quatorze ans et qui est en réussite scolaire [...] pour ce qui le concerne il fait évoluer son langage en fonction du milieu dans lequel il évolue / avec ses copains etc. il y a une forme de son langage lui permet de ne pas se sentir exclu d'appartenir au groupe tu vois »

Il pense aussi que le langage diffère selon le sexe :

20 P : « alors ça c'est un préjugé tout personnel j'ai l'impression peut-être que les femmes font parce que là pour le coup je suis un peu dans le stéréotype mais les femmes font plus attention aux mots qu'elles choisissent »

56 C : « la manière de parler euh le fait de parler / par exemple que euh on estime qu'une femme qui dit des gros mots c'est pas / c'est pas / bien éduqué alors qu'un homme peut en dire plein cest normal »

Les propos de C me renvoient à l'intervention de Sophie Bailly avec laquelle nous avons pu échanger lors de notre 3^{ème} séminaire de Master 2. En effet, cette chercheuse a montré⁹⁸ que

⁹⁸ BAILLY, Sophie (2008). *Les hommes, les femmes et la communication. Mais que vient faire le sexe dans la langue*. Paris : L'Harmattan

certaines pratiques langagières peuvent être plus courantes chez les membres d'un sexe comme les jurons ici cités. P, quant à lui, a bien conscience que les caractéristiques des parlers féminin et masculins sont des stéréotypes que les locuteurs.trices peuvent reproduire. Il nuance son propos par « *c'est un préjugé tout personnel j'ai l'impression peut-être* » qui souligne l'incidence de l'imaginaire collectif.

2.3/ La domination et la violence

Mes trois concepts (le genre, le langage genré et la violence symbolique) ont permis de comprendre les attributions de caractéristiques selon un principe de partition hiérarchisée de l'humanité. Femmes et hommes ont ainsi une relation d'opposition qui perdure depuis plusieurs centaines d'années : « *on n'empêchera pas les gens du moment qu'il y a deux sexes différents on ne peut pas empêcher qu'il y ait soit des comparaisons soit des oppositions* » (58 R). Depuis la fin du 19^{ème} siècle, les femmes se mobilisent pour être considérées par l'Etat, la société et la famille comme égales aux hommes.

Or malgré l'arsenal législatif mis en place depuis le milieu du 20^{ème} siècle, les femmes ne sont pas encore les égales des hommes. Le concept de genre aborde la problématique du rapport de pouvoir, de la domination que l'encyclopédie Universalis en ligne définit ainsi :

En latin, dominare, c'est exercer la souveraineté, celle du maître, du dominus. [...] Celui qui domine exerce une contrainte sur la conduite d'autres personnes. La domination résulte du recours à la puissance pour obtenir l'exécution de décisions par une personne ou un groupe. Elle exprime un rapport de dissymétrie sociale entre dominants et dominés, même sans coercition effective, l'obéissance des dominés étant généralement consentie dans la mesure où le pouvoir est considéré comme légitime.⁹⁹

Rappelons que Pierre Bourdieu affirme que toute domination réussit à maintenir des rapports de force sans qu'ils apparaissent visiblement parce que la domination est intériorisée par les dominés. Cela nous aide à concevoir l'inégalité femmes-hommes. En effet, l'égalité civique sociale et professionnelle, n'est pas encore atteinte même si la situation a évolué comme le soulignent R et D. L'égalité est certes un droit fondamental reconnu depuis 1948 et la Déclaration universelle des droits humains mais, dans les faits, les normes sociales intégrées et transmises depuis de nombreux siècles constituent un obstacle majeur à l'égalité.

⁹⁹ <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/domination/> consulté le 19 avril 2019

2.3.1 La lutte des femmes pour accéder à l'égalité

La supériorité du mâle est abordée dans mes deux corpus. Les personnes interrogées estiment que cette idéologie est la cause de la formule de grammaire qu'elles peuvent associer à la place et aux diverses et nombreuses attributions des femmes :

12 E2 : *« c'est certainement parce qu'à l'époque // ça devait être enfin les hommes étaient plus forts que les femmes »*

6 E4 : *« Ah non justement pas c'est pour ça que ça me gêne autrement ça serait qu'un problème de grammaire ça me gênerait pas mais là justement c'est ce que je te dis c'est vraiment dire que le masculin le remporte ça veut dire pour moi c'est plus fort c'est supérieur et ça ça m'ennuie »*

Les extraits suivants reprennent les termes de supériorité et l'emporte. Ils.elles font le constat des inégalités sociales liées au genre encore très actuelles :

4 E6 : *« si le masculin l'emporte sur le féminin c'était dû à la supériorité on va dire des hommes dans la société »*

4 E10 : *« mais dans la société d'aujourd'hui on voit quand même que les// que le masculin l'emporte quand même sur beaucoup de choses dans certaines professions dans certains métiers »*

Supériorité dans ce contexte est synonyme de domination tout comme l'idée de sexisme :

2 E7 : *« alors c'est la grammaire qui veut ça mais euh... /// je saurais pas trop alors euh je trouve que c'est un peu sexiste sans doute ».*

R rajoute qu'il s'agit d'une question d'actualité :

18 R : *« mais maintenant c'est très à la mode de dire que le masculin ne l'emporte pas sur le féminin / c'est une question de mode ça »*

Elle fait remarquer cependant qu'il s'agit d'une lutte : *« non de mode dans l'air du temps c'est de l'antisexisme ».* (20R)

P fait également allusion à l'évolution des droits de la femme. Il est conscient de cette lutte car il a été sensibilisé au sujet :

14 P : *« tu vois le décès de Simone Veil par exemple m'a touché particulièrement parce qu'elle a fait pour les droits des femmes dans les années soixante-dix euh peut être aussi que je parle beaucoup de mon vécu personnel mais peut-être aussi parce que ma mère a pu m'en parler »*

P, fait partie des hommes qui adhèrent aux changements de la condition féminine et à l'égalité car il a été éduqué dans un contexte féministe qui s'est déployé depuis une cinquantaine d'années. E7 soulève la relation entre la règle de grammaire et la société après la question *« est-ce que tu penses que c'est seulement un problème de grammaire ? »*

4 E7 : *« moi je pense que c'est plus complexe que ça c'est pas seulement un problème de grammaire c'est fortement ancré un peu dans notre société c'est que ça se passe de cette façon-là »*

Cette idée est également abordée par E10, E14 et E15 :

4 E10 : « *ça concerne la grammaire mais dans la société d'aujourd'hui on voit quand même que les // que le masculin l'emporte sur le féminin quand même sur beaucoup de choses surtout dans certaines professions dans certains métiers voilà* »

8 E14 : « *c'est pas un problème de grammaire / c'est tout à fait politique pour ne pas dire éthique* »

4 E15 : « *ben d'un point de vue social les hommes sont toujours des dominants quoi c'est pas forcément juste* »

NE1 fait une observation du monde qui l'entoure :

4 NE1 : « *ben je dirais que non parce qu'aujourd'hui l'homme prend plus de place dans la société que la femme on n'a pas la parité* »

Tout comme NE3 :

4 NE3 : « *heu non absolument pas je pense que c'est plutôt limite politique et sociétal* »

Il estime que la supériorité de l'homme est une volonté politique, ce n'est pas un hasard car il rajoute :

4 NE3 : « *je pense que c'est aussi une manière de un peu plus rabaisser la femme on va dire* »

E12 dissocie la règle de la société ; pour elle, la priorité est de s'interroger sur la relation masculin -féminin dans le quotidien :

4 E12 : « *alors qu'on se pose la question le masculin l'emporte sur le féminin dans la vie globale et générale oui mais euh appliqué à la grammaire je trouve que c'est quand même exagéré* »

D utilise le mot lutte :

23 S : « *mais alors pourquoi à ton avis on n'a pas dit on va tout mettre au féminin ?* »

24 D : « *ben (sourire) pourquoi c'est évident quoi parce que l'homme le masculin l'a toujours emporté pendant des années que le féminin il a fallu se battre [...] quand les règles elles ont été établies c'est... c'était (rires) fait par des hommes sans doute (rires) voilà* »

On retrouve dans ces extraits le rapport de pouvoir des hommes sur les femmes. D évoque le fait que la règle de grammaire - tout comme les règles sociales - a été conçue et mise en place par des hommes « *à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* ». Les femmes ont engagé de nombreuses batailles. De plus en plus diplômées et libérées elles ont réussi à conquérir des bastions masculins (droit, médecine, etc.) dévaluant ainsi la figure du macho dominateur.

2.3.2 Domination : influence de la formulation de la règle grammaticale

Quelles sont les conséquences de cette formule sur nos élèves ? La première question de mes enquêtes trottoirs a suscité des interrogations de la part de plusieurs personnes :

2 E1 : « dans le contexte actuel avec toutes ces problématiques de genre et les problématiques garçons et filles et un contexte particulier dans certains quartiers comme le quartier d'ici / je pense que ça peut être des formulations / euh des formulations un peu douteuses un peu problématiques [...] je le prendrais avec beaucoup plus de pincettes de nos jours vu le contexte du moment quoi »

6 E1 : « si elle reste de la pure grammaire OK mais vu que maintenant on est plus dans l'appropriation de plein de choses dans des contextes bien différents et que on mélange parfois un peu tout je me dis c'est le genre de formulation qui peut être source de problème quoi »

E1 enseigne dans un quartier où les habitants sont de confession musulmane. Pour lui, la règle peut valider les relations entre les genres et faire perdurer un sentiment de domination : il est nécessaire de mesurer la portée de certaines paroles. Cela rappelle le prétexte évoqué au 17^{ème} siècle lors de la mise en place de la règle d'accord... Cet argument est repris par E11 : « mais c'est sûr que c'est gênant surtout dans ces quartiers », « ça fait résonner tout un contexte ». Le contexte dont il est question ici est la place et le rôle des femmes musulmanes. La règle de grammaire entérine des normes culturelles déjà évoquées par D précédemment. Les études de genre ne sont parvenues en France que dans les années 1980 / 2000 et il faudra encore quelques années pour qu'elles atteignent les sociétés orientales.

E13 souligne la polémique que déclenche l'énoncé de cette règle ; il constate l'évolution des mentalités de ses élèves en termes de machisme et trouve que « cela n'évolue pas dans le bon sens » c'est pour lui un recul des mentalités entretenu par la notion de grammaire :

7 E13 : « alors c'est vrai que ça fait polémique parce que chaque fois qu'on en parle les garçons y se sentent de plus en plus costauds parce que le masculin l'emporte sur le féminin [...] parce qu'on s'aperçoit que maintenant de plus en plus d'enfants ben ils sont de plus en plus machos mine de rien les petits élèves »

2 E13 : « oui en fait tu t'aperçois de plus en plus que les enfants tu penses que ça évolue cette ambiance entre filles garçons et on s'aperçoit que ça va pas forcément dans le bon sens ».

Pour NE4, c'est la suite logique des rapports de pouvoir : « c'est la continuité de l'homme sur la femme quoi » (4 NE4). NE8 relie la règle au machisme : « non je ne pense pas que c'est un problème de grammaire parce que c'est un problème de machisme » comme NE16 « ça fait un peu machiste »

Les propos de E2, déjà évoqués, « les hommes étaient plus forts que les femmes », E6 « à la base si le masculin l'emporte sur le féminin c'était dû à la supériorité on va dire des hommes dans la société » ou E15 « d'un point de vue social les hommes sont toujours dominants » nous renvoient au concept de domination masculine que Pierre Bourdieu a analysé : le pouvoir est monopolisé par les hommes.

Les avancées sociales et civiques des droits des femmes ne suffisent donc pas à bouleverser le modèle d'organisation favorable à la domination masculine qui reste une constante. Les représentations sur les rapports de pouvoir qui sont, on le voit ici, tellement ancrées dans nos « habitus » qu'il faudra encore beaucoup de temps, de diplomatie et de force de conviction pour remettre en question les normes admises.

2.3.3/ L'insécurité dans la rue

C témoigne de sa peur dans la rue : « déjà que j'ai peur de sortir de chez moi » (38 C) « parce qu'entendre des sifflements / si on m'appelle je peux pas sortir de chez moi normalement ». Elle fait part de l'insécurité pour les femmes dans la rue. Mes garçons ont souvent évoqué cette situation et affirment qu'actuellement les jeunes femmes plus particulièrement sont en danger lorsqu'elles sont seules dans la rue. D et moi, en revanche, n'avons pas ressenti ce phénomène il y a 30 ans :

84 D : « moi franchement je l'ai pas / j'ai jamais/ dans la rue j'ai jamais senti même en me baladant avec des copines... / enfin t'avais toujours des petits des mecs qui pouvaient te draguer mais c'était pas / entre la drague et le sentiment d'insécurité / c'est pas pareil je veux dire ben les mecs de tous temps tu as des mecs qui ont sifflé des filles quand elles passaient et puis voilà quoi »

D met en évidence un autre rôle genré : la drague. Ce sont ici, bien entendu les hommes qui abordent les femmes, c'est normal, cela fait partie de leurs attributions comme le souligne l'expression « de tous temps » (norme subjective). Là-aussi l'évolution civique des droits des femmes n'influence pas encore assez le quotidien. La rue semble appartenir aux hommes. Dès leur plus jeune âge, les garçons sont considérés comme plus agités, ainsi, il semble naturel qu'ils aient besoin d'activités physiques. Lorsqu'ils sont chez eux, ils vont jouer dehors et à l'école ils occupent une grande partie de la cour de récréation pour jouer au foot. Les filles se retrouvent en périphérie avec des jeux qui prennent moins de place : l'espace est genré. Le géographe Yves Raibaud montre dans son ouvrage *La ville faite par et pour les hommes*¹⁰⁰ que « dans l'espace public, les garçons jouent au centre »¹⁰¹. En effet, les villes aménagent des terrains de sport, des skateparks à accès libre mais fréquentés essentiellement par les garçons. Les politiques municipales, depuis les années 1980, consistent à éviter les conflits intergénérationnels et canaliser la violence dans la ville. Les financements publics permettent de construire des espaces de loisirs favorables aux hommes : en France trois-quarts du budget consacré aux loisirs des jeunes profitent aux garçons. On constate en effet que dès le collège, les filles ont moins

¹⁰⁰ RAIBAUD Yves, (2017) *La ville faite par et pour les hommes*, Paris : Belin

¹⁰¹ RAIBAUD Yves. (2019). La ville appartient-elle aux hommes ? *Sciences Humaines*, n°313, pages 39, 40, 41

d'activités périscolaires : les offres de loisirs correspondant aux goûts des garçons se développent davantage. Les centres d'animation, les maisons des jeunes constatent une faible participation des filles. La culture urbaine associant rock, rap, hip-hop, graffe, et sports urbains (skate, BMX) sont de nouveaux supports pour éduquer les jeunes des quartiers à la citoyenneté. Malheureusement, la non mixité de ces espaces promeut le virilisme, le sexisme et l'homophobie. En effet, l'étude des cultures urbaines montre qu'elles contribuent à la séparation des sexes dans des activités distinctes. Yves Raibaud pense qu'en modifiant les espaces dès la cour de récréation (la suppression du ballon favorise la coopération filles-garçons, petits-grands) l'espace est plus partagé. Il constate que les espaces urbains les moins spécialisées (promenades, parcs) sont les lieux où l'on remarque une mixité sociale et de genre. Il souligne, qu'une fois de plus, ce sont les activités des garçons qui ont été valorisées. Il ajoute également que les efforts pour l'égalité consistent à « pousser » les filles sur les terrains des garçons pour être considérées comme « des filles battantes » car la peur de dévaloriser les garçons par des activités dites féminines est toujours là. La culture masculine de la ville entretient les violences urbaines et le harcèlement des femmes dans la rue. Depuis la Renaissance, il est de coutume de solliciter, de harceler les femmes lors de voyages dans les villes : il est ainsi difficile pour elles d'être statiques sur un trottoir sans être abordées. Le design urbain, les noms de rues, de places, de monuments, en grande majorité masculines, ont parmi d'autres, une influence sur l'insécurité des femmes en ville. En France, seules trois villes, Bordeaux, Paris et Rennes ont pris en compte le problème en mettant en place des observatoires du genre dans les lieux publics. Je trouve très choquant, qu'encore en 2019, il faille instaurer des règlements pour partager le temps dans les espaces publics. Dans certaines villes européennes, comme Vienne, des mesures sont prises pour le confort des femmes : éclairages publics, campagnes contre le harcèlement, accessibilité des espaces de loisirs, etc. Vienne est devenue la première ville féministe d'Europe mais également, la première au classement international Mercer¹⁰² pour sa qualité de vie. Combattre la culture urbaine masculine favorise la construction de villes inclusives et démocratiques. C'est à nouveau le poids de la culture qui nourrit le sexisme.

¹⁰² L'indice Mercer est un classement des villes selon le coût de la vie et selon la qualité de vie établi par la firme de conseil en stratégie Oliver Wyman chaque année.

2.3.4 / L'homophobie

« Une agression homophobe tous les trois jours en 2019 en France »¹⁰³ titre le journal *Ouest France* au mois de janvier 2019. A l'instar de violences conjugales, les statistiques témoignent de l'actualité de ce phénomène. Les normes sociales culturelles et religieuses laissent leurs traces. L'Ancien Testament en atteste :

« Lorsqu'un homme couche avec un mâle comme on couche avec une femme, tous deux ont fait une chose détestable. Ils doivent absolument être mis à mort. Leur sang est sur eux. » Lévitique 20 :13

L'homophobie englobe les préjugés et représentations ainsi que les discriminations (logements, services, emplois). Elle se manifeste par de la peur, de la haine, les violences verbales (insultes, moqueries, humiliations) et physiques (bousculades, passages à tabac, viol et meurtre), même si depuis 2003 et 2004 la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes homophobes. Lorsque, dans mes entretiens, j'ai demandé ce qu'évoquaient les injures genrées : « *bonhomme, femmelette, sale pute* », c'est la deuxième qui a généré le plus de commentaires. Le mot est utilisé, c'est un fait, mais il n'est pas considéré de la même façon par tous.

La première réaction repose sur l'humour. O précise que les mots « *tafiolle et femmelette* » sont utilisés dans un contexte humoristique entre collègues ou entre ami.e.s :

31 S : « *mais l'autre fois quand tu disais euh quand tu parlais d'un garçon qui y arrivait pas tu disais que c'est une tafiolle par exemple* »

32 O : « *ouais ah c'est plus sur le ton de l'humour y a aucun préjugé derrière* »

33 O : « *dans le contexte en fonction des gens à qui tu le dis c'est sur que c'est différent* »

34 S : « *par exemple de dire à un garçon que quand il arrive pas à faire un truc c'est une femmelette* »

35 O : « *ah oui forcément* »

37 O : « *j'ai de la chance de travailler avec des gens qui comprennent que c'est uniquement pour déconner on est tous dans ce jeu là après à certaines personnes je le dirai pas* »

L'humour sert de justificatif pour l'utilisation des mots « *femmelettes, tafiolle* ». O prend du recul, il précise qu'il utilise ce vocabulaire dans son réseau social, mais il a bien conscience qu'il devra adapter son discours en fonction de ses interlocuteurs. Car l'humour au second degré n'est pas compris par tous. Pour P, ces mots ne sont pas particulièrement liés au rapport de pouvoir genré mais sont caractéristiques d'une discrimination homophobe :

22 P : « *y a une part dans euh au-delà du rapport homme-femme en plus je trouve qu'il y a une part d'homophobie aussi là-dedans / aujourd'hui alors il y a le débat du mariage* »

¹⁰³ <https://www.ouest-france.fr/societe/assises-de-la-citoyennete/une-agression-homophobe-tous-les-trois-jours-en-2019-en-france-6189046> consulté en avril 2019

pour tous a été posé mais euh on parle beaucoup de la GPA en ce moment [...] le mot femmelette en particulier pour moi il est plus homophobe que sexiste je sais pas ».

P fait allusion également à l'actualité avec la GPA et derrière cela, le mariage pour tous. Il ajoute qu'il n'entend pas ce mot dans son « milieu » mais évoque son environnement associatif : le foot où depuis quelques temps les chants des supporters sont très critiqués et controversés par leurs propos homophobes. Pour certains supporters ces encouragements font partie intégrante du match, c'est le folklore. Les retirer enlève tout son charme à l'ambiance.

C parle de souffrance liée aux propos homophobes Même prononcés sur le ton de l'humour, ils restent violents et blessants. On retrouve ici la violence verbale et l'humour vexatoire : ces propos font rire au détriment de personnes qui le ressentent comme des coups, des stigmatisations :

40 C : « moi je sais je reprends toujours quelqu'un qui par exemple comme vous avez dit lui c'est un vrai homme en quoi / en quoi c'est un vrai homme parce que voilà il a montré ses muscles / il a crié et en quoi / j'ai plein d'amis qui sont homosexuels qui ont énormément souffert parce que ils se sont faits ben moquer déjà pour commencer et par d'autres personnes aussi sans que les personnes le fasse exprès donc voilà toi de toute façon tes qu'un pédé mais de manière en rigolant »

42 C « mais que eux voilà sont à côté et qui de disent bah / c'était pas forcément adressé à eux mais voilà on trouve constamment des réflexions sur le ton de l'humour certes mais qui malgré tout sont vraies »

Soulignons ici, que « pédé » demeure l'insulte la plus répandue dans les cours de récréations qui est souvent lancé comme une injure en l'air sans forcément imaginer que la personne est homosexuelle. Cependant, afin de ne pas laisser cette homophobie ordinaire s'installer, les enfants doivent être repris à l'ordre le plus tôt possible. On voit ici, une fois encore l'importance du rôle de l'Ecole. Je pense à une réflexion de mon neveu de douze ans qui ne voulait mettre ses chaussures de marche pour faire une randonnée car : « c'est des baskets de pédé ! » alors que ma sœur et mon beau-frère ne tiennent pas de propos homophobes. On peut penser que c'est « pour faire comme les copains » : la transmission se fait via le réseau social. Le ministère de l'Education a lancé fin janvier une nouvelle campagne de lutte contre l'homophobie dans les collèges et lycées mais sur le terrain, les professeurs qui ne bénéficient d'aucune formation, manquent de moyens financiers et de répondants théoriques.

Le dernier entretien montre la puissance des représentations. En effet, pour D le mot femmelette n'est pas péjoratif, il est parfaitement adapté à un homme qui n'a pas les valeurs viriles et qui, par conséquent, a des attributs féminins :

32 D : « cet homme c'est qu'une femmelette // la femme elle est plus faible on va dire que l'homme donc pour caractériser quelqu'un qui n'est pas forcément viril une femmelette euh ... je trouve pas ça forcément péjoratif »

36 D : « non je trouve pas ça péjoratif / je trouve que c'est une image pour dire que un homme n'est pas complètement homme enfin il n'est pas viril ou.. / ou qu'il est comment dire poltron euh...etc. etc. / ça me choque pas forcément »

44 D : « oui oui une pédale une tapette oui /// oui mais pourquoi on dit ça ? parce que en fait c'est des hommes qui se rapprochent de la femme par leur façon d'être par leur façon ben d s'habiller de vivre »

D amalgame la performance du genre et l'homosexualité : lorsqu'un homme n'entre pas dans les codes de la virilité, il est assimilé à une femme et est donc homosexuel.

Ces extraits exemplifient les normes hétérosexistes ou hétérocentristes de la société. L'Etat met en place depuis quelques années des lois, des campagnes afin de faire évoluer cette situation dans un souci d'égalité pour toutes les citoyens.ennes. Les identités sont également devenues multiples : modèles féminins et masculins se sont étendus modifiant tout doucement les normes binaires.

2.4 / Emergence et mise en cause de la règle

Quelle est la portée des débats autour de la langue sur la prise de conscience du lien entre la langue et l'égalité femmes-hommes ? Le corpus médiatique a mis en évidence que les débats autour de l'écriture inclusive ont nourri une réflexion sur cette relation comme en témoigne la recherche dans mes deux autres corpus.

2.4.1 / Pourquoi faut-il modifier la règle ?

Le corpus enseignants estime que la formule de grammaire peut devenir une source de problèmes : E1 réalise que cette formule genrée entretient les inégalités et qu'il est nécessaire de mesurer la portée de certaines paroles. : la formulation d'une règle peut être revue : « ça mériterait d'être changé » (16 E2), « si c'est le mot l'emporte oui je rectifie chaque fois quand les élèves le disent » (6 E5) Pour E6, c'est la règle et non seulement sa tournure qui est à revoir. E11, qui donne des cours de français aux élèves allophones, partage ce point de vue : « elle est maladroite // donc il faut la réécrire » (2 E11), « ça fait résonner tout un contexte donc c'est pas... » Quant à E8, il explique que les débats l'ont énormément sensibilisé au rôle de la langue :

2 E8 : « j'ai eu y a pas longtemps une discussion là-dessus / ben la formule du coup jusqu'il y a peu de temps je m'étais pas posé la question puis j'ai eu une discussion avec des amis là-dessus et en fait on s'est rendu compte de l'importance que pouvait avoir cette formulation dans la vie de tous les jours / et du coup euh...en y prêtant un peu plus d'attention je me suis rendu compte qu'on faisait souvent des allusions à cette formule-là qui pouvait finalement avoir des répercussions assez importantes sur les idées et la façon de penser de chacun »

E8 ne précise pas les circonstances ou les causes de cette réflexion ; en revanche, cet extrait montre la prise de conscience du lien entre la règle et « *la vision de l'homme et de la femme dans la société* » (4 E8). « *Jusqu'à il y a peu de temps* », me ramène à ma propre remise en cause : il a fallu attendre novembre 2017 pour nous interroger sur les effets de la règle et sur l'invisibilisation des femmes dans la langue. Pour E9, il faut impérativement séparer la formule de grammaire du quotidien : « *peut être que ça changerait beaucoup de choses si...* ». E9 enseigne aussi dans un quartier où le genre masculin est valorisé. E14 évoque directement l'égalité : « *en grammaire c'est surtout que quand t'as un garçon et 17 filles tu vas pas mettre le féminin // je trouve que c'est pas égalitaire* »

Avec ces huit extraits du corpus enseignants, je constate la sensibilisation du rôle de la langue dans l'égalité. L'échantillon non-enseignants aborde également cette thématique. NE1 fait allusion à l'écriture inclusive pour atteindre la parité :

2 NE1 : « *c'est quelque chose que l'on utilise depuis toujours mais pour faire la parité ça serait pas mal de pouvoir changer / et euh peut être pas l'écriture inclusive c'est un peu compliqué je trouve [...] mais après ça se réfléchit* »

NE1 estime qu'il faut réfléchir à une modification de la règle de l'écrit. Il en est de même pour NE3 pour lequel changement est indispensable pour que les femmes cessent d'être considérées comme inférieures :

2 NE3 : « *pour moi maintenant j'en ai pris conscience / que ben c'était discriminant d'utiliser que le masculin / maintenant il faut pratiquer l'écriture inclusive [...] pour moi, c'est normal ça rééquilibre les choses [...] on a changé la règle on peut encore aujourd'hui il faut juste que les gens s'habituent à ce changement* »

4 NE3 : « *dans les faits c'est ça je pense que c'est aussi une manière de un peu plus rabaisser la femme on va dire* »

L'égalité est soulevée par NE6 : « *je suis pas d'accord* » (4 NE6), « *et oui parce que moi je suis pour l'égalité* » (14 NE6) ce qui sous-entend qu'elle n'est pas atteinte. NE9 ne soutient pas la règle car la société est différente de celle qui a mis en place cette formule ; par conséquent elle doit nécessairement évoluer en fonction du contexte social actuel. Pour NE11, ce qui au départ n'était qu'une simple règle de grammaire est devenu désormais le support des revendications féminines : « *ben plus maintenant parce que ben ils le tournent justement maintenant dans le sens où par rapport à la valorisation de la femme alors qu'à la base c'était qu'un truc de grammaire* ». Ici aussi huit personnes établissent une corrélation entre la règle de grammaire, la langue et ses conséquences sur la place des femmes.

Dans les entretiens semi-directifs, on trouve des réponses qui alimentent également la prise de conscience.

Ainsi, O, qui n'avait absolument pas entendu parler de l'écriture inclusive avant cet entretien rebondit sur ma question « toi est-ce que tu penses que la langue a un rôle à jouer dans l'égalité homme / femme ? » (42 S) :

43 O : « *ah ben ça fait prendre conscience des choses nous qui sommes de la génération où ça n'existe pas c'est sur tu te dis ben oui il y a des choses en plus / on intègre le féminin qui n'y était pas avant alors qu'il n'y en a pas besoin en théorie puisque depuis tout petit on nous apprend que le masculin l'emporte sur le féminin / dans les générations qui vont arriver là et qui vont apprendre cette chose là déjà Andréa le fait* » 45 O « *quand il fait un verbe quand il conjugue c'est il elle ils elles* »..

O, âgé d'une quarantaine d'années réalise que cette « nouveauté » linguistique va modifier les mentalités car elle met en lumière l'impact du passé et ses conséquences sur les représentations. Pour lui, mettre les deux pronoms de conjugaison à l'école primaire, c'est déjà un pas vers la prise en compte des deux genres. Pour P qui, grâce aux médias, a été sensibilisé à l'écriture inclusive, c'est une évidence : « *ça évoque pour moi le fait de considérer le genre féminin dans l'écriture* » (4 P). Il explique que cette forme d'écriture était utilisée par : « *c'était plutôt des mouvements euh plutôt marqués politiquement à gauche / j'ai souvenir du groupe Zebda qui utilisait l'écriture inclusive déjà et donc j'en ai entendu parlé par les médias* ». Ce professeur des écoles passionné d'orthographe organise des concours dans un village depuis une douzaine d'années et grâce à ceux-ci, il s'est interrogé sur la formule de grammaire : « *parce que cette règle orthographique propre à l'écriture française existe crée une forme de sexisme* » (10 P) Comme moi, il ne s'était jamais interrogé sur la formule de grammaire et depuis les débats, il voit cette règle sous un autre angle. Il rapproche d'ailleurs l'écriture inclusive à #Metoo alors que nous n'avons absolument pas évoqué ce mouvement. Inconsciemment peut-être le lien s'est fait, cependant, même si P a intégré ces deux mouvements, il n'est pas très convaincu. Il fait l'effort de suivre les évolutions mais reste dubitatif :

18 P : « *pourtant je l'ai utilisée l'écriture inclusive mais je l'ai utilisée plus c'est un peu comme le #Metoo en fait c'est-à-dire je l'ai utilisé parce que pour ne pas froisser les gens mais pas parce que j'y croyais tu vois ?* »

Pourtant, P confirme que les expressions genrées entretiennent le sexisme : « *parce que dans le sexisme et dans les expressions genrées [...] comme on en a énormément parlé et on est un peu obligé d'y faire attention* » (56 P). « *on est un peu obligé* » insiste sur le changement d'habitude, c'est « *chasser le naturel* » : il faut conscientiser pour évoluer. C, évoque aussi la visibilisation du genre féminin : « *ça permet de généraliser les mots et éviter de toujours conjuguer en fin d'adapter les mots au masculin / de mettre le pluriel au féminin* » (12 C). C'est l'entretien qui lui a permis de découvrir le rôle de l'écriture inclusive. Elle prétend qu'elle en avait entendu parler mais ne se souvenait plus très bien à quelle occasion. Lorsque je lui montre un exemple,

elle réagit immédiatement et explique qu'elle l'utilise dans son mémoire. Elle s'interroge aussi sur la formule de grammaire : pourquoi le masculin ? « *pourquoi on mettrait pas au féminin ? / c'est pour oui ça du coup heu le truc inclusive* » (18 C). Une façon de rééquilibrer la langue, de redonner sa place au féminin. Pour C, comme pour moi, c'est son cursus d'étudiante qui lui a donné l'opportunité de reconsidérer l'écriture telle qu'on nous l'a enseignée quand nous étions élèves.

Pour D, lors de mon dernier entretien, il est évident que les règles d'orthographe, comme un ensemble d'autres règles, ont été conçues et écrites par des hommes qui ont bénéficié d'un monopole du pouvoir « *pendant des années* » laissant leur empreinte dans le monde qui les entoure. Mon interlocutrice ne milite cependant pas en faveur du changement d'écriture qui ne procure pour elle que des désagréments de lecture... L'environnement de O, P et C a contribué à réaliser que la langue et son utilisation ne sont pas sans conséquence dans la distribution des rôles genrés.

Ainsi, il apparaît que cette règle et sa formulation font perdurer un sentiment de domination et d'inégalité. La société évolue, la langue doit s'adapter comme cela a déjà été le cas dans le passé.

2.4.2 / Le rôle de l'École dans l'évolution de la langue

« Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation.¹⁰⁴ »

Pour tous les enfants (y compris ceux qui sont en situation de handicap) vivant en France, français ou étrangers, aller à l'école est un droit quelles que soient leur origine, leur religion, la couleur de leur peau et qu'ils soient fille ou garçon. Première priorité nationale, l'éducation va bien au-delà de la transmission des savoirs. Il s'agit de préparer à l'exercice de la citoyenneté, au vivre ensemble, à la vie professionnelle tout en visant l'égalité. L'Etat fixe comme mission première à l'école la transmission de connaissances et le partage des valeurs de la République : l'égalité pour tous les êtres humains, la solidarité et la laïcité. On retrouve la notion de norme sociale et sa diffusion par le système scolaire. Avec lui, les futurs.e.s. citoyen.enne.s. vont apprendre à construire leurs réflexions, leur esprit critique et donc leur personnalité. L'école a-t-elle un rôle à jouer dans l'égalité femme- homme ? Cela semble évident : l'égalité pour toutes

¹⁰⁴ <https://www.education.gouv.fr/cid106158/les-valeurs-de-la-republique-a-l-ecole.html> consulté en avril 2019

est inscrite dans les textes officiels. Pourtant, l'ancrage des représentations genrées n'influence-t-elle pas la pratique pédagogique ? Que pensent les personnes interrogées dans mes entretiens semi-directifs ? C. est convaincue que l'école a une responsabilité importante, complémentaire à celle des parents (60 C). Après réflexion, elle se souvient du comportements de ses enseignant.e.s à l'école primaire :

61 S : « *et est-ce que tu penses que l'école a un rôle à jouer ?* »

62 C : « *oui oui clairement / oui oui déjà le fait qu'avant on faisait l'école séparé// remarque j'étais en train de me dire que des activités par exemple le sport mais en fait non maintenant la gym ou le foot // voilà c'est au féminin ou au masculin [...] mais euh...je sais pas moi mais plus à l'école primaire / je me sentais plus... voilà on était généré* »

67 S : « *tu étais dans une classe mixte ?* »

68 C : « *oui* »

69 C : « *oui ? et tu sentais que le rôle de l'institut il était différent ?* »

70 C : « *oui / oui oui / je sentais je sais pas / alors je ne pourrai pas expliquer comment / c'est vrai que moi je l'avais ressenti comme ça... et puis même dans ses propos voilà les filles elles jouent aux Barbies / les garçons jouent au foot après c'était ... mes maitres et mes maitresses d'école c'étaient des proches de la retraite aussi ça joue aussi beaucoup [...] donc voilà au final je suis en train de réfléchir ça a évolué aussi mais toujours dans la cadre scolaire...* »

C exprime son ressenti d'élève, elle réalise ici, que ses enseignant.e.s du premier degré adoptaient des comportements différents selon le genre des élèves. Elle ne l'avait pas constaté avant l'entretien. Ce comportement ne l'a pas contrarié, C étant influencée par les normes familiales. A l'école, c'est comme chez elle. R est convaincue de l'importance du rôle de l'école : « *et bien le rôle de l'école justement est de ne pas faire de distinction entre les garçons et les filles / on peut faire là des équipes de foot mixtes / d'ailleurs je suis en train de penser moi on faisait du basket et on faisait du foot comme la classe était mixte les jeux étaient mixtes* » (90 R). Ces propos questionnent : que s'est-il passé en 40 ans ? Pourquoi, depuis quelques années, la récréation est-elle plus genrée ? On peut établir le lien avec l'occupation de l'espace urbain abordé précédemment (2.3.3 p.100). O sous-entend dans ses propos déjà cités (43 O) que les générations futures vont « *apprendre cette chose-là* » et que son fils le fait déjà lorsqu'il emploie il et elle en conjugaison à l'école. Il ajoute : « *ils vont l'intégrer à l'école donc euh / à partir du moment où on sait la règle [...]* » : l'évolution de la langue repose sur l'école, c'est elle qui rend possible les avancées contre les inégalités. Il en est de même pour P qui s'appuie, pour l'instant, uniquement sur le programme de l'éducation morale et civique pour aborder ce sujet :

51 S « *par exemple est-ce que tu fais attention quand tu interrogues des élèves euh à interroger autant de garçons que de filles ou du coup est-ce que ça t'a sensibilisé à ça ?* »

52 P : « / non je regarde pas ça / je enfin pour le coup je n'ai plus de classe mais j'avais tendance je pense à essayer d'interroger euh là pour le coup dans le cadre de la classe c'est plus les compétence scolaires »

Il estime également que les différences biologiques des filles doivent être « mises en avant à l'école » (50 P) :

48 P : « ouais / alors pour le rapport homme-femme évidemment on vient d'en parler à l'instant avec ce petit garçon mais dans le cadre de l'éducation morale et civique il me semble que alors les parents avaient sauté au plafond parce que il y a des associations qu'on va dire extrémistes euh souvent religieuses que ça soit d'ailleurs de toute obédience religieuse qui s'en étaient emparés de la fameuse théorie du genre / je pense que ça a été mal compris voilà c'était mal interprété »

En 2013, un programme expérimental : *l'ABCD de l'égalité* a été proposé par la Ministre Najat Vallaud-Belkacem pour lutter contre le sexisme et les stéréotypes de genre. Les réactions comme celles du débat qui me concerne ont été immédiates : une campagne de rumeurs a été lancée par des opposants qui condamnaient cette « théorie du genre ». L'Ecole a voulu ici mettre en place un programme de déconstruction des représentations afin de redonner leur place aux filles, programme qui a rencontré des opposants, peu nombreux mais vindicatifs, qui vont réussir à semer le doute auprès des parents d'élèves.

E16, dans les enquêtes trottoirs, mentionne aussi la transmission des valeurs à l'école : « au - delà de la grammaire nous on apprend à nos élèves plutôt des valeurs d'égalité ou d'équité » (12 E16). Quant à D, l'école complète voire se substitue aux parents afin de combler leur carence éducative :

69 S « tu dis corriger certaines choses est-ce que tu as une idée en tête ? »

70 D « ben dans l'éducation / l'éducation qui commence chez les parents / à l'école on peut mettre des choses sur le respect de l'autre sexe / la façon de se parler [...] il y a malheureusement des gens des enfants je pense qui ont pas un cadre enfin pour moi c'est une évidence qui ont pas de cadre chez eux. »

71 S : « et tu as fait allusion à l'école là / tu penses qu'elle a un rôle à jouer l'école là-dedans ? »

72 D : « ben oui parce que le problème c'est qu'il y a plein de parents qui font rien »

Pour les cinq personnes interrogées, le rôle de l'Ecole est fondamental : il aide à déconstruire les représentations culturelles et familiales, à prendre du recul et se forger ainsi sa propre opinion. C'est une immense responsabilité qui repose sur l'institution scolaire.

2.4.3 / Le malaise des hommes face aux avancées féminines.

Les mouvements d'émancipation des femmes et le principe d'égalité des sexes ont contesté l'ordre patriarcal et phallogocentré. Les hommes, sensibilisés à l'émancipation des femmes, sont déstabilisés voire inquiets. La lutte contre le harcèlement et le mouvement #Metoo, ont libéré la parole des femmes qui sont désormais mieux écoutées notamment de la part de beaucoup d'hommes qui n'avaient pas pris conscience du harcèlement dont les femmes étaient l'objet. Mais cela a aussi modifié les rapports femmes / hommes : les hommes s'interrogent sur la portée de certains gestes naturels d'amitié ou de convivialité avec la crainte que ces gestes soient mal perçus. Selon la culture, l'éducation, les gestes tactiles font partie du mode d'expression (main sur l'épaule, toucher le bras, prendre dans ses bras, attraper quelqu'un par la taille ou les épaules). Les hommes sont ici perturbés : ils culpabilisent et revisitent non sans difficulté leurs habitudes et comportements. Les hommes ont peur de mal faire, d'être accusés injustement. Lorsque P me reçoit dans son bureau, un collègue entre et nous interrompt, P est gêné :

18 P : *« bon je déborde un peu de la question mais tu vois quand je parle du symbole de #Metoo ou #Balance ton porc c'est ça et ben parfois je me sens pas très à l'aise par rapport à ça c'est-à-dire que en tant qu'homme tu vois // Christophe est rentré là par exemple on a été coupé un collègue est rentré je suis tout seul avec une femme dans une pièce et ben ça peu par certains côtés me mettre mal à l'aise tu vois »*

Il fait également allusion à des « formes désuètes » (12 P) inhérentes aux rapport femmes / hommes : la galanterie : *« il y a des formes euh est-ce que je suis rentré avant toi dans la pièce je me souviens pas »*. Cette tradition a très longtemps fait partie des règles du jeu entre les deux sexes et peut se voir une influence éducative des mères (cela fait partie du savoir-vivre) ou comme une politesse forcée pour mieux séduire.... P s'interroge sur ces pratiques qu'il trouve un peu démodées. J'ai abordé avec D les problèmes d'insécurité dans la rue pour les jeunes femmes. Elle est très étonnée et se demande comment va évoluer le comportement de hommes dans la drague :

84 D : *« moi franchement j'ai jamais / dans la rue j'ai jamais senti même en me baladant avec des copines .../ enfin t'avais toujours des petits des mecs qui pouvaient te draguer mais c'était pas... / entre la drague et le sentiment d'insécurité / c'est pas pareil / je veux dire ben les mecs de tous temps tu as des mecs qui ont sifflé des filles quand elles passaient [...] se faire siffler dans une rue moi ça me choque pas / il y a des moments ils en parlent à la télé / ils en ont parlé il y a pas très longtemps / ils mettent ça comme une agression le fait de se faire siffler / mais je dis à un moment les mecs ils vont plus savoir comment faire pour draguer des filles / si tu mets des carcans comme ça » .*

Le rôle des hommes est remis en question depuis #Metoo, ils semblent plus attentifs et sensibles à leurs interactions avec les femmes et malgré une bonne volonté et beaucoup d'introspection,

il est très difficile d'adopter de nouvelles habitudes quand celles -ci sont installées depuis des décennies.

2.4.4 / L'écriture inclusive : oui mais ...

Quel sera l'impact réel de l'utilisation de l'écriture inclusive ? Les cinq personnes que j'ai interrogées ont souligné le fait que cela permet de prendre en compte les deux genres. En revanche, on est en mesure de se demander si la généralisation suffira, à elle seule, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes J'ai demandé à R si l'écriture inclusive pouvait égaliser ce rapport :

24 R : *« (souffle) moi pas du tout ce genre de chose je trouve que c'est du détail c'est pas dans l'esprit des gens/ c'est dans l'esprit des gens qu'il faut changer les choses / la manière d'écrire d'ailleurs on écrit de moins en moins maintenant »*

« L'esprit des gens... » R parle ici des représentations : ce sont elles qu'il faut modifier pour faire évoluer une société. Comme elle le fait remarquer, cette modification ne concerne que l'écrit qui d'ailleurs se raréfie. Que faire pour l'oral ? C'est aussi ce que se demande D qui a souligné les évolutions de la langue (74 D) :

80 D : *« c'était l'écriture inclusive c'est ça ? si tu fais une différence entre l'écrit et l'oral / c'est l'oral qui reste enfin c'est l'oral qui est le plus diffusé / donc ce truc inclusif ça pourra pas se faire à l'oral / tu pourras pas donc à mon avis à ce niveau sur le plan du masculin et féminin / et du masculin qui représente l'ensemble / moi mon avis je vois pas enfin je...je vois pas comment à l'oral ça peut changer / je vois pas »*

La forme de communication la plus courante reste l'oral : on se parle plus que l'on s'écrit même si mails et SMS, qui utilisent un style de conversation écrite avec abréviations et acronymes, sont très usités. La visibilisation des femmes ne semble pas transposable à la conversation : la double flexion n'est pas du tout envisagée. Ainsi, l'écriture inclusive est insuffisante dans l'accès à l'égalité. O ne fait pas allusion à l'oral et pense que cette nouvelle façon d'écrire est intéressante et va se diffuser via l'école. P doute de la réelle portée de l'écriture inclusive : *« je souligne encore le fait que je ne crois pas beaucoup à l'écriture inclusive »* (20 P), *« donc en gros c'est pas gagné c'est mon point de vue et je sais pas quelle légitimité j'ai pour le dire »* (58 P). Quant à C, évoluer c'est possible, mais envisager un réel changement c'est une autre histoire :

58 c : *« je pense que ça va évoluer / dans le sens ou voilà on en parle de plus en plus que c'est des sujets de plus en plus sur lequel enfin qu'on peut aborder / après est-ce que ça peut changer (souffle) entièrement je pense pas/ de manière officielle oui / par exemple au niveau des textes tout ça oui / après au niveau des ... je pense pas que ça puisse changer / dans une famille je pense pas que ça puisse changer / ou au niveau d'une famille ou entre amis / là si on se retrouve dans un entretien d'embauche oui dans*

une conférence oui/ je pense que ça peut changer à ce moment-là mais pas du côté / famille amis tout ça peut changer mais / pas très convaincue »

Elle fait la part des choses entre le quotidien (les relations familiales ou amicales) et les rencontres officielles ou institutionnelles. C'est un début, une amorce :

72 C : « je pense / la langue française qu'elle a toujours été comme ça je pense pas qu'on change ou / je pense que voilà ça peut évoluer avec l'écriture inclusive mais je pense pas que ça changera »

Pour conclure, je remarque que la polémique déclenchée par l'écriture inclusive a permis de réfléchir sur l'utilisation de la langue telle que nous la pratiquons aujourd'hui : même si l'écriture inclusive paraît inesthétique et peu pratique, elle permet d'ouvrir le débat sur l'égalité entre les sexes. En revanche, je constate que la controverse ne permet pas à elle seule pour lutter contre les inégalités de genre : les traditions patriarcales, les rapports de pouvoir restent fortement ancrés dans nos habitudes et comportements car ils sont encore considérés comme naturels.

2.5 / Synthèse : des discours éloquentes

On a longtemps fait l'histoire en entérinant une représentation masculine de la condition féminine. Le développement important des sciences naturelles et de la médecine du 19^{ème} siècle a ancré la différence des sexes dans l'inégalité des corps. Ainsi, les « maladies de femmes » deviennent une spécialité qui s'inscrit sur les plaques de médecins. En Mai 68, les étudiantes ont été aussi impliquées que les étudiants mais les récits n'ont pas parlé d'elles. Pourtant leur nombre augmentait à l'Université, elles restaient discrètes et leur parole a été peu entendue : elles n'ont pas eu le rôle principal. C'est encore une conséquence des normes intégrées qui hiérarchisent les sexes. Cependant le mouvement de Mai 68, déclenché par des hommes, leur a permis de fraterniser et d'établir un constat : qu'est-ce qui a vraiment changé ? Les femmes ont rebondi sur ce premier vacillement du patriarcat¹⁰⁵ qui leur a ouvert une brèche : elles s'organisent, remettent en question les représentations « traditionnelles » du couple et de la famille. Cela fait maintenant plus de soixante-dix ans que les femmes luttent pour reconfigurer les normes qui magnifient les hommes au détriment des femmes. Les femmes cherchent désormais à devenir des sujets en éradiquant l'alliance admise du sujet et de l'objet. R et D considèrent, à juste titre, que les droits et la position des femmes ont connu de réelles avancées

¹⁰⁵ CIESLINSKI, C. RADIER, V. (2018) « En 68, les femmes étaient réduites au rôle de figurantes », *L'Obs*, n°2790, pages74, 75, 76, 77.

mais soulignent la vision androcentrique de la société : « *on est différents* » (62 R). L'idéologie naturalisante liant les différences psychiques, comportementales et sociales entre les femmes et les hommes reste tenace et la domination masculine persiste. Mes enquêtes-trottoirs mettent en évidence la perception de l'impact de la règle d'accord. Seules deux personnes disent : « *la femme est égale à l'homme* ». Cela suggère que, pour toutes les autres personnes interrogées, il y a une réelle différence entre les deux sexes : l'obsession normative est admise comme des évidences éternelles. L'inégalité fondatrice : « *les hommes sont toujours des dominants* », « *c'est instauré depuis tout le temps* », « *c'est ancré dans notre culture* », « *c'est fortement ancré dans notre société* », etc. est assimilée et justifiée au nom de la nature et de la culture. Quand E5 répond à la question sur la formule de grammaire, elle répond : « *qu'est-ce que j'en pense moi au niveau grammaire ? Au niveau professionnel ?* ». Elle me demande de préciser ce qui montre qu'elle établit ici une séparation entre la règle de grammaire liée à sa profession et le reste...sous-entendu la vie sociale : « *maintenant d'un point de vue société non* ». Elle précise ensuite qu'elle est vigilante quant à l'utilisation du mot l'emporte : « *je ne dis pas qu'il l'emporte sur le féminin je fais attention maintenant* » (8 E5). E5 a mesuré les conséquences du mot « l'emporte » : elle a conscientisé le genre dans sa pratique professionnelle.

Les élèves viennent à l'école empreints d'un certain nombre de modèles et se confrontent à des enseignant.es qui évoluent dans une société pleine de normes auxquelles ils adhèrent plus ou moins consciemment. Cette association crée un ensemble qui n'est pas favorable à l'égalité car elle reconduit les stéréotypes genrés qui divisent les êtres humains. Pourtant l'égalité (valeur au cœur de la république) des filles et des garçons « *est un principe fondamental dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes - et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation* »¹⁰⁶. Rappelons que le Président Emmanuel Macron a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » du quinquennat. Le rôle de l'école est essentiel pour construire une société égalitaire. Des ressources nationales (sites spécifiques, guide sur les comportements sexistes, etc.) sont mis à disposition du personnel enseignant, des parents et des personnels de direction pour favoriser l'instauration d'une culture de l'égalité. R, P et E16 considèrent que cette transmission est inhérente à l'Education morale et civique (EMC). Ma formation en Master m'a convaincue que cela n'est pas suffisant : les enseignant.e.s. ont besoin de formation pour déconstruire leurs normes subjectives (les représentations), d'une part, et revisiter leur comportement, d'autre part. Les cours de Master 1

¹⁰⁶ www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html, consulté en avril 2019

ont établi à mes yeux que les gestes, les attitudes et postures qui peuvent sembler anodins reconduisent l'inégalité des genres. Je suis maintenant vigilante lorsque je donne la parole ou que je réparties des tâches (distribuer, ramasser les papiers, etc.). Je choisis des phrases non stéréotypées dans les exemples ou les exercices. Je me suis ainsi rendu compte que les manuels scolaires proposent des phrases très genrées. Le seuil de tolérance peut aussi varier selon le genre de l'élève. Enfin, je surveille mon langage en essayant d'intégrer les deux genres (la double flexion) : « *Vous pouvez travailler avec votre voisin ou votre voisine, votre copain ou votre copine, etc.* ». En ce qui concerne la règle d'accord, je n'utilise plus le verbe « l'emporte » et j'explique l'origine de cette formule. J'ai bien conscience que je peux encore améliorer mon attitude mais je constate que mon travail de recherche m'a permis de conscientiser le genre dans ma pratique pédagogique. Le rôle de transmission de l'Ecole ne peut se contenter de s'appuyer uniquement sur les programmes. Ce sont aussi les paroles et comportements quotidiens qui vont bouleverser les normes patriarcales de pouvoir. L'entretien avec P ainsi que onze enquêtes-trottoirs avec des enseignants ont favorisé la réflexion quant à la formulation de la règle. Ils ont pris conscience des conséquences sociales que pouvaient entraîner cet énoncé : « *au-delà de la grammaire nous on apprend plutôt des valeurs d'égalité ou d'équité* » (12 E16), « *je me suis jamais posé la question en fait* » (2 E15). P ne s'est jamais posé la question, comme moi, car cette « règle scélérate » ne nous a jamais été expliquée dans notre parcours de formation. Est-ce un hasard ? Il a fallu attendre 2017 et Eliane Viennot pour expliquer cela. Est-ce une volonté politique ? L'écriture inclusive a ouvert une brèche et déclenché une tempête.

Comment et que faire avec les normes linguistiques ? L'idée d'inégalité véhiculée par la norme grammaticale peut être accompagnée d'un argument quantitatif : « *c'est surtout que quand t'as un garçon et 17 filles tu vas pas mettre le féminin* » (6 E14), « *c'est limite inconcevable que s'il y a 100 filles et un garçon on mette au masculin* » (2 NE3). Habituellement, l'argument quantitatif est utilisé pour prendre en compte la majorité d'une population donnée ; or dans le cas des règles d'accord, il n'en est rien : quel que soit le nombre de filles, on applique l'accord au masculin. Ainsi, d'un point de vue grammatical, « *le genre masculin apparait comme une forme plus forte que le genre féminin* »¹⁰⁷, il ne s'applique pas seulement au mâle alors que le genre féminin ne s'accorde qu'aux femelles : il a une plus grande valeur. Claire Michard, dans son article rappelle un point historique : le genre féminin est dérivé du genre animé qui était commun aux deux sexes (ce point de vue a été remis en cause par Edwige Khasnadar, - cf.

¹⁰⁷ www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4-page-63.htm : consulté en novembre 2018 : Michard, C. « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société* 2003/4 (n 106), p. 63-80. DOI 10.3917/ls.106.0063

concept de langage genré p.37-) entraînant un fonctionnement dissymétrique du genre : la relation entre la notion de sexe et la relation d'humanité diffère selon le sexe. Ceci fait écho aux articles de presse et aux entretiens de R et de D qui ont permis de dégager le thème du genre masculin considéré comme genre neutre. Jusque dans les années 1970, la valeur générique du genre masculin est une évidence pour les linguistes. Les mouvements féministes de cette période ainsi que l'apparition des études de genre vont favoriser la remise en cause de ce postulat qui renforce la dissymétrie sémantique et qui montre que la domination est bien enracinée. Sophie Bailly explique que l'importance de la différence sexuelle est amplifiée dans les pratiques professionnelles et sociales comme la communication, la parole, l'écriture. Cette auteure précise que les différences de sexe n'ont pas de conséquence directe sur la pratique du langage. En revanche, c'est la division des rôles sociaux de genre qui produit un formatage des rôles y compris des rôles discursifs au service de la hiérarchie des sexes. Sophie Bailly estime qu'il y a moins de différences sexolectales que de croyances sur ces différences entretenues par des stéréotypes. Ainsi, cela assure et pérennise l'ordre social établi. L'idée de la différence est un modèle culturel tellement ancrée qu'elle empêche de voir la ressemblance des sexes. Lorsqu'on ajuste des pratiques langagières à un sexe de référence, on ratifie des normes sociales et sexuelles où les sexes sont perpétuellement opposés. La violence symbolique des discours sexistes crée des hiérarchies entre les sexes en discriminant les individus selon leur sexe et leur sexualité. Les hommes hétérosexuels assurent ainsi leur domination sur les femmes, les homosexuels et les transgenres. La langue est un outil de pouvoir au service de la reproduction mais aussi de la contestation. L'écriture inclusive en est le parfait exemple.

Martine Fournier pose la question : « *L'identité masculine est-elle en crise ?* »¹⁰⁸ Les représentations du masculin sont un peu moins claires. L'émancipation de femmes, leur montée en puissance au travail et dans la vie publique ont décontenancé les sociétés patriarcales. Le mouvement d'émancipation des femmes, le principe d'égalité des sexes (inscrit dans les textes officiels), la libération sexuelle, le partage de l'autorité parentale et la condamnation officielle des violences sexuelles, remettent en cause la virilité. Les femmes ont lutté et luttent encore contre l'ordre patriarcal. Ces changements ont provoqué des inquiétudes de la part d'une partie des hommes qui ont le sentiment d'avoir perdu leur identité sexuelle et sociale et une « *crise de la masculinité* » apparaît d'abord aux Etats-Unis¹⁰⁹. L'apparition de groupes d'hommes qui veulent structurer leur identité sur une « *virilité hégémonique* » interpelle. Ces mouvements masculinistes luttent contre une crise du mâle moderne ; ils défendent leur virilité en se

¹⁰⁸ Fournier, M. (2019). Être un homme aujourd'hui. *Sciences Humaines*, (n°313) pages 28 à 51

¹⁰⁹ Idem

réappropriant le pouvoir de séduire. Ces « mâles alphas » exaltent ainsi une masculinité prétendue naturelle pour mieux perpétuer la domination des hommes sur les femmes. Ce sont des hommes jeunes, élevés dans un contexte égalitaire dans laquelle ils voient une « *remise en cause originelle de leur masculinité* ». : une façon de réaffirmer la domination du masculin. Ces super mâles réclament des valeurs viriles liées à la violence et méprisent les femmes ainsi que les masculinités douteuses associées aux comportements homosexuels. A l'opposé de ce phénomène, de nombreux hommes sont favorables à l'égalité : ils ont été élevés dans un contexte plus favorable aux mouvements féministes et les codes changent. Aujourd'hui, la gente masculine se fait la bise, porte de vêtements de couleur rose, essaie de surveiller ses propos (blagues grivoises et/ou sexistes, prise de parole) et peut laisser paraître ses émotions. Les rôles masculins sont reconfigurés non sans inquiétude : n'est-ce pas dévalorisant d'intégrer les valeurs féminines ? Comment concilier l'égalité des sexes avec une part de virilité ? Ces injonctions sociales déstabilisent et peuvent engendrer un malaise de la part des hommes qui ont peur de ne plus connaître les codes relationnels car la virilité est aussi une construction sociale. Les avancées dans la lutte contre les inégalités genrées sont incontestables mais à travers mes recherches, je mesure à quel point il sera difficile de penser les hommes et les femmes comme des êtres humains identiques. Les représentations, les normes continuent à se transmettre par la culture et l'éducation familiale et religieuse. A travers le témoignage de C, je constate que les hommes continuent à s'approprier la rue comme un terrain de chasse. On apprend toujours aux filles à « se tenir correctement », et à surveiller leur tenue vestimentaire afin de ne pas « être provocantes ». La violence physique et verbale est loin d'être éradiquée comme le harcèlement. Comme le précisait R, il n'y a pas que la langue qui peut faire changer la hiérarchie genrée, il y a aussi les gestes. C'est ici la culture et sa transmission qui est globalement remise en cause et mes cinq entretiens semi-directifs montrent à quel point la mission est difficile. Depuis un an et demi, les femmes parlent et ont moins de difficulté à témoigner ou porter plainte. L'égalité femme/homme reste un sujet sensible. Depuis quelque temps le sujet est plus présent dans les médias : informations, émissions et débats de société et de plus en plus dans les débats politiques ce qui favorise la sensibilisation des citoyen.ne.s sur le sujet. En revanche son appropriation politique peut développer une certaine intolérance. Par exemple, l'attribution d'une palme d'honneur à Alain Delon pour l'ensemble de sa carrière est contestée par les associations activistes féministes, point de vue également adopté par les députées LREM. Ainsi, ce titre de reconnaissance professionnelle artistique devient une arme politique. Méfions-nous ici de ce phénomène qui pourrait devenir une censure intellectuelle. Nous vivons actuellement dans une société intolérante où notamment l'expression artistique est

sous surveillance. Via les réseaux sociaux et les médias, les propos circulent à peine formulés et souvent hors du contexte, à toute vitesse. Ils sont lus sans discernement ou recul et figent pensées et points de vue. Les débats et l'humour ont évolué, on ne rit plus des mêmes sujets, l'ironie et la légèreté se sont adaptés et deviennent contraints par cette société. Si Coluche ou Pierre Desproges entraient en scène aujourd'hui, que pourraient-ils dire sans susciter un scandale ? La tolérance doit-elle passer par une extrême autocensure ?

2.6/ Quels résultats pour mes hypothèses H2 et H3 ?

D'où viennent les débats autour de l'écriture inclusive et de quelles natures sont-ils ? Pourquoi cette proposition d'écriture ne fait-elle pas consensus ? Le corpus médiatique a permis de dégager sept thèmes qui, mis à part la question de la diversité, réapparaissent dans les enquêtes et les entretiens. S'ajoutent à ceux-ci l'insécurité dans la rue, l'homophobie et le malaise des hommes. Mes recherches ont mis en lumière le contexte du modèle d'organisation favorable à la domination masculine de notre société. Les avancées féministes ont contesté les archaïsmes de cette société patriarcale et mené des combats de haute lutte (droit de vote, droit à la contraception et à l'avortement, à l'égalité des salaires.) afin de rendre les femmes légitimes à l'égal des hommes et libres. L'objet de leurs revendications est désormais plus spécifique : ici, il n'a été question que de la langue. Je constate que chaque verrou tiré suscite des résistances : il n'y a pas d'altérité sans conflit comme l'a montré ma première hypothèse. Ainsi dix-huit personnes interrogées dans mon enquête-trottoir estiment que la règle est liée au contexte social de bicatégorisation hiérarchisée. J'en conclus que ma deuxième hypothèse : « **Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans la société** » est validée. Pour des raisons idéologiques et culturelles, la femme n'est pas encore l'égale de l'homme. Cette inégalité fondatrice est justifiée au nom de la nature et de l'utilité sociale : « *les femmes jouent un rôle majeur à condition d'être complémentaires* ». J'ai été abasourdie par le témoignage de C, qui n'avait pas conscience du plafond de verre :

22 C : « les salaires ne sont pas les mêmes je trouve ça je l'ai découvert il y a pas si longtemps je pensais que ça existait plus / j'ai découvert ça y a pas longtemps j'étais vraiment choquée / sous quel prétexte on puisse faire ça alors qu'on fait le même travail / moi je trouve ça aberrant »

Comme l'explique cette interlocutrice, elle a été élevée avec l'idée des attributions genrées et de la place de la femme à la maison. Même si elle fait des études, sa famille validera son choix d'être épouse et mère si cela lui convient ou convient à son mari. L'entretien l'a interpellée, elle voit désormais sous un autre angle les genres : elle déconstruit ses représentations. Finalement les représentations genrées ne sont pas forcément liées à l'âge ou au sexe. R a bien conscience

des avancées féminines au cours du temps et constate que l'égalité n'est pas encore atteinte dans notre pays. Comme D, elle pense que la France a reconsidéré le rôle et la place de femmes mais qu'il subsiste des oppositions : il est dans l'air du temps de chasser le sexisme, c'est « *une question de mode* ».

Les résultats de H3 : « **Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle dans l'égalité femmes/hommes** » sont moins tranchés. En effet, cette question n'est plus, pour moi à l'issue de mes recherches, qu'une simple hypothèse, mais elle est aussi le questionnement actuel de la société. Les réponses obtenues dans mes entretiens, dans leur diversité, reflètent l'ambiance générale que l'on a en France sur cette interrogation : ambiance mitigée que l'on retrouve également dans les articles de presse. Ainsi, je pense que cette hypothèse n'est validée que partiellement : la langue peut apporter un changement dans les relations entre les genres. L'écriture inclusive et l'explication de la règle d'accord introduites à l'école influenceront la déconstruction des normes subjectives (O, C.). Par ailleurs, d'autres témoignages campent sur d'autres positions et pensent que la langue n'a aucun rôle à jouer dans l'égalité entre les genres (R, D et P). Il est donc difficile de trancher catégoriquement cette hypothèse car les propos de C, et de P sont nuancés. Cela devient une interrogation qui a une valeur de questionnement général : au-delà d'une simple hypothèse et à la lumière de cette expérience récente, il est difficile de corroborer. De nombreuses personnes sont encore dans un état d'esprit binaire : les filles et les garçons représentent deux catégories d'êtres humains. Je me suis rendue dans une librairie spécialisée dans la littérature de jeunesse car je souhaitais prendre connaissance d'ouvrages qui abordaient la problématique des genres et de la vision de leurs rôles. L'échange avec une professionnelle de la littérature de jeunesse est beaucoup plus enrichissant qu'une recherche sur internet. Elle m'a expliqué que chaque jour elle rencontrait des clients qui faisaient un choix genré : un héros pour un garçon, une héroïne pour une fille, d'une part, et un thème genré, d'autre part. Cette volonté des client.e.s. reste une caractéristique des achats et cette libraire le déplore. Elle m'a conseillé quelques ouvrages. Elle a pu constater également que l'apparition du genre dans les livres pour la jeunesse est récente : environ trois ans selon elle et cette thématique arrive lentement sur le marché. De même, on entend désormais à la radio ou à la télévision la double flexion. Les choses avancent, le processus est appelé à se développer.

Pour ne pas conclure...

La problématique à l'origine de mon travail de recherche : « **D'où viennent les débats sur l'écriture inclusive et de quelle nature sont-ils ?** » ouvre une perspective historique et sociale de la lutte des femmes au cours du temps pour faire avancer leur cause. Des raisons politiques, idéologiques et culturelles maintiennent, plus ou moins selon les pays, les femmes en position seconde. Les évolutions sociales, politiques, économiques et scientifiques du 20^{ème} siècle ont fait sortir les femmes de la sphère privée et c'est une véritable reconfiguration des rapports entre les sexes qui se joue aujourd'hui. En dépit de ces avancées, dans les faits, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent : l'écart des rémunérations est en moyenne de 23%,¹¹⁰ les femmes accomplissent 75% des tâches éducatives et domestiques¹¹¹, 90 000¹¹² femmes sont violées chaque année, une femme décède tous les 3 jours victime de son conjoint ou ex-compagnon.

Je constate que le sujet reste actuel, essentiel et polémique puisque la place des femmes reste minimisée alors qu'elles représentent 52% de la population mondiale.

Les débats enflammés autour de l'écriture inclusive contribuent à la lutte constante, saine et nécessaire pour s'en prendre au sexisme dans la société. L'étude du point de vue de la langue favorise la parole, la prise de conscience et permet de faire bouger le monde pour poursuivre le combat.

Pour un.e enseignant.e, on mesure la responsabilité car il s'agit d'une question d'éducation qui commence dès la cour de l'école : il faut faire comprendre aux hommes qu'ils n'ont pas besoin de grandir en écrasant les femmes. Et cela peut se faire à l'aide de la langue et de l'usage que l'on en fait.

Pour arriver à ces résultats, j'ai suivi les étapes suivantes :

La première partie a proposé les sources des rapports d'inégalité entre femmes et hommes à travers l'histoire, la religion ainsi que les questions très actuelles, relayées par les médias et qui interpellent les enseignant.e.s tant dans leur pratique que dans les savoirs qu'ils transmettent (les questions dites « vives »). La seconde partie a développé trois concepts autour du genre qui ont alimenté ma réflexion : le genre est un moyen de catégoriser de façon hiérarchique les êtres humains. Puis, après avoir expliqué ma démarche, j'ai procédé à l'analyse de corpus de nature différente : un corpus médiatique et un corpus oral (enquêtes micro-trottoirs et entretiens-semi-directifs). J'ai découvert que l'impact des représentations culturelles entérinait avec force les

¹¹⁰ <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>, consulté le 25 mai 2019

¹¹¹ Conférence de Serge Proust (cf. supra)

¹¹² <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/reperes-statistiques/> consulté le 25 mai 2019

rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes. Peut-être serait-il également intéressant de prendre en compte la réaction des enfants. En effet, à l'occasion de la journée des Droits de la Femme, deux classes (CE2 et CM) ont abordé ce thème. J'ai été stupéfaite de constater, qu'après quelques échanges, filles et garçons étaient indignés par l'inégalité femme/homme. En leur citant un constat scientifique désormais bien établi : à la naissance le cerveau d'un bébé qu'il soit fille ou garçon est le même, ils ont pris conscience que l'inégalité s'appuyait sur un prétexte biologique. Un élève a rebondi en disant « *Alors, c'est pour ça qu'on dit que le masculin est plus fort, j'ai compris !* » : un moment de grâce... Je ne m'attendais pas du tout à cela. Les élèves ont également évoqué les jeux genrés et les réflexions péjoratives que pouvaient entendre des garçons quand ils jouaient à la poupée avec une fille ou lorsqu'ils pleuraient. Avec une autre classe de CM2 avec laquelle il y n'a pas eu d'échange sur l'inégalité, j'ai écrit une phrase au tableau avec le mot ami.e.s écrit tel quel. J'ai attendu quelques minutes et guetté des réactions qui ...ne sont pas venues. J'ai insisté pour entendre finalement que « *c'est pour voir le féminin* ».

L'écriture inclusive est-elle si difficile pour des élèves de 10/11 ans ? Pas sûr... Aussi, si je devais élargir le champ de ce travail, j'entreprendrais une recherche empirique avec des élèves du premier et second degré. Ils sont les adultes de demain : sensibilisés à ce sujet délicat, ils feront évoluer la situation. C'est une lourde charge qui incombe ici à l'Ecole, l'analyse l'a mis en relief.

Il m'a manqué du temps pour étendre ma recherche à l'ensemble des travaux universitaires traitant de ce champ de réflexion. Le sujet est infini : à chaque nouvelle recherche, j'ouvre d'autres portes, à l'exemple du sexisme dans la littérature de jeunesse, l'apparition de la thématique des rôles genrés (encore timide) ou de l'homosexualité. J'envisage, par mes lectures, de m'intéresser de plus près au sujet en commençant par l'essai de Nelly Chabrol Gagne (enseignante-chercheuse à l'université de Clermont) : *Filles d'albums. Les représentations du féminin dans l'album* (2011) qui est, outre une analyse dénonciatrice des albums de jeunesse comme un véhicule de préjugés, un outil pour l'ensemble de la communauté éducative.

Qu'attendait-on de ma recherche ? De prouver l'importance de l'usage de la langue dans la lutte pour l'égalité femme/homme. Il est établi qu'il s'agit d'un levier que l'on doit prendre en compte pour déconstruire les représentations genrées qui nous provoquent (et nous accablent) depuis des siècles.



J'ai pris cette photo la semaine précédant la fête des mères (en 2019) dans un supermarché à Saint Priest en Jarez.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- AUSTIN, John Langshaw. (1991). *Quand dire c'est faire*. Paris : Points
- BAILLY, Sophie. (2008). *Les hommes, les femmes et la communication. Mais que vient faire le sexe dans la langue*. Paris : L'Harmattan
- BARDIN, Laurence. (2009). *L'analyse de contenu* (2^{ème} édition). Paris : Puf
- BEAUVOIR, Simone de. (1949), *Le Deuxième Sexe*. Paris : Gallimard.
- BLANCHET Philippe, CHARDENET Patrick. (2011). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures* (2^{ème} édition). Paris : Éditions des archives contemporaines
- BOURDIEU, Pierre. (1998). *La domination masculine*. Paris : éditions du Seuil
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude. (1964). *Les héritiers*. Paris : les éditions de Minuit
- BOURDIEU Pierre., PASSERON Jean-Claude. (1970). *La reproduction*. Paris : Les éditions de minuit
- BUTLER, Judith. (2004). *Le pouvoir des mots politique du performatif*. Paris : Amsterdam.
- BUTLER Judith, (2005), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- HERITIER, Françoise. (2010). *Hommes, femmes : la construction de la différence*. Paris : Le Pommier.
- HERITIER, Françoise. (2012). *Masculin/Féminin I*. Paris : Odile Jacob
- HORVILLEUR, Delphine. (2013), *En Tenue d'Eve. Féminin, pudeur et judaïsme*. Paris : Grasset
- IRIGARAY, Luce. (1990). *Sexes et genre à travers la langue*. Paris : Grasset
- LAUFER Laurie, ROCHEFORT Florence. (2014). *Qu'est-ce que le genre ?* Paris : Payot et Rivages.
- LIOGIER, Raphael. (2018). *Descente au cœur du mâle*. Paris : Les Liens qui libèrent.
- MATHEVON Nicolas, VIENNOT Eliane. (2017). *La différence des sexes*. Paris : Belin.
- MATHIEU, Cécile. (2007). *Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique (p 57 – 72)*. PARIS : Puf
- MICHARD, Claire. (2002). *Le sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?* Paris : L'Harmattan
- PERROT, Michèle. (2006). *Mon histoire des femmes*. Paris : le Seuil.
- QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^{ème} édition. Malakoff : Dunod.

RANCHON Grâce, TOMC Sandra, TOTOZANI Marine. (2014). *Cahiers de linguistique : Genre, Langues et Pouvoirs*. Fernelmont : EME éditions
SCHIAPPA, Marlène. (2018). *La culture du viol*. La Tour-d'Aigues : éditions de l'Aube.
VIENNOT, Eliane. (2017). *non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! petite histoire des résistances de la langue.*, Donnemarie-Dontilly :Editions iXe

Dictionnaires :

FERREOL, Gilles. (2004). *Le dictionnaire de la sociologie*. 3^{ème} édition. Paris : Hatier.
Le petit Robert de la langue française. (2014) éditions Le Robert
BORLANDI Massimo, BOUDON Raymond, CHERKAOUI Mohamed, VALADE Bernard.
(2005). *Le dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris : Puf
DOLLO Christine, Alpe Yves, LAMBERT Jean-Renaud, PARAYRE Sandrine. (2017).
Lexique de sociologie. 5^{ème} édition. Paris : Dalloz.
MOUNIN, Georges. (1974). *Le dictionnaire de la linguistique*. Paris : Puf

Articles de presse :

BRETEMIEUX, Stéphane. (2005). Les religions, terre promise de la misogynie. *Sciences Humaines Hors-Série spécial n°4* p. 60
DE BEAUVOIR, Simone *Le Nouvel Observateur n°334* du 5 avril 1971
LA VEGA Xavier de (2005). Genre et Identité : Judith Butler en France. *Sciences Humaines*, n°163, aout 2005, p.10
FOURNIER Martine, (2005). Combats et débats. *Sciences Humaines Hors-Série spécial n°4*
p. 6
ZARACHOWICZ, Weronika. (2018). Le sexe féminin est fabuleux. *Télérama* du 17 au 23 février 2018.

Sitographie :

MATHIEU Cécile. *Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique* :

www.cairn.info/revue-la-linguistique-2007-2-page-57.htm, consulté en février 2018

Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr, consulté en avril 2018

MICHARD, Claire. *La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ?* *Langage et société* 2003/4 (n 106), p. 63-80. DOI 10.3917/ls.106.0063 :

www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4-page-63.htm : consulté en novembre 2018

BURR Elisabeth, *Planification linguistique et féminisation* :

https://www.academia.edu/4901337/Planification_linguistique_et_feminisation, consulté en décembre 2018

ARRIVE Michel, *Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical* :

https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1997_num_141_1_15705, consulté en décembre 2018

MICHARD, Claire. *Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique* :

https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_49_1_2120, consulté en décembre 2018

HICKEL, Françoise *Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives* (2013) :

<https://journals.openedition.org/sejed/8157> consulté en janvier 2019

<https://www.journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes> consulté en janvier 2019

PERRY, Véronique. *Catégories du genre linguistique et performativité : pour une expérimentation des « identités contextuelles de genre » en classe d'anglais* :

<https://www.cairn.info/revue-ela-2006-2-page-201.htm>, *Catégories Ela. Etudes de linguistique appliquée* 2006/2 (n°142), pp201à214, consulté en janvier 2019

GOFF, Laurent le : <https://www.ouest-france.fr/societe/assises-de-la-citoyennete/une-agression-homophobe-tous-les-trois-jours-en-2019-en-france-6189046> consulté en avril 2019

Le dico des définitions : <http://lesdefinitions.fr/norme> consulté en avril 2019

Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse :

<https://www.education.gouv.fr/cid106158/les-valeurs-de-la-republique-a-l-ecole.html>, consulté en avril 2019

Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse :

www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html, consulté en avril 2019

SOCIUS : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/193-norme> consulté en avril 2019

<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/domination/> consulté le 19 avril 2019

<https://blogs.mediapart.fr/michelrotfus/blog/151117/entretien-avec-francoise-heritier> consulté en mai 2019

MICHEL, Lucy, (2019, décembre) *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française*, Université de Bourgogne. <https://nuxeo.u-bourgogne.fr/nuxeo/site/esupversions/cf8e80da-c416-4f7b-8d6b-4e2e9c4abeb8>, consulté en mai 2019

Table des matières

Introduction.....	5
Partie 1 : aperçu historique de la place des femmes	9
Chapitre 1 : la dimension religieuse	9
1.1 Les religions du livre	9
1.2 D'autres spiritualités	12
Chapitre 2 : le combat des femmes pour leurs droits à travers le monde et les siècles... 14	
2.1 Un ancrage préhistorique.....	14
2.2 Le féminisme en marche.....	16
2.3 « <i>Mon corps m'appartient</i> ».....	17
Chapitre 3 : une question vive	18
3.1 Les questions vives.....	18
3.2 La parité introuvable.....	19
3.3 Le plafond de verre.....	20
3.4 La re-connaissance du sexe féminin.....	21
3.5 L'affaire Weinstein.....	22
3.6 L'aspect linguistique.....	23
Partie 2 : les concepts pour penser le genre sur lesquels s'appuie ma réflexion	25
Chapitre 1 : le genre	25
1.1 Les études de genre.....	27
1.1.1 Apparition du concept.....	27
1.1.2 Genre et féminisme.....	28
1.1.3 Un problème d'appellation.....	28
1.1.4 Une nouvelle vision du genre selon Judith Butler.....	29
1.2 Une catégorisation binaire et hiérarchique du masculin et du féminin.....	31
Chapitre 2 : le langage genré	33
2.1 Le langage genré.....	34
2.2 Quel effet de la bicatégorisation ?.....	35
2.3 Langage et pensée : une relation réciproque.....	39
2.4 Le tiers inclus.....	40
2.5 « <i>Quand dire c'est faire</i> ».....	41
2.6 Les effets destructeurs de la violence verbale : du mot aux maux.....	44
Chapitre 3 : la violence symbolique	46
3.1 La violence : un acte physique.....	46
3.2 Le viol.....	48
3.3 La violence symbolique.....	50
Partie 3 : les étapes de ma recherche	53
Chapitre 1 : hypothèse 1 : la question du rapport femme/ hommes est conflictuelle... 54	
1.1 La méthode d'enquête.....	54
1.2 Le choix du corpus.....	55
1.3 Le choix de l'analyse.....	56
Chapitre 2 : hypothèse 2 : Le débat autour de la langue est un miroir de ce qui se passe dans notre société	57
2.1 La méthode d'enquête.....	57
2.2 Le choix des enquêtés.....	57
2.2.1 Une population lambda.....	57
2.2.2 Mes collègues enseignant.e.s.....	58
2.3 Choix des questions.....	60
2.4 Quelle analyse ?.....	60
Chapitre 3 : hypothèse 3 : Les débats ont permis de faire prendre conscience que la langue a un rôle à jouer dans l'égalité femmes/hommes	60

3.1 La méthode d'enquête.....	60
3.2 Choix des enquêtés.....	62
3.3 Choix des questions.....	62
3.4 Quelle analyse.....	64
Chapitre 4 : questions de retranscription	64
4.1 Les transcriptions.....	64
4.2 Les codifications des données.....	65
Chapitre 5 : synthèse	66
Partie 4 : que dit notre époque sur la langue et les femmes ?	69
Chapitre 1 : analyse du corpus médiatique	69
1.1 Les résistances aux changements.....	70
1.2 Le poids du passé.....	72
1.3 Les bienfaits et les complications de l'écriture inclusive.....	74
1.3.1 Les complications.....	74
1.3.2 Les bienfaits.....	75
1.4 Un débat récent.....	76
1.5 La lutte contre l'inégalité.....	77
1.6 Les représentations.....	78
1.7 La diversité : que se passe-t-il dans les autres pays francophones ?.....	79
1.8 Le bilan de cette analyse.....	80
Chapitre 2 : les enquêtes-trottoirs et les entretiens semi-directifs : le corpus oral	84
2.1 La norme et sa transmission.....	84
2.1.1 Définition du concept de norme.....	84
2.1.2 La norme linguistique dans mes corpus.....	85
2.1.3 Les normes sociales.....	89
2.2 Coutumes, traditions, environnement social.....	92
2.2.1 L'impact des coutumes et traditions.....	92
2.2.2 Le langage et l'environnement social.....	94
2.3 La domination et la violence.....	96
2.3.1 La lutte des femmes.....	97
2.3.2 Formulation de la règle de grammaire : influence et domination.....	98
2.3.3 L'insécurité dans la rue.....	100
2.3.4 L'homophobie.....	102
2.4 Emergence et mise en cause de la règle.....	104
2.4.1 Pourquoi faut-il modifier la règle ?.....	104
2.4.2 Le rôle de l'école dans l'évolution de la langue.....	107
2.4.3 Le malaise des hommes face aux avancées féminines.....	110
2.4.4 L'écriture inclusive, oui mais.....	111
2.5 Synthèse : des discours éloquents.....	112
2.6 Quels résultats pour mes hypothèses H2 et H3 ?.....	117
Pour ne pas conclure.....	119
Bibliographie	122
Tables des matières	126